LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 31 JANVIER 2013

VOLUME 55

NON-PUBLICATION

CLAUDE MORIN et DANIELLE BERGERON Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS 215, rue St-Jacques, Bureau 1020 Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT, Me KEITH RITI, Me SONIA LeBEL, Me PAUL CRÉPEAU

INTERVENANTS:

Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du Ouébec Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois Me MARTIN ST-JEAN pour la Ville de Montréal Me JULIE ROBERGE pour le Directeur général des élections Me ANNICK PAQUETTE pour l'Ordre des ingénieurs du Ouébec Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal Me SIMON BÉGIN pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec Me MARK BANTEY pour Gesca, Le Devoir, Média Transcontinental, The Gazette, Global Television, CTV et The Globe and Mail Me ÉRIC MEUNIER Québécor Média, Groupe TVA, Corporation Sun Média Me GENEVIÈVE GAGNON pour la Société Radio-Canada Me CATHERINE DUMAIS pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral du Québec

TABLE DES MATIÈRES

				F	PAGE
LISTE DES PIÈCES		•		•	4
PRÉLIMINAIRES		•		•	6
MICHEL LALONDE					
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT		•	•		9
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY.					78
REPRÉSENTATIONS PAR Me MARK BANTEY			•		91
REPRÉSENTATIONS PAR Me GENEVIÈVE GAGNON			•		96
REPRÉSENTATIONS PAR Me ÉRIC MEUNIER					99
REPRÉSENTATIONS PAR Me PAUL CRÉPEAU					100
DÉCISION		•			102
JACQUES VICTOR					
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU					104

LISTE DES PIÈCES

34NP-397	:	Curriculum Vitae de M. Jacques Victor. 106
34NP-398	:	Rapport d'analyse dossier Faubourg
		Contrecoeur processus de qualification et
		de soumission daté du 18 avril 2011
34NP-399	:	Appel de qualification QUA-01-2006
34NP-400	:	Proposition F. Catania 2006-10-25
34NP-401	:	Proposition Marton 2006-10-25
39NP-402	:	Proposition Aecon 2006-10-25
34NP-403	:	Proposition Socam 2006-10-23
34NP-404	:	Grille de qualification des demandes de
		qualification numéro QUA-01-2006
34NP-405	:	Appel d'offres no 01-2006 du 13 novembre 2006
34NP-406	:	Soumission F. Catania 2006-11-28
34NP-407	:	Soumission Marton 2006-12-06

			111
34NP-408	:	Les 25 questions de la SQ à Jacques Victor	r
			112
34NP-409	:	Télécopie à Paolo Catania datée du 5	
		juillet 2006	
			114
34NP-410	:	Guide du Secrétaire de Comité de sélection	n
		sur le processus de sélection des	
		fournisseurs pour les organismes municipat	ux
			114

Le 31 janvier 2013

NON-PUBLICATION - 6 -

L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce trente et unième (31e)

jour du mois de janvier,

3

4 PRÉLIMINAIRES

- 6 LA PRÉSIDENTE :
- Bon matin à tous. Bonjour, Monsieur Lalonde.
- 8 M. MICHEL LALONDE:
- 9 Bonjour.
- 10 LA PRÉSIDENTE:
- Est-ce que les parties... Non, non. Oui, est-ce que
- les parties peuvent s'identifier, s'il vous plaît.
- Me DENIS GALLANT:
- Oui. Denis Gallant pour la Commission. Je vais
- accompagné de monsieur... de maître Keith Riti qui
- s'en vient, il a une vérification à faire.
- 17 LA GREFFIÈRE :
- 18 C'est beau.
- 19 Me MARIE-CLAUDE MICHON:
- Bonjour. Marie-Claude Michon pour le Procureur
- général du Québec.
- Me ESTELLE TREMBLAY:
- Estelle Tremblay pour le Parti québécois.
- Me MARTIN ST-JEAN:
- Bonjour à tous. Martin St-Jean pour la Ville de

Le 31 janvier 2013
NON-PUBLICATION - 7 -

- 1 Montréal.
- Me JULIE ROBERGE:
- Bonjour. Julie Roberge pour le Directeur général
- des élections.
- 5 Me ANNICK PAQUETTE:
- Bonjour. Annick Paquette pour l'Ordre des
- ingénieurs du Québec.
- 8 Me DANIEL ROCHEFORT:
- Bonjour, Madame la Présidente. Daniel Rochefort
- pour l'Association de la construction du Québec.
- 11 Me MICHEL DORVAL:
- Bonjour. Michel Dorval pour Union Montréal.
- 13 Me SIMON BÉGIN :
- Bonjour. Simon Bégin et Simon Laplante pour
- 1'Association des constructeurs de routes et grands
- 16 travaux du Québec.
- 17 Me GASTON GAUTHIER:
- Bonjour. Gaston Gauthier pour le Barreau du Québec.
- 19 Me VINCENT GRENIER-FONTAINE :
- Bonjour. Vincent Grenier-Fontaine pour Ville de
- Laval.
- Me MARK BANTEY:
- Bonjour. Mark Bantey pour Gesca, Le Devoir, Média
- 24 Transcontinental, The Gazette, Global Television,
- 25 CTV et The Globe and Mail.

1	Me ÉRIC MEUNIER :
2	Éric Meunier pour Groupe TVA, Corporation Sun Média
3	et Québécor Média. Bonjour.
4	Me GENEVIÈVE GAGNON :
5	Bonjour. Geneviève Gagnon pour la Société Radio-
6	Canada.
7	Me CATHERINE DUMAIS :
8	Bonjour. Catherine Dumais pour le Directeur des
9	poursuites criminelles et pénales.
10	Me MICHEL DÉCARY :
11	Bonjour. Michel Décary pour le Parti libéral du
12	Québec.
13	Me DENIS GALLANT :
14	Mon témoin
15	LA PRÉSIDENTE :
16	On peut reprendre?
17	Me DENIS GALLANT :
18	Oui, s'il vous plaît.
19	LA PRÉSIDENTE :
20	Parfait.
21	
22	

L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce trente et unième (31e) 1 jour du mois de janvier, A COMPARU: 4 MICHEL LALONDE, LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit : 8 9 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT : 10 Q. [1] Alors, bon matin, Monsieur Lalonde. 11 R. Bonjour. 12 Q. [2] Monsieur Lalonde, je veux revenir sur une 13 réponse que vous avez donnée hier. C'est que, vous, 14 à partir de la mi-décembre, donc du quinze (15) 15 décembre deux mille six (2006), pour vous, Frank 16 Catania... Constructions F. Catania, je m'excuse, a 17 le contrat et vous commencez à travailler avec les 18 gens de F. Catania et la SHDM. 19 R. En fait, dès le début janvier parce qu'on était 20 presque rendu à Noël, dès le début janvier, on a 21 commencé à travailler sur le dossier. 22 Q. [3] O.K. Et juste pour revenir un peu en arrière, 23 vous, le fait que la SHDM n'avait pas encore... le 24

conseil d'administration de la SHDM n'avait pas

- 10 -

- encore donné l'aval au début des travaux, ça, c'est quelque chose que vous ignoriez.
- R. Je n'étais pas au fait de ça. Ce que je savais,

 c'est qu'il avait été choisi comme le promoteur

 pour réaliser le projet puis que dès janvier, pour

 respecter les échéanciers qui avaient été donnés,

 on enclenchait le processus dès le début janvier.
- Q. [4] Parfait. Vous, est-ce qu'on vous a... vous avez
 été mis au fait que l'entreprise Marton également
 avait soumissionné pour être le promoteur dans le
 projet?
- R. Je l'avais su par la suite qu'il y avait... bien,
 les finalistes là, dans le fond, qu'ils étaient
 deux et que finalement c'est F. Catania qui l'avait
 emporté.
- Q. [5] Avez-vous déjà pris connaissance des documents au soutien de l'appel de qualification ou de l'appel d'offres de Marton?
- R. Non. Non. Je n'ai pas été impliqué dans ça.
- Q. [6] Alors, est-ce qu'on peut comprendre que, pour
 vous, c'était acquis dès le départ, avec
 l'information que vous aviez que c'était F. Catania
 qui était pressenti pour être le promoteur?
- 24 R. Comme je l'ai mentionné déjà dés le début de mon 25 témoignage dans le sujet, effectivement.

1 Q. [7] Parfait. Vous avez évoqué des rencontres
2 techniques. Moi, je vais y aller là par étape. Je
3 vous demanderais s'il y en a eu à l'automne deux
4 mille six (2006) et à quel endroit et, ensuite de
5 ça, bien, quand vous dites « au mois de janvier »,
6 vous, vous savez que c'est le promoteur et vous
7 partez et vous travaillez là.

- R. C'est ça.
- Q. [8] Alors, je veux y aller vraiment à l'automne
 deux mille six (2006), s'il y a eu des rencontres
 techniques avec des intervenants de la SHDM et de
 F. Catania et de vous-même et, si oui, à quel
 endroit?
- R. Bien, les rencontres techniques qui avaient lieu, 14 lorsque Jean-François Bertrand était présent, 15 avaient toujours lieu au bureau de la SHDM. Donc, 16 on a eu... la plupart des réunions techniques 17 étaient au bureau de la SHDM. Il y en a eu 18 effectivement à mon bureau, avec mes collègues là, 19 lorsqu'il y avait des échanges au niveau des 20 estimations là, notamment en deux mille six (2006). 21 Même s'il y a eu des échanges par courriel, il y a 22 eu également des rencontres de travail. C'est peut-23 être arrivé une fois ou deux une rencontre au 357, 24 mais la plupart étaient soit au bureau de la SHDM 25

- 12 -

- ou soit à nos bureaux.
- Q. [9] Et ça là, on se situe toujours dans le temps, à
- 1'automne deux mille six (2006).
- 4 R. À l'été...
- 5 Q. [10] À l'été.
- R. ... jusqu'à l'automne... jusqu'à temps qu'on livre
- 7 nos estimations là en septembre.
- Q. [11] Parfait. Et généralement, pouvez-vous nous
- dire qui participait à ces rencontres-là? Les
- rencontres là? Les rencontres de l'été et de
- 11 l'automne deux mille six (2006)?
- R. Quand c'était aux bureaux de SHDM ou chez nous,
- mais il y avait, des fois, Martial Fillion, Daniel
- Gauthier, il y avait des fois des représentants de
- F. Catania, là, quand on échangeait sur les
- estimations. Des fois je n'étais pas présent parce
- que c'était dans la phase technique, c'était plus
- mes collègues, là, comme j'avais expliqué, René
- Séguin et Isabelle Thibault. Il y avait, à
- l'occasion aussi, des représentants de Dessau pour
- le volet contamination, décontamination, donc
- 22 Claude Marcotte.
- 23 Q. [12] O.K.
- R. De façon générale.
- Q. [13] Et est-ce qu'à l'automne, à l'été ou à

- 1 l'automne deux mille six (2006), des élus de la
- Ville de Montréal ont déjà participé à ces
- rencontres-là? À votre souvenir, là, en deux mille
- 4 six (2006)?
- R. À mon souvenir, non. Les rencontres techniques...
- Non. Pas à mon souvenir.
- 7 Q. [14] Pas en deux mille six (2006).
- R. Pas en deux mille six (2006).
- 9 Q. [15] Parfait. Est-ce que... Vous avez évoqué qu'il
- y a eu des réunions, soit au Groupe Séguin, soit à
- la SHDM. Est-ce que vous avez déjà été au domicile
- personnel d'un des intervenants pour discuter du
- dossier?
- R. Oui. Oui, c'est déjà arrivé qu'on est allé au
- domicile de monsieur Fillion, mais c'est en deux
- mille sept (2007).
- Q. [16] C'est en deux mille sept (2007)?
- 18 R. Au moment où on était dans la phase des travaux,
- là. On avait nos réunions techniques, puis à un
- moment donné, je pense que monsieur Fillion était
- coincé, là, chez lui, ça fait qu'on avait fait la
- réunion chez lui.
- 23 Q. [17] Parfait.
- R. Réunion technique. On était dans la phase de
- l'exécution du projet, là, en deux mille sept

- 14 -

1 (2007).

- Q. [18] Est-ce qu'il est à votre souvenir qu'un

 événement a été organisé au restaurant Le Muscadin

 pour fêter la victoire de F. Catania parce qu'ils

 ont décroché le contrat?
- R. À ma souvenance, oui. Malheureusement, ce n'est pas moi qui ai pu y aller parce que c'était... Et là je ne me souviens pas si c'était juste avant Noël ou 8 juste au début de l'année, mais il y avait eu effectivement une rencontre, comme un lunch de 10 Noël, pour dire bon, by the way c'est Noël, mais en 11 même temps on a gagné le projet. Et moi, comme je 12 vous l'ai expliqué, du trois (3) décembre jusqu'au 13 neuf (9) ou dix (10), là, j'étais... J'étais, 14 disons, je ne dirai pas alité, là, mais je veux 15 dire, je ne pouvais pas me mobiliser, donc, 16 forcément, je n'ai pas pu y aller. 17
- Q. [19] O.K. Monsieur Lalonde, avez-vous
 personnellement chargé quelqu'un de votre
 entreprise d'y aller?
- 21 R. Oui, effectivement. C'était mon associé, Gino 22 Lanni, qui est allé me représenter.
- Q. [20] Il est allé vous représenter. Et est-ce que,
 en plus d'assister à cet événement-là, vous lui
 avez chargé de faire quelque chose en particulier?

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

R. Ce qui est arrivé, c'est que je m'étais entendu 1 avec monsieur Trépanier qu'au moment où je le 2 rencontrerais, j'avais une... une livraison à lui 3 faire, là, pour régler un volet financement. Et, 4 comme je lui avais dit que je l'amènerais puis que je n'ai pas pu y aller moi-même, j'avais dit à Gino, « Écoute, apporte l'enveloppe, puis tu la 7 donneras à monsieur Trépanier. » C'est ce qu'il a 8 fait. Ça fait que, c'était... C'est ce qui s'est passé. Il a apporté l'enveloppe, il lui a remis 10 discrètement à monsieur Trépanier avant le souper, 11 là, évidemment. 12

Q. [21] Comme monsieur Lanni était envoyé par vous, parce que monsieur Lanni n'a pas suivi ces rencontres-là pour le Faubourg Contrecoeur, là, c'était votre bébé à vous, là?

R. Les rencontres techniques, non. Il est intervenu seulement lors de l'estimation pour la problématique, comme j'ai expliqué, de précautions au niveau des bâtiments, parce que, au niveau des bâtiments c'est de la structure, puis lui, sa spécialité est en structure. Et c'est les seules interventions qu'il avait faites dans le dossier. Comme tel, dès ce départ-là, c'était moi qui m'occupais de...

NON-PUBLICATION

- Q. [22] Je ne me trompe pas quand je dis que
- l'invitation au restaurant Le Muscadin, elle était
- adressée à vous personnellement? 3
- R. Oui oui, elle était adressée à moi personnellement.
- Q. [23] Parfait. Est-ce que monsieur Lanni, comme il
- était chargé de vous représenter, vous a fait
- rapport de ce qui s'était passé au restaurant Le
- Muscadin?
- LA PRÉSIDENTE :
- Avant de rentrer là... 10
- Me DENIS GALLANT : 11
- Oui. 12
- LA PRÉSIDENTE : 13
- Q. [24] Est-ce que vous vous souvenez combien il y 14
- avait dans l'enveloppe? Combien vous aviez donné? 15
- R. Non. 16
- Q. [25] Non? 17
- R. Je ne me souviens pas. C'est dans le... Comme je 18
- vous ai expliqué, c'est dans le cadre, des fois, de 19
- montants que je donnais... 20
- Q. [26] Du trois... Ça fait partie du trois pour cent 21
- (3 %). 22
- 23 R. Du trois pour cent (3 %), là. Et là, je ne sais
- pas, là, quel montant il y avait dans l'enveloppe. 24
- Moi je l'avais déjà préparée, elle était toute 25

- 17 -

- enveloppée, tout ça, ça fait que j'ai dit à Gino...
- Je n'étais même pas au bureau, ça fait que j'ai dit
- Q. [27] O.K. Alors qu'est-ce que monsieur Lanni vous a rapporté de la rencontre?
- R. Bien, en fait, que c'était une rencontre très

 conviviale. Quand on est près de Noël, c'est une

 atmosphère différente, avant ou après Noël, là,

 comme je vous dis, là, selon ma mémoire. Puis en

 même temps, bien, ça a permis de parler du projet

 Contrecoeur qui avait été gagné par F. Catania,

 puis que le projet débutait. Que c'était comme
- Me DENIS GALLANT:

13

25

l'occasion de festoyer.

souvenait pas des noms.

- Q. [28] Est-ce qu'on vous a rapporté qui était présent? Quelles étaient les personnes présentes?
- R. Là je vous dis ça de mémoire, là, Gino m'avait dit, 17 « Écoute... » Évidemment, Martial Fillion, sa 18 conjointe, il m'avait parlé de monsieur Zampino 19 également, monsieur Trépanier, monsieur Cosmo 20 Maciocia. De mémoire, là, c'est des personnes qu'il 21 m'avait dit qui étaient présentes. Des gens qui 22 étaient reliés au projet, là. Il y avait d'autres 23 personnes, mais il ne se souvenait pas... Il ne se 24

- Q. [29] Vous savez c'est qui, la conjointe de monsieur
 Martial Fillion?
- R. Francine Sénécal.
- Q. [30] O.K. Et pour vous, madame Francine Sénécal,
 qu'est-ce qu'elle faisait? Est-ce qu'elle avait un
- rôle particulier à la Ville de Montréal?
- R. Elle était conseillère municipale, si je ne
 m'abuse. Je ne sais pas, à ce moment-là, si elle
 était au comité exécutif, mais elle était... Elle
 était conseillère municipale.
- Q. [31] Parfait. Est-ce que ça a été la seule fois,
 par rapport à Faubourg Contrecoeur, que vous avez
 envoyé Gino Lanni pour un événement?
- 14 R. Oui. Oui.
- Q. [32] Ça c'est un... C'est quelque chose que vous qardiez, là, c'était à votre niveau, ça.
- R. Bien, c'est parce que la coordination du projet,
 c'était moi qui m'en occupais, ça fait que, à ce
 moment-là, si on veut assurer une certaine
 continuité puis uniformité, c'est toujours la même
 personne.
- Q. [33] Est-ce que, à un moment donné... Vous avez
 expliqué hier que dans un cocktail ou une activité
 politique on vous avait avisé que F. Catania était
 pressenti dès le début pour être le promoteur pour

développer le projet du site Contrecoeur. Est-ce 1 que monsieur Martial Fillion vous a demandé, vous a 2 demandé spécifiquement de vous arranger pour que 3 les termes de référence favorisent F. Catania? 4 R. C'est-à-dire que, au niveau des termes de référence, moi ce n'est pas moi qui y participas proprement dit, parce que moi, ma tâche c'était 7 vraiment les estimations, mais dans le cadre de nos 8 rencontres, là, à un moment donné, puis probablement dès le début qu'on se parlait de ça. 10 Monsieur Fillion disait : « Bon, là on est en train 11 de préparer ça. Écoute, moi ce que j'ai comme 12 information ou comme commande, c'est que bon, on 13 travaille avec F. Catania. On se prépare, puis on 14 s'assure de préparer les documents en 15 conséquence. » Donc moi, ma partie c'était les 16 estimations, puis la partie de Daniel Gauthier 17 était plus le volet bâtiments, urbanisme, et le 18 volet préparation des termes de référence, rendu à 19 l'automne. Ça fait que c'était comme... c'est dans 20 ce sens-là qu'on s'organise pour faciliter la 21 préparation des documents pour les appels d'offres 22 à venir. 23

Q. [34] Est-ce que Martial Fillion vous a déjà

mentionné que la commande venait de plus haut que

24

1 lui?

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- R. Bien, en fait son contact était toujours avec
 monsieur Zampino, à proprement dit. Ça fait que
 c'est de là qu'il me disait que, « écoute, j'avais
 parlé avec monsieur Zampino », puis c'était à la
 suite de plusieurs rencontres qu'on se parlait de
 ça, là.
- Q. [35] Nous allons aller maintenant dans les
 rencontres de deux mille sept (2007) au club privé
 dont on a parlé. Je vais prendre mon document.

 J'aimerais qu'on affiche à l'écran la pièce
 29P-316. Vous allez vous rendre tout de suite à la
 page 2, Madame Blanchette.

J'ai déjà évoqué hier la rencontre du vingt-huit (28) janvier, là, avec des gens d'une firme de communications et Bernard Trépanier, Martial Fillion, André Fortin, Gauthier, vous-même. Alors, cette rencontre-là, est-ce que c'est le début, là, d'une suite de rencontres qui vont avoir lieu au Club 357c?

R. Effectivement. Celle du vingt-neuf (29) janvier, comme le projet avait été confirmé au promoteur, dès le début janvier moi j'avais eu des rencontres déjà avec monsieur Catania pour m'assurer qu'on était pour y participer comme ingénieurs-conseils.

Ça c'était confirmé. Et dès ce moment-là, on a établi tout de suite des rencontres de démarrage, et c'était une des premières, celle du vingt-neuf (29) janvier, où étaient présents effectivement les gens en communications pour vraiment encadrer le projet dès le départ. Parce que lorsqu'on démarre un projet, il faut s'assurer d'avoir tous les éléments en main dès le départ, pour être sûr de placer nos paramètres durant la réalisation du projet.

Ça fait que c'était une des premières rencontres en janvier, puis il y a eu une série de rencontres comme ça à toutes les deux semaines, parce que dès le départ d'un projet, c'est là qu'est le plus important, c'est de démarrer le projet du bon pied, puis ça nécessitait des rencontres fréquentes pour tous les volets que j'ai expliqués, infrastructures, autant souterraines qu'en surface, environnemental, géotechnique, circulation, vibration. Ça fait que ça nécessitait des rencontres pour assurer la préparation adéquate de ces... du projet.

Q. [36] Je vais aller ensuite, parce que ça, cette première rencontre-là va avoir lieu en après-midi, puis après ça je vais arriver, là, à ce qu'on

- 22 -

- appelle les petits déjeuners rencontres, c'est
- exact, là, à ce que vous dites, aux deux
- 3 semaines...
- 4 R. Oui.
- Q. [37] ... des petits déjeunes, là, techniques?
- 6 R. C'est ça.
- Q. [38] Et on va aller maintenant au douze (12)
- février deux mille sept (2007), dont huit personnes
- sont présentes à l'invitation de Paolo Catania. Et
- vous avez Martial Fillion, Daniel Gauthier, Michel
- Lalonde, Rosaire Sauriol, Bernard Trépanier, et
- nous ce qu'on a comme information, on a « autres
- noms », là, on n'avait pas. Est-ce que vous vous
- souvenez d'autres personnes qui étaient présentes
- lors de ces rencontres-là?
- R. C'est arrivé à l'occasion que... Parce que Rosaire
- Sauriol, de mémoire, n'est pas toujours venu aux
- rencontres. Je me souviens qu'il était là au
- départ, mais par la suite c'était souvent son
- représentant au niveau contamination, décontamina-
- tion, Claude Marcotte, ou d'autres représentants,
- mais c'était vraiment plus technique, ça fait
- que... Non, je ne me souviens pas des autres noms.
- Probablement des gens soit au niveau communications
- ou au niveau environnement.

- Q. [39] Parfait. On a vu hier le document dans
 lequel... qui avait été préparé avec les montants,
 les estimés de coûts, là. Et bon, on arrive à un
 montant de quatorze mille sept cents (14 700 \$)
 quelques dollars, et vous avez bien fait de le
 spécifier, là, le quatorze mille sept cents
 (14 700 \$) ce n'est pas uniquement pour la
- R. Quatorze millions sept cent mille (14,7 M\$).

décontamination des sols.

- Q. [40] Quatorze millions (14 M\$), je m'excuse. Oui,
 on ne parle pas des mêmes chiffres. Quatorze
 millions (14 M\$). Mais la décontamination des sols
 à elle seule c'était à peu près dix millions
 (10 M\$), de l'ordre de dix millions (10 M\$), puis
 il y avait la construction d'un...
- R. D'un écran acoustique.
- Q. **[41]** D'un écran acoustique. Et il y avait d'autres frais, également?
- 19 R. C'est ça.

- Q. [42] Parfait. Êtes-vous en mesure de dire si le
 prix qui a été fixé pour la décontamination des
 terrains c'est vraiment Dessau seulement qui s'en
 était occupé, et que le Groupe Séguin n'avait pas
 vraiment un mot à dire là-dedans?
- R. C'était le spécialiste, il en avait la

- 24 -

responsabilité, et il en a fait l'estimation comme
professionnel. Donc, c'était les gens de Dessau,
notamment Claude Marcotte, qui se sont occupé de
ça, qui ont eu... qui étaient présents au moment où
on avait des discussions techniques et qui ont
continué à faire le travail par la suite pour le
suivi et les obtentions au ministère de
l'Environnement pour la décontamination, et tout le
reste.

10 Q. **[43]** O.K.

17

18

19

20

21

- R C'est vraiment les gens de Dessau qui...
- Q. **[44]** Donc c'était vraiment les gens de Dessau qui s'en occupait. Vous, êtes-vous en mesure de dire si ce prix-là était gonflé artificiellement, partait sur des mauvaises bases? Êtes-vous en mesure, avez-vous été mis au courant de ça?
 - R. Non. Claude Marcotte, lui, a fait son travail à partir des évaluations qu'il avait, des sondages, des études géotechniques et il a fait son travail en conséquence. Comme on a fait, nous, le nôtre au niveau des estimations. Donc toujours en interaction avec F. Catania.
- Q. [45] Mais vous êtes au courant qu'à un moment donné
 on a demandé à SM également de faire le même
 exercice pour voir si les chiffres de monsieur

- 1 Marcotte arrivaient?
- R. Oui, exactement. Il y avait une validation qui
- avait été faite.
- 4 Q. **[46]** O.K.
- 5 R. Par SM, effectivement.
- Q. [47] Mais Groupe Séguin jamais ne s'est occupé
- 7 d'évaluer des coûts?
- R. Non, parce qu'on n'a pas la compétence, on n'a pas
- 1'expertise et la compétence de le faire ça fait
- que je n'ai jamais eu à faire ce travail-là. Au
- tout début, je pense dans le premier estimé dès le
- départ, on avait travaillé avec les gens de Dessau
- encore une fois puis on avait lancé un premier
- chiffre mais par la suite ça a toujours été les
- gens de Dessau qui ont fait tout le travail au
- complet pour en arriver aux estimations qui ont été
- jointes aux documents d'appel d'offres.
- 18 Q. [48] Alors ce qui m'amène à la prochaine réunion
- qui est en date du vingt (20) février deux mille
- sept (2007) et vous avez les mêmes personnes qui
- vont être présentes. Martial Fillion, Daniel
- Gauthier, Michel Lalonde, Rosaire Sauriol, Bernard
- 23 Trépanier, autres noms. Toujours une réunion
- technique?
- R. C'est toujours la réunion technique qui s'est tenue

NON-PUBLICATION - 26 -

- à toutes les deux semaines ou à toutes les semaines avec à peu près les mêmes personnes, avec des variantes comme je le disais communication,
- environnement, géotechnique.
- 5 Q. [49] Sauf Bernard Trépanier?
- R. Sauf Bernard Trépanier.
- Q. **[50]** Vous êtes d'accord avec moi que dans le nombre de professionnels qui sont là, Bernard Trépanier jure dans le portrait? Il faisait quoi lors de ces réunions-là Bernard Trépanier? Est-ce qu'il prenait des notes, il prenait la parole?
- R. Dans le fond, on pourrait dire qu'il était 12 observateur et son rôle c'était plutôt que si 13 jamais il y avait des interventions à faire bien il 14 était en mesure de pouvoir transmettre 15 l'information directement à monsieur Zampino puis, 16 s'il y avait lieu d'avoir des interventions pour 17 faire avancer le dossier plus rapidement, bien 18 l'information se rendait directement. C'était ça, 19 c'est un peu son rôle. 20
- Q. **[51]** J'y reviendrai là-dessus, sur son rôle pour

 peut-être faire débloquer certains dossiers. On va

 aller à la prochaine réunion qui est en date du

 vingt-six (26) février deux mille sept (2007) et là

 on a, à part quelques personnes du Faubourg

- 1 Contrecoeur, ou impliquées dans le Faubourg
- Contrecoeur, on a Line Beauchamp, Pierre Bibeau,
- Paolo Catania, Michel Lalonde, Pierre Lavallée,
- Frank Minicucci, Rosaire Sauriol, Yves Théberge,
- 5 Bernard Trépanier et Frank Zampino.
- R. Excusez-moi, je ne le vois pas.
- Q. [52] J'avais demandé qu'on aille à la page 3 s'il-
- vous-plaît.
- 9 R. D'accord. Ça y est.
- Q. [53] Oui. Alors, parfait. Alors est-ce que ça vous
- dit quelque chose cette rencontre-là?
- R. Oui, oui, absolument.
- Q. [54] Est-ce que cette rencontre-là avait lieu dans
- le cadre des réunions de Faubourg Contrecoeur?
- 15 R. Non.
- Q. **[55]** Pas du tout?
- R. Ça n'avait pas rapport au projet Faubourg
- 18 Contrecoeur.
- Q. [56] Voulez-vous nous expliquer pourquoi on a tenu
- une réunion avec ces personnes-là le vingt-six (26)
- février deux mille sept (2007).
- R. Bien en fait, j'avais eu un appel de Bernard
- Trépanier qui me disait « Écoute, Michel, les
- élections... » parce que là on est en deux mille
- sept (2007), il y a eu des élections, « ... les

- élections viennent d'être déclenchées puis là,
- bien, il va y avoir probablement des...
- Q. [57] Des élections provinciales?
- R. ... des élections provinciales. ». Et à ce moment-
- là il m'a dit « Écoute, on va avoir un petit
- déjeuner avec madame Beauchamp, on va pouvoir jaser
- avec elle de tout le volet économique dans son
- rôle. » parce qu'elle était ministre de la
- Métropole à ce moment-là « Mais en même temps, on
- va faire un peu de financement. » ça fait qu'il dit
- « Écoute, on fera le petit déjeuner puis si tu veux
- être présent c'est deux mille dollars (2 000 \$). ».
- Ca fait que j'ai dit « Écoute, oui, sauf que moi,
- tu me prends à cours là. Je suis bien prêt à y
- aller mais est-ce que ça te conviens si je
- t'apporte de l'argent comptant? ». Ça fait que je
- lui avais apporté le deux mille dollars (2 000 \$)
- en argent comptant le matin-même, en arrivant à
- 19 l'événement. Événement qui a eu lieu effectivement
- le vingt-six (26) février.
- Q. [58] On va revenir, vous allez un peu vite là.
- C'est-à-dire il y a un événement, Bernard Trépanier
- vous dit qu'il va y avoir un événement dans lequel
- madame Beauchamp va participer.
- 25 R. C'est ca.

- 29 -

- Q. [59] Ça, il vous informe de ça, là on est le vingtsept (27) février. Il vous informe de ça quand
- R. Quelques jours avant là, au milieu février ou quelque chose comme.
- 6 Q. [60] O.K.

3

avant?

- R. Pas deux mois avant. Quelques jours avant là.

 C'est pour ça que je lui avais dit « Écoute, je
- yeux bien. » puis effectivement ça a un certain
- sens, c'est les élections, tout ça. Donc, o.k., je
- suis bien prêt à contribuer dans le contexte puis
- j'avais consenti à participer à l'événement puis
- lui donner le montant de deux mille dollars
- 14 (2 000 \$) sauf que j'ai dit « Regarde, tu me prends
- à cours ça fait que je vais te l'apporter en argent
- comptant. ». Il a dit « Il n'y a pas de
- 17 problème. ».
- 18 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [61] Ça, je ne comprends pas comment vous pouvez,
- la relation entre que vous soyez pris à cours et
- celle que vous vouliez payer en argent comptant.
- R. Non, c'est juste parce que quand je dis que je suis
- à cours, c'est le temps de me revirer de bord, de
- demander à quelqu'un de faire un chèque, tout ça,
- des fois... Je me suis dit « Regarde, c'est-tu

Le 31 janvier 2013 NON-PUBLICATION

- correct si je te l'apporte en argent comptant? », 1
- il m'a dit « Oui, c'est correct. Pas de problème ».
- Ça fait que j'avais apporté le deux mille dollars 3
- (2 000 \$) en argent comptant. 4
- Me DENIS GALLANT :
- Q. [62] Mais monsieur Trépanier, ce qu'on a compris,
- c'est qu'il était responsable du financement pour
- Union Montréal. Là, il vous demande spécifiquement 8
- pour le Parti libéral du Québec?
- R. Bien c'était ça son appel. 10
- Q. [63] O.K. Et est-ce que ça vous a, est-ce que vous 11
- saviez qu'il collectait également pour le Parti 12
- libéral? Comment qu'il vous l'a présenté ça? 13
- R. Bien monsieur Trépanier a toujours été quelqu'un 14
- qui s'est occupé du financement politique à divers 15
- égards, puis je sais que des fois il donnait des 16
- coups de main à... même au niveau provincial. Ça 17
- fait que moi, ça ne me surprenait pas, là. 18
- Puis, dans le fond, on avait l'opportunité 19
- de rencontrer madame Beauchamp puis de discuter, 20
- dans un petit groupe, en même temps, le 21
- développement économique, puis de l'avenir dans un 22
- cadre électoral. 23
- Q. [64] O.K. Prenez pour acquis que les élections ont 24
- été déclenchées le vingt et un (21) février deux 25

- mille...
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [65] Juste pour être certain, donc, vraiment, vous
- 4 vous rappelez qu'il a dit deux mille dollars
- 5 (2 000 \$) pour le Parti libéral du Québec. Il n'a
- pas...
- 7 R. Oui.
- 8 Q. [66] Il n'a pas...
- R. Non, mais c'est un événement en rapport avec le
- 10 Parti libéral du Québec, là.
- Q. [67] Oui. C'est un événement qui touchait le Parti
- libéral du Québec, mais est-ce que vous vous
- rappelez qu'il vous a dit, « Apporte deux mille
- 14 (2 000) pour le Parti libéral du Québec? »
- R. Oui. C'est ça qu'il m'a dit.
- Q. [68] Pas pour... Pas généralement, pour du
- financement politique. Pour le Parti libéral...
- 18 R. Pour le Parti libéral du Québec. Pour Line
- Beauchamp.
- Me DENIS GALLANT:
- Q. [69] O.K. Et ce montant-là va être remis à quel
- endroit au club privé?
- R. Bien, disons que je l'ai... Je suis arrivé assez
- tôt, je l'ai croisé discrètement et je lui ai remis
- l'argent. Au Club 357, là. Bien, c'est parce que,

Le 31 janvier 2013

- c'est-à-dire que de la façon que c'est arrivé, il y 1
- a des salles, ça fait que, on descendait en bas à
- la salle, puis après ça on est allé un petit peu en 3
- retrait, puis je lui ai remis l'argent. 4
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. [70] Est-ce que je comprends... Excusez-moi, Maître Gallant.
- Me DENIS GALLANT : 8
- Allez-y, Madame.
- LA PRÉSIDENTE : 10
- Q. [71] Est-ce que je comprends que la remise d'argent 11
- à monsieur Trépanier se fait dans une salle 12
- différente de où est madame Beauchamp? 13
- R. Elle n'était pas arrivée. 14
- Q. [72] Elle n'était pas encore arrivée? 15
- R. Non, elle n'était pas arrivée. Et puis on est allé 16
- un petit peu discrètement dans le... Parce que 17
- c'est une grande salle, là. Bien, une grande 18
- salle... Une salle de conférence, ça fait qu'on est 19
- allé un peu en retrait, puis je lui ai remis 20
- l'argent. 21
- Q. [73] O.K. Tout s'est passé dans la même salle. 22
- R. Oui. Sauf que c'est comme des salles attenantes, on 23
- peut sortir, il y a une entrée, tu sais, c'est 24
- comme... On pouvait le faire discrètement. 25

1 Q. [74] Vous me le dites.

2 Me DENIS GALLANT :

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- Q. [75] Alors effectivement, vous rencontrez monsieur
 Trépanier et vous lui remettez l'argent, puis après
 ça, comment ça se passe, là, pendant la réunion?
 Vous dites madame Beauchamp est arrivée plus tard,
 j'imagine? Est-ce que c'est...
- R. Oui. Oui oui. Elle est arrivée... Elle est arrivée... Bien, comme, souvent on a des événements, les ministres arrivent au moment où ils 10 sont disponibles, hein, ça fait qu'ils sont 11 arrivés, puis... Elle est arrivée, c'est-à-dire, et 12 puis les autres personnes aussi étaient arrivées en 13 cours de route, et chacun rencontrait monsieur 14 Trépanier, là. Moi je... Chacun fait ses affaires. 15 Et puis par la suite on a eu le déjeuner. 16

Et, effectivement, madame Beauchamp était contente de nous voir, elle nous remerciait d'être présents, la campagne électorale était lancée, puis, dans le fond, c'était un moment important pour le Québec, bon, la démocratie, tout ça, et elle nous a parlé un peu de développement économique, puis avoir un peu notre opinion. Effectivement, on a jasé un peu de problématiques, développement économique au Québec, de ce qui nous

terminé puis on est parti.

- 34 -

1	interpellait aussi au niveau des partenariats
2	publics/privés. Tu sais, tout ce volet-là. Ça nous
3	a permis un peu d'échanger sur la question. Et puis
4	chacun a donné ses commentaires autour de la table,
5	et puis par la suite, bien, le déjeuner s'est

- Q. [76] Puis dans ce cadre de réunion-là, est-ce qu'on évoque publiquement, est-ce qu'on en parle qu'on a donné un certain montant d'argent? Comment ça fonctionne pour les non initiés, là? Vous aviez donné deux mille dollars (2 000 \$), là.
- 12 R. Oui.

10

- 13 Q. [77] À madame...
- 14 R. À monsieur Trépanier.
- Q. [78] À monsieur Trépanier. Pas à madame...
- R. C'est ca.
- Q. [79] Pas à madame Beauchamp. Soyons clairs, là.
- O.K.? Est-ce que, quand la réunion commence, on
- parle de financement dans ce genre de réunion-là?
- 20 R. Règle générale, on le voit souvent dans toutes les
- présentations, c'est assez rare que les ministres
- disent « Merci beaucoup pour l'argent que vous nous
- avez donné. » Tu sais, ou les chèques, ou, bon.
- C'est plutôt dire, « Merci d'être présents, merci
- d'être là pour appuyer la démocratie. » Ça se fait

ION - 35 -

plutôt de cette façon-là. Ça fait que c'est comme 1 ça que ça s'est passé. Notre présence était là, 2 c'est un petit groupe, puis « Merci aussi 3 d'échanger », parce que dans le fond, quand tu es 4 un petit groupe, c'est plus facile d'échanger sur un sujet, puis de donner son opinion, puis de 6 partager de façon interactive avec, notamment la 7 ministre, à ce moment-là, qui était de la 8 métropole.

- Q. [80] Est-ce qu'on peut faire un parallèle avec ce genre de réunion-là, qu'on a un groupe restreint, à peut-être l'événement du Club St-Denis et le maire Gérald Tremblay? C'est-à-dire que c'est une activité de financement, mais on parle des problématiques avec les élus, là. Est-ce que c'est à peu près le même... Parce que vous avez fait les deux. Vous en avez fait plusieurs, là, parce qu'effectivement, le Club St-Denis, je vous ai posé la question...
- 20 R. Oui.

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

Q. [81] ... en deux mille quatre (2004), dire, il y a un certain groupe, ce sont des entrepreneurs, puis dans ce cas-là ça allait très bien, là, parce que là les entrepreneurs pouvaient contribuer, là. Spécialement pour ça. Est-ce que c'est le même type - 36 -

- de... Vous dites en cercle plus restreint, là, pour
- discuter, pour échanger sur des problématiques.
- R. C'est le même type dans le sens qu'à partir du
- moment où tu es assis puis que tu jases du projet,
- ou des projets, ou de l'avenir, ça devient
- interactif, et c'est ça qui est intéressant pour
- nous, là, l'opportunité de jaser puis donner notre
- opinion à un ou à une ministre, là, dans ce cas-ci.
- 9 Et c'était la même chose lorsqu'on avait eu l'autre
- rencontre, là.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [82] Est-ce que vous vous rappelez si vous avez
- discuté d'un projet précis? Par exemple, peut-être
- même du projet de Faubourg Contrecoeur, de...
- 15 R. Non.
- Q. [83] C'était vraiment uniquement qu'en termes...
- 17 R. Développement économique.
- 18 Q. [84] ... généraux, là.
- 19 R. Oui.
- Q. [85] Pas de projets qui...
- 21 R. Non.
- Q. [86] ... que vous concernaient précisément...
- 23 R. Non.
- Q. [87] ... ou monsieur Catania qui était dans la
- réunion non plus.

- R. Non. C'était vraiment général. Vraiment...
- Q. [88] Donc, c'était vraiment général pas sur des
- projets précis.
- 4 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [89] Et est-ce que vous vous souvenez... Vous venez
- de dire qu'il a été question des PPP.
- 7 R. Oui.
- Q. [90] Est-ce que vous pourriez nous dire quelle
- était l'opinion des entrepreneurs sur les PPP?
- R. De mémoire, c'était plutôt de dire que les PPP,
- c'était une solution intéressante, mais qui ne
- s'adapte pas nécessairement à tous les projets.
- C'est ça qu'on... le message, là, qui a été partagé
- entre les gens, puis après ça on a parlé des autres
- problématiques de développement à Montréal, à
- travers le Québec, le développement économique des
- petites... En tout cas, moi j'ai parlé des petites
- firmes, toujours s'assurer qu'il y ait de la place
- pour les plus petites firmes dans les différents
- projets, ça fait que... Parce que là on parle
- développement économique de la métropole. Dans mon
- cas, plus petite firme, ce qui m'interpelle, c'est
- de m'assurer de trouver ma place au travers de tout
- ça. Pour les grandes firmes, bien évidemment, eux,
- ce qui les interpelle aussi c'est les projets PPP,

- parce qu'on comprend que PPP c'est privé. Si le
- projet est trop gros, il faut comprendre qu'à ce
- moment-là même les firmes du Québec ne pouvaient
- pas y participer. Ça fait que c'est un peu une
- préoccupation normale à ce moment-là, parce que ça
- commençait à peine, cette approche-là.
- 7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [91] Tout à l'heure vous avez dit, bon, que vous
- avez rencontré monsieur Trépanier, vous êtes allés
- un peu en retrait, vous lui avez donné l'argent,
- puis après ça vous êtes retourné. Puis vous avez
- ajoutez: « Écoutez, chacun rencontrait monsieur
- 13 Trépanier. Dans le fond, chacun faisait son
- 14 affaire. »
- R. C'est ça.
- 16 Q. [92] Est-ce que vous voulez dire que vous avez vu
- des gens aller rencontrer monsieur Trépanier un peu
- en retrait aussi, puis peut-être donner de l'argent
- 19 comme vous avez fait?
- 20 R. Je ne sais pas. Non. Non.
- Q. [93] Vous n'avez pas été témoin de ça?
- R. Ce que je dis, c'est que chacun l'ont rencontré.
- Moi je jasais avec d'autres personnes jusqu'à tant
- que la ministre arrive. Ça fait que chacun
- s'accomplit, fait ce qu'il a à faire, là. Moi, à un

- 39 -

- moment donné, j'ai fait ce que j'avais à faire, puis chacun fait ses rencontres.
- Q. [94] Mais vous ne présumez pas par là que c'était
 des rencontres avec monsieur Trépanier pour donner
 de l'argent, là? Vous n'avez rien vu de ça?
- R. Aucune idée pour les autres.
- 7 Q. [95] O.K.

R. BPR.

- 8 Me DENIS GALLANT:
- Q. [96] Je reviens à ce que je vous demandais comme question. Ce genre d'activité restreinte-là, parce 10 que c'est restreint, là, c'est des gens qui sont 11 triés sur le volet, et dans ce cas-ci, je les 12 dénombre, là, c'est uniquement des entrepreneurs en 13 construction et des gens qui s'occupent du 14 développement des affaires dans une firme de génie-15 conseil. Outre madame Beauchamp et monsieur Bibeau, 16 et madame Beauchamp étant une élue, Frank Zampino 17 étant un élu, monsieur Trépanier s'occupe de 18 financement, monsieur Bibeau on a l'information que 19 c'est un monsieur qui s'occupait également de 20 financement. Monsieur Catania c'est un entrepreneur 21 en construction. Michel Lalonde est un vice-22 président ou... il s'occupe du développement des 23 affaires. Pierre Lavallée vient d'où, lui? 24

Q. [97] BPR, donc à peu près le même rôle que vous?

MICHEL LALONDE

Interrogatoire

- R. Dans une plus grande firme.
- Q. [98] Non, mais je veux dire, il s'occupe du
- développement des affaires?
- R. Oui.
- Q. [99] Frank Minicucci travaille pour les entreprises
- de monsieur Accurso?
- R. Simard-Beaudry.
- Q. [100] Simard-Beaudry. Rosaire Sauriol est votre
- vis-à-vis chez Dessau? 10
- R. Hum. 11
- Q. [101] Yves Théberge? 12
- R. Chez CIMA. 13
- Q. [102] Parfait. Alors, ce qu'on comprend, c'est que 14
- ces gens-là sont des entrepreneurs ou des gens qui 15
- travaillent au sein de firmes de génie-conseil? 16
- R. Des entreprises privées. 17
- Q. [103] Et vous avez une élue provinciale et un élu 18
- municipal à cette réunion-là. Parfait. Donc, on va 19
- 20 parler, on comprend, là, pour la métropole, et
- caetera. Mais pour des gens d'affaires comme vous, 21
- c'est une occasion en or, ça, d'avoir un ministre, 22
- une ministre, là? 23
- R. Absolument. Puis quand on avait l'opportunité de le 24
- faire, on trouvait ça intéressant. 25

Q. [104] Est-ce que ça arrivait souvent, ce genre
de... moi j'en connais deux, là, le Club SaintDenis et ce que vous nous dites là. Est-ce que ça
arrivait souvent, ce genre de financement-là

restreint à certaines personnes?

R. Ça arrivait à l'occasion. Ça arrivait à l'occasion. C'est déjà même aussi arrivé au Parti québécois. Ce genre d'occasion-là en groupe un peu plus 8 restreint, c'est le genre de chose qui est intéressante, parce que tu as des occasions 10 privilégiées de rencontrer les ministres, puis de 11 jaser peut-être un peu plus intimement. Un peu 12 comme l'événement qu'on avait eu, que monsieur 13 Zambito avait organisé en janvier deux mille huit 14 (2008). C'était la même chose, c'est quand même un 15 groupe restreint d'hommes d'affaires, des maires 16 étaient présents. Ça permettait de rencontrer la 17 ministre à ce moment-là, elle faisait le tour des 18 tables. Ça fait que c'est un moment privilégié de 19 partager directement avec un ministre ou une 20 ministre nos situations, les problèmes, tout ça. 21 Puis ça vient informer les gens et les sensibiliser 22 sur la vie des entreprises. 23

Q. [105] Mais quand vous dites, vous partagez, est-ce que certains entrepreneurs ou vous-même faites des

24

- 42 -

1	demandes	spécifiques	quand	vous	avez	un	élu	peut-
2	être de d	cette positi	on-là (devant	vous	s?		

- R. Ce n'est pas des demandes spécifiques, c'est plutôt
 de partager des... Tu sais, comme moi j'expliquais
 tantôt, de dire, bon, les PPP c'est intéressant,
 mais la place des petites firmes c'est peut-être
 plus difficile, ça fait que peut-être y penser. Ça
 fait que c'est plutôt de partager nos réserves ou
 nos opinions pour s'assurer d'avoir notre place
 dans les grands développements ou les grands
 changements de façons de faire.
- Q. [106] À votre connaissance, outre les élus et les directeurs de financement, est-ce qu'il y a quelqu'un d'entre vous qui était inscrit au registre des lobbyistes?
- 16 R. Non.
- 17 Q. [107] Non?
- 18 R. Bien, en tout cas, je ne sais pas pour les autres, 19 là, mais moi je ne le suis pas.
- Q. [108] Donc, c'est pour ça qu'il n'y a pas de demande formelle?
- 22 R. Absolument pas.
- Q. [109] Ce n'est pas une occasion pour pousser des dossiers?
- R. Non, non, non. C'est vraiment une occasion

NON-PUBLICATION

10

11

12

13

14

d'échanger sur le développement économique. Dans ce 1 cas-là, c'était dans le cadre de son mandat de 2 ministre de la Métropole. 3

Q. [110] O.K. On a les heures de l'événement.

Évidemment, nous, nous n'y étions pas. On y va avec de la documentation qu'on nous a remise. Est-ce que huit heures (8 h) à neuf heures trente (9 h 30) c'est à peu près le temps que ça a duré, peut-être 8 une heure, une heure et demie, cette rencontre-là?

- R. Ah, une heure, parce que... Huit heures (8 h), mais je pense qu'on a commencé un peu plus tard, le temps que la personne la plus importante qui est la ministre arrive, ça fait que neuf heures et demie (9 h 30) c'était fini.
- Q. [111] Parfait. Je vais retourner dans les 15 rencontres plus techniques. Dès le lendemain matin, 16 il y a une rencontre également, là, un petit 17 déjeuner pour le Faubourg Contrecoeur, c'est exact? 18 R. Oui, c'est ça. 19
- Q. [112] Donc, Martial Fillion, Daniel Gauthier, 20 Michel Lalonde, Rosaire Sauriol, Bernard Trépanier, 21 autres noms. Ce n'est pas mon intention, là, de 22 m'attarder, mais peut-être juste un petit peu plus 23 loin, alors on va toutes les faire, là. 24

Treize (13) mars deux mille sept (2007), 25

- 44 -

- 1 toujours les mêmes personnes?
- R. Oui, c'est ça.

21

22

23

24

- Q. [113] Étiez-vous au courant que vous travailliez 3 sur un, vous aviez déjà commencé à travailler sur un terrain mais que la vente du terrain n'a pas été faite encore. La ville n'avait pas encore vendu le terrain à la SHDM. La SHDM, puis dans les dates que je vous donne là, puis la SHDM n'avait pas encore 8 vendu le terrain à Catania. Est-ce que c'était quelque chose qui était à votre connaissance lors 10 des rencontres techniques? 11
- R. Bien on savait que c'était en train de se 12 finaliser. C'était comme prévu dans le cadre des 13 termes de référence, qu'il y avait des éléments qui 14 restaient à finaliser ça fait que ça, c'était la 15 partie des gens concernés qui s'en occupaient. 16 Nous, notre partie, c'était vraiment la partie 17 ingénierie puis on avait un échéancier quand même 18 serré, si on voulait faire des travaux à l'automne 19 deux mille sept (2007). 20
 - Q. [114] Mais est-ce que monsieur Bernard Trépanier ou monsieur Martial Fillion vous informent, parce que c'est assez important là avant de mettre des énergies, savoir est-ce que ça va aboutir ces transactions de terrain-là. Si je vous dis moi que

le lendemain il va y avoir un Comité exécutif à la 1 Ville de Montréal pour la vente du terrain de la 2 Ville de Montréal à la SHDM, et ça, ça va avoir 3 lieu le lendemain en mars, treize (13) mars quand 4 vous avez une rencontre technique, est-ce qu'il y a ou monsieur Fillion ou monsieur Trépanier qui va dire « Bien regarde, ça s'en vient bien aussi la 7 vente-là. Le terrain est à la veille de nous 8 appartenir à la SHDM. ». 9

10

11

12

13

14

15

16

- R. Pas particulièrement là. Pas particulièrement parce que dans le fond les détails administratifs c'était plus réglé à leur niveau, nous autres c'était vraiment technique, c'était vraiment le projet dans son ensemble. Ces éléments-là ressortaient, ils étaient en train de régler certaines choses, mais je ne savais même pas que c'était le lendemain que ça c'était réglé là.
- Q. [115] O.K. Vingt-deux (22) mars il va y en avoir 18 une autre avec les mêmes personnes. Je défile là, 19 je vais assez vite, on va aller à la page 4, en 20 haut de la page, on a toujours les mêmes personnes. 21 Rosaire Sauriol, il était quand même assez souvent 22 là également, et on va aller ensuite au treize (13) 23 avril deux mille sept (2007), toujours une 24 rencontre. 25

- R. Oui, c'est ça.
- Q. [116] Vingt-quatre (24) avril, les mêmes personnes.
- R. Hum, hum. 3

- Q. [117] Quatre (4) mai deux mille sept (2007) les mêmes personnes. Ce qui va nous amener au dix-huit (18) mai et il va y avoir une rencontre, je suis en haute de la page 5 pour nous placer, et les mêmes, 7 mêmes, personnes qui la réunion du vingt-sept (27) février sont présentes au club privé, cette fois-ci pour un petit déjeuner à l'invitation, le membre 10 étant Rosaire Sauriol. Pourquoi faire une deuxième 11 rencontre avec madame Beauchamp et Pierre Bibeau, 12 Bernard Trépanier, Frank Zampino, les entrepreneurs 13 et les gens qui s'occupent des développements des 14 affaires dans les principales firmes de génie-15 conseil au Québec?
- R. Écoutez, encore le même principe, c'est Bernard 17 Trépanier qui m'a appelé en disant, bien 18 premièrement le Parti libéral avait été élu, madame 19 Beauchamp était maintenant rendue ministre de 20 l'Environnement et il me dit « Écoute, il va y 21 avoir un autre petit déjeuner d'organisé mais cette 22 fois-ci c'est un déjeuner où on va partager avec 23 madame Beauchamp, elle veut savoir un peu votre 24 opinion sur l'environnement. Elle est nommée 25

ministre de l'Environnement puis elle veut avoir 1 votre opinion. ». J'ai dit « O.K. » mais il dit « Ça va être une réunion technique, une réunion de 3 discussion. ». Parfait. Moi j'ai dit « Ça 4 m'intéresse de la revoir une autre fois, elle va être ministre de l'Environnement. ». Ministre de l'Environnement, on parle de d'autres éléments de discussion intéressants et à ce moment-là 8 évidemment j'avais accepté d'aller au déjeuner puis il m'avait dit « Ça va probablement être les mêmes 10 personnes parce qu'elle avait apprécié la 11 discussion qu'elle avait eue avec ces personnes-12

Q. [118] Alors ce que vous nous dites c'est que ce n'est pas une activité de financement.

là. » puis j'ai dit « O.K. Parfait. Pas de

problème. ». Ça fait qu'on s'est rendu au déjeuner.

- 17 R. Non. Non.
- Q. [119] Bernard Trépanier ne vous demande absolument rien là.
- 20 R. Non.

13

- Q. [120] Puis la réunion va durer combien de temps cette fois-ci?
- 23 R. La même chose, une heure, une heure et demie. On a 24 échangé sur le volet environnement parce qu'elle 25 était, comme elle était ministre de

2

3

4

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- 48 -

l'Environnement, elle savait qu'il y avait des choses qui pouvaient être améliorées dans son nouveau ministère puis elle voulait avoir l'opinion, elle nous a dit « Écoutez, bon premièrement, merci, on a gagné les élections. Bon, merci de votre participation dans la démocratie du Québec et tout ça. ». Bon, bref, puis en même temps elle voulait avoir notre opinion sur l'environnement.

Moi je me souviens que j'avais partagé le fait que souvent les délais d'approbation des projets étaient longs dans certains cas, qu'il y avait beaucoup d'intervenants puis pour nous, lorsqu'on avait des projets à réaliser avec des échéanciers, bien ça devenait souvent critique puis on ne voulait pas toujours faire de la pression sur les fonctionnaires pour s'assurer que les dossiers avancent ça fait que je voulais un peu la sensibiliser sur le fait que peut-être qu'à l'interne il y aurait lieu de revoir les approches, la façon de faire, pour avoir peut-être un lien un peu plus étroit avec l'analyse des dossiers et les échéanciers qui étaient souvent fixés pour la réalisation des dossiers.

Puis il y en a d'autres autour de la table

qui ont parlé plus de problèmes environnementaux,
de développement durable, des choses où nous on est
moins impliqués, ça fait que ça a été vraiment une
discussion très conviviale mais sur l'environnement. Puis elle voulait vraiment nous entendre pour
voir comment ça fonctionnait, quelles étaient nos
visions dans certains éléments parce que comme elle
prenait son nouveau rôle de ministre de
l'Environnement, elle voulait un peu avoir l'idée
des hommes d'affaires.

- Q. [121] Est-ce qu'il est arrivé à un moment donné dans le cadre du Faubourg Contrecoeur qu'il y avait des problèmes avec les fonctionnaires justement quant à des délais puis vous avez décidé de monter un petit peu plus haut dans la sphère politique?
- R. Oui, c'est effectivement arrivé.

11

12

13

14

15

- Q. [122] C'est quand à peu près cet événement-là dont vous vous apprêtez à parler.
- 19 R. C'était à peu près à l'automne deux mille sept
 20 (2007) et puis, en fait, encore là lors de nos
 21 réunions techniques, à un moment donné on faisait
 22 part de l'avancement des différents dossiers, des
 23 problématiques et tout ça, et puis dans le cas de
 24 Faubourg Contrecoeur, on parle d'infrastructures
 25 souterraines, on parle d'infrastructures de

surface, comme je vous l'ai expliqué.

Donc, les infrastructures souterrains, ça prend une autorisation, un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, mais en même temps, ça prenait aussi un certificat d'autorisation pour le volet contamination-décontamination, donc tout le tout réhabilitation du site, donc un deuxième. Et un troisième qui était toute la problématique reliée... ce qu'on appelle les « zones humides ».

Et les zones humides, bien, comme vous le savez, c'est un sujet... c'est un sujet particulier parce que c'est toujours difficile d'établir une zone humide parce qu'un terrain qui a été laissé vacant durant quinze (15) ans ou dix (10) ans ou cinq ans, puis à un moment donné, il y a un petit amas d'eau qui se forme, des quenouilles puis un potentiel de... d'espèces là quelconques, ça peut devenir une zone humide. Bon. Ça fait que ça dépend des cas, mais disons qu'on est confronté à ça.

Et ça, ça fait l'objet d'une autre autorisation là au niveau du ministère de l'Environnement. Ça fait que là vous comprenez que ça fait trois autorisations, puis on a un échéancier où on voudrait qu'à l'automne deux mille

sept (2007), le volet réhabilitation commence.

Et au moment où on a lancé le projet, on a fait les plans et devis, nos rencontres techniques, tout ça, on présente les projets au ministère de l'Environnement pour le volet infrastructure, le volet réhabilitation et le volet également des zones humides. Et à ce moment-là, on attend l'approbation, on discute, puis là on ne l'a pas, il y a des problèmes, la zone humide, ainsi de suite. Là le temps avance et on veut commencer la décontamination à l'automne parce que, ça, ça peut se faire. Les infrastructures, c'était plus après là, deux mille sept (2007), deux mille huit (2008), mais il fallait quand même commencer la réhabilitation.

Et là est arrivé un moment où, au niveau des zones humides, il a été identifié par les représentants de l'Environnement qui ont été soucieux d'une zone où il y avait un potentiel d'espèces particulières de couleuvres brunes et là ils ont dit : « Écoutez, on ne peut pas approuver le projet. Vous ne pouvez pas commencer à travailler ». Ça fait que là on a dit : « Comment ça on ne peut pas commencer à travailler, si on est dans une... mettons si on peut identifier la zone

2

3

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

où il y a les couleuvres brunes, on pourrait peutêtre cerner la zone puis travailler autour ». Bon. Parce qu'il n'y avait pas des couleuvres sur l'ensemble du site là, c'était une petite zone là, tu sais.

> Ça fait que disons que les discussions... et je comprends aussi les fonctionnaires du ministère, ils ont dit : « On va prendre le temps de le regarder, on va s'assurer de cerner la zone ». Comme on dit, la zone est cernée, on la connaît, on peut la délimiter. Ça fait que là le temps avançait, puis on ne sentait pas qu'on était pour avoir l'autorisation pour l'automne.

Ça fait que, moi, j'en ai parlé parce que c'était le volet infrastructure. J'en ai parlé lors d'une réunion... d'une réunion technique où tous les représentants étaient là. Et si je me souviens bien, même c'était une des réunions où même monsieur Frank Zampino était là parce qu'il est venu à quelques occasions pour s'assurer que le dossier avançait bien. Puis, si on avait des choses à lui partager, il était en mesure de faire le suivi auprès de ses différents fonctionnaires dans l'organisation parce que le projet lui tenait à coeur, puis il avait des échéanciers à rencontrer

et ainsi de suite.

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

Et à ce moment-là, moi, j'avais partagé ça,

j'ai dit : « Il y a-tu moyen que... ». Et à ce

moment-là, monsieur Trépanier enfin a dit : « Bien,

on va appeler au cabinet de la ministre de

l'Environnement, on va certainement pouvoir avoir

un coup de pouce à ce moment-là ».

Et effectivement, tout de suite après, monsieur Trépanier a lâché un coup de fil au cabinet du ministre... de la ministre de l'Environnement. Il m'a appelé, il dit : « Écoute, tu peux parler au directeur du cabinet puis lui expliquer la situation » parce qu'évidemment monsieur Trépanier n'était pas en mesure d'expliquer la problématique reliée aux couleuvres brunes.

Ça fait que j'ai parlé au directeur du cabinet de la ministre de l'Environnement et je lui ai expliqué la problématique, évidemment de façon vulgarisée là parce que je voulais juste lui dire...

- Q. [123] À qui vous avez parlé?
- 23 R. Je pense que c'était François Crête et qui m'a 24 dit : « Bien, O.K., explique-moi ça. Je vais voir 25 avec les gens qui s'occupent de ça », juste au

moins qu'il y ait une écoute parce que, dans le fond, ce n'est pas de forcer le monde, c'est juste d'être à l'écoute, hein, des fois. Et donc je lui ai expliqué la problématique. Que là le projet, où on était rendu, et dans le fond, si on pouvait cerner la zone et dans le respect de l'environnement là, ce n'était pas dans le but de contourner. Ça nous aurait permis de travailler autour puis de faire des travaux.

Et évidemment ça n'a pas été long que j'ai eu un appel du directeur de la région qui m'a un petit peu... un petit peu sermonné en me disant que j'aurais dû l'appeler directement. Parce que je dis : « On est en contact avec les gens chez vous. On sentait... puis moi, c'est parce que j'ai rencontré des gens, puis ils m'ont dit : « Regarde, on va juste lâcher un petit coup de fil », je n'ai pas voulu faire ça de façon déplacée, moi, au contraire ». Il a dit : « Bon. O.K. On est là, on se parle ». Ça fait que ça a permis d'éclaircir la situation. Il dit : « Écoute, je regarde avec mes gens pour voir si effectivement on pouvait cerner la zone et essayer de faire en sorte que... ».

Ça fait que tout le monde a fait son travail, puis ça a peut-être pris quelques

semaines. Finalement, il y a eu des rencontres sur le site, puis on a pu identifier, avec les spécialistes, évidemment, même les spécialistes, nous autres, c'était notre sous-traitant Dessau, un spécialiste dans le domaine environnemental. Ça fait qu'ils ont identifié la zone potentielle où il y avait des couleuvres brunes.

1

2

3

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

Mais, comme on était rendu tard à l'automne, il y avait des chances qu'elles étaient en train d'hiberner, hiverner, hiberner. Ça fait qu'il a dit : « On ne peut pas... on ne peut pas... il va falloir laisser passer l'hiver et, au printemps, au moment où elles vont sortir le nez de leur petit trou, il dit, on pourra les dénombrer, les déplacer, puis on pourra continuer ». Ça fait que la zone a été identifiée, balisée avec...

- Q. [124] C'est une zone de combien à peu près là qui bloquait tous les travaux là?
- 19 R. Ah! Ce n'était pas très grand là, je ne me souviens
 20 pas exactement les dimensions, mais c'était peut21 être cinq cents (500) pieds par cinq cents (500)
 22 pieds là, quelque chose comme là. Ce n'était pas...
 23 ce n'était pas très grand, mais c'était une zone
 24 potentielle.

Ça fait qu'à ce moment-là on a... la zone a

Le 31 janvier 2013 NON-PUBLICATION

- été identifiée. On a pu obtenir notre certificat 1
- d'autorisation pour la réhabilitation et les
- travaux de réhabilitation ont commencé. Et plus 3
- tard après ça, l'autorisation pour les travaux 4
- d'infrastructure, les travaux ont suivi leur cours.
- Ça fait que ça a permis de reprendre l'échéancier
- qu'on s'était donné pour réaliser le projet.
- Q. [125] Ce que vous nous dites, c'est que de passer 8
- par le chef de cabinet, ça a accéléré le processus.
- R. Ça a permis d'avoir une écoute plus attentive, et 10
- permettre peut-être aux fonctionnaires de prioriser 11
- ce dossier-là, peut-être, par rapport à d'autres 12
- dans la liste qu'ils avaient. 13
- Q. [126] Y a-t-il d'autres exemples, parce que, peut-14
- être juste, peut-être remettre en... Oui, allez-y, 15
- 16 allez-y.
- R. Peut-être juste pour terminer... 17
- Q. [127] Oui, terminez. 18
- R. Pour la fin de l'histoire, parce que... 19
- Q. [128] Oui. Allez-y. 20
- R. Ça vaut la peine. Au printemps, effectivement... 21
- Q. [129] Ah! O.K. 22
- 23 R. Non, c'est parce que...
- Q. [130] La couleuvre s'est montré le bout du nez? 24
- R. Elle s'est montré le bout du nez, effectivement. Je 25

pense qu'il y en a trois qui ont été dénombrées,
elles ont été relocalisées dans un autre site, puis
finalement on a pu travailler dans le site
approprié. Ça fait que ça s'est fait dans les
règles édictées par le ministère de l'Environnement
en bonne et due forme. Ça fait que tout s'est fait
correctement.

- Q. [131] Tout le monde était heureux et les trois couleuvres aussi. Le projet avance. Peut-être juste... Peut-être juste pour nous dire, le projet est toujours en cours, le projet du Faubourg Contrecoeur?
- R. Le projet est toujours en cours.
- Q. [132] En réa... Je parle en phase de réalisation?
- R. Oui. Puis il va très bien. Il achève. Au niveau des 15 infrastructures, les infrastructures sont presque 16 terminées de construire. Il va peut-être rester un 17 peu de... L'année prochaine, bien, c'est-à-dire cet 18 été, là, un peu de pavage à faire, d'éclairage, 19 mais il y a encore des constructions qu'il reste à 20 faire, mais ça se construit, ça suit l'échéancier 21 prévu. Et la livraison des différents types de 22 bâtiments, logements sociaux, et ainsi de suite, 23 là. Ça, ça suit son cours. 24
 - Q. **[133]** O.K.

8

10

11

12

- 58 -

- R. Non, ça va... Le dossier, le projet va bien.
- Q. [134] Est-ce qu'il y a eu, outre cet épisode-là des
- couleuvres, est-ce qu'il y a eu d'autres embûches
- pour l'obtention de permis, au niveau des
- arrondissements... de l'arrondissement, là, pas des
- arrondissements, mais je parle de Mercier-
- Hochelaga-Maisonneuve. Est-ce que vos contacts
- politiques, en tant que tels, à savoir monsieur
- Trépanier, monsieur Zampino, ont pu vous aider, a
- pu aider le promoteur, monsieur Catania, puis
- ingénieurs au dossier?
- R. En fait, en... Ça c'était, mettons, deux mille sept
- (2007), ce que je parlais, les infrastructures,
- tout ça.
- 15 Q. **[135]** Oui.
- R. Donc, la partie bâtiments a plus commencé en deux
- mille huit (2008). Donc, évidemment, à ce moment-
- là, là on tombe dans un autre type de plan, là on
- tombe dans les plans de bâtiments, l'architecture,
- le côté visuel, le côté... Le côté urbanisme. Et
- tout ça, là, ça fait l'objet aussi d'une
- approbation de l'arrondissement. Parce qu'ils
- doivent émettre des permis. Et là aussi,
- l'arrondissement, bien, ont des fonctionnaires, ont
- des gens qui sont en place, et devaient regarder le

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

dossier, ça aussi c'était un peu... un peu...

C'était lourd, disons, comme analyse et tout ça.

Et puis il y a même eu des rencontres, à un

moment donné, parce qu'il y avait... Il y a eu également le volet du parc, l'aménagement de parc.

Comme j'avais montré, ce n'était pas prévu dans les coûts parce qu'il s'agissait de décider qui était pour... qui était pour s'en occuper, là.

Mais à ce moment-là il y a eu l'intervention de monsieur Zampino, pour s'assurer de... On a eu une rencontre, qui a eu lieu à l'hôtel de ville de Montréal, où les gens de l'arrondissement, les politiciens, les fonctionnaires, et la même chose, Montréal et SHDM qui étaient présents, on était présent également pour expliquer le projet puis s'assurer que les gens s'entendent sur les modalités reliées à l'aménagement du parc proprement dit, puis ils se sont entendus sur un certain financement pour aider l'arrondissement, parce qu'ils disaient, « Vous nous amenez un projet dans notre arrondissement, puis finalement vous voulez qu'on paie pour. » Ça fait que... Mais ça c'est normal qu'il y ait des ententes entre l'arrondissement et le central. Et finalement, il y a eu une entente pour aider

l'arrondissement pour pouvoir réaliser le projet de parc, là. Répondant aux besoins de l'arrondissement.

Mais au niveau des permis, au niveau des permis, là aussi c'est l'arrondissement... Il y a eu des interventions, dans le sens que, il y avait monsieur Richer Dompierre, qui était conseiller municipal, qui était responsable du volet permis dans l'arrondissement, et qui a donné un certain coup de main, s'assurer que ses fonctionnaires contribuent bien, puis ainsi de suite.

Puis à un certain moment donné, monsieur Trépanier m'a dit, « Écoute, il dit, je pense que monsieur Dompierre fait un bon travail, tout ça, il dit, monsieur Catania voudrait le récompenser, là. Et, il dit, écoute, il va... Il s'est entendu avec lui pour lui donner un montant de quinze mille dollars (15 000 \$). Mais là, il dit, le problème que j'ai, il dit, c'est qu'on voudrait régler ça cette semaine, monsieur Catania est en vacances, peux-tu avancer l'argent? » J'ai dit O.K... O.K. Ça fait que j'ai... J'ai moi-même avancé le quinze mille dollars (15 000 \$) à monsieur Dompierre, parce que je le connaissais, et par la suite, une semaine ou deux après, monsieur Catania m'a

remboursé le quinze mille dollars (15 000 \$) que

- j'avais dans mes réserves, là, et ça a clos le
- sujet. Mais c'était, l'intervention de monsieur
- Dompierre était à l'effet de supporter ses
- fonctionnaires, de les amener à analyser le dossier
- plus rapidement et s'assurer que les permis
- puissent être donnés dans des délais peut-être plus
- raisonnables pour permettre au projet de se
- 9 réaliser dans les échéanciers prévus.
- Q. [136] Donc, il y a un pot-de-vin qui va être donné?
- 11 C'est ce que vous nous dites?
- 12 R. C'est ça.
- Q. [137] Parfait. Est-ce que vous avez eu connaissance
- qu'un autre pot-de-vin va être donné également à un
- fonctionnaire municipal, à savoir le directeur
- général de la SHDM, monsieur Fillion?
- R. Monsieur Fillion, au même titre que nos autres
- clients...
- Q. [138] Je pense que mon... Je vais reprendre ma
- question. Je pense que mon...
- Me MARTIN ST-JEAN:
- S'il vous plaît.
- Me DENIS GALLANT :
- Alors, le directeur général de la paramunicipale,
- monsieur Martial Fillion, est-ce que ça va, c'était

- une paramunicipale?
- 2 Me MARTIN ST-JEAN:
- 3 Une OSBL.
- 4 Me DENIS GALLANT:
- Écoutez, on ne jouera pas avec les mots. Ça a été
- une paramunicipale, ça a été une OSBL, c'est revenu
- 7 une paramunicipale.
- Q. [139] Alors, est-ce qu'un pot-de-vin a été donné à
- 9 monsieur Fillion?
- 10 R. Écoutez, moi, pour la réalisation du projet qui se
- déroulait, tout comme autre client, j'envoyais des
- billets de hockey, des... à Noël, tous mes clients
- avaient des bouteilles de vin...
- 14 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [140] Quand vous parlez de billets de hockey, là,
- est-ce que ce sont des billets de saison?
- 17 R. Une paire.
- 18 Q. [141] Juste une paire?
- 19 R. Oui, oui, oui.
- 20 Q. [142] Pour un match?
- 21 R. C'est ça. Ce que j'ai déjà parlé c'était un cas
- d'exception, là, mais c'était juste, non, un match,
- peut-être deux fois par année que j'envoyais...
- Parce que, évidemment, deux paires de billets de
- hockey avec les clients qu'on a, il faut partager à

Le 31 janvier 2013

tout le monde si on veut que ça puisse rendre le 1 service auquel on s'attend. Donc, j'envoyais 2 toujours une paire ou deux par année à monsieur 3 Fillion. Le vin c'était courant, à chaque année, 4 quand on envoyait pour les cadeaux de Noël deux bouteilles de vin, c'était bien correct, là. Et des lunchs, j'ai rencontré souvent monsieur Fillion. 7 Des fois, on se rencontrait pour parler 8 techniquement...

Me DENIS GALLANT : 10

11

Q. [143] Mais l'argent, là? L'argent, là?

R. Puis à un moment donné, monsieur Trépanier m'a 12 dit : « Écoute, Michel, il dit, on ne t'a pas trop, 13 trop sollicité dans le cadre du projet Contrecoeur. 14 Monsieur Fillion fait un bon travail, mais en même 15 temps, écoute, il fait des travaux chez lui, il a 16 des petits problèmes personnels. » Il dit : « Est-17 ce que tu pourrais lui donner, mettons, un montant 18 de cinq mille dollars (5 000 \$)? » J'ai dit, bon, 19 j'ai dit : « Écoute, O.K., correct, si ça peut 20 rendre tout le monde heureux dans la réalisation du 21 projet. » Ça fait que j'ai dit : « O.K. Je vais le 22 faire. » Et je pense que c'est en deux mille huit 23 (2008), ça, finalement, j'avais remis le cinq mille 24 dollars (5 000 \$) directement à monsieur Trépanier. 25

8

- 64 -

Je n'ai jamais eu de... je n'ai jamais reparlé de
ça à monsieur Fillion. J'avais remis ça à monsieur
Trépanier qui devait s'occuper de lui remettre en
main propre. Il a dit : « Écoute, merci, je pense
que ça va être bien apprécié. » Ça fait que c'était
en deux mille huit (2008).

- Q. [144] Est-ce que c'était lors d'un événement précis que vous avez donné cet argent-là à monsieur Trépanier pour monsieur Fillion?
- R. C'est parce qu'on essaie toujours de trouver un 10 moment où on peut rencontrer la personne puis... 11 Puis au moment où on m'en avait parlé on avait un 12 tournoi de golf, puis on se croisait là-bas, ça 13 fait que j'ai dit : « Regarde, en même temps je te 14 rencontrerai puis je te remettrai le montant. » Ça 15 fait que je l'avais rencontré dans un tournoi de 16 golf, là, et puis je pense qu'on s'était croisé à 17 l'hôtel, puis je lui avais remis le cinq mille 18 dollars (5 000 \$), que lui devait s'occuper de 19 remettre à monsieur Fillion. Ça fait que je n'ai 20 jamais su s'il lui avait remis, là. 21
- Q. [145] Dans le cadre de ce projet-là, bon, des
 cadeaux à monsieur Fillion, un montant d'argent à
 la demande de monsieur Trépanier. Là, vous, avezvous eu une confirmation de la part de monsieur

ION - 65 -

- Fillion qu'il a bien reçu cet argent-là?
- 2 R. Non.
- Q. [146] Un merci beaucoup?
- 4 R. Non.
- 5 Q. [147] Non?
- R. Non. Et je ne lui en ai pas reparlé non plus. Moi
- je m'étais dit, bon, monsieur Trépanier s'en
- occupe, puis... Non, je n'ai pas eu de discussion
- 9 précise à ce sujet-là.
- Q. [148] En ce qui concerne monsieur Zampino, qui est
- président du comité exécutif jusqu'en juillet deux
- mille huit (2008)?
- R. Lui c'était des billets de hockey, je lui envoyais
- du vin aussi à Noël. Les billets de hockey c'était
- souvent Bernard Trépanier qui m'appelait
- directement en disant : « Écoute, Michel... » Plus
- souvent qu'autrement, c'était pour ses enfants. Tu
- sais, il dit : « Écoute, si tu as une paire de
- billets de hockey, il dit, monsieur Zampino les
- prendrait, puis il y a un de ses garçons qui veut
- aller au hockey. » Bien, pas de problème. Pour moi,
- c'est le même client, là, lui ou ses enfants... Ça
- fait que c'est arrivé à deux ou trois occasions par
- année où j'envoyais une paire de billets de hockey
- pour monsieur Zampino ou ses enfants.

Q. [149] Je reviens aux rencontres techniques, peut-1 être juste y aller encore très rapidement. Je suis 2 à la page 5, pour situer tout le monde. Nous avons 3 fait le vingt-deux (22) mai. Nous allons maintenant 4 aller au... Non, nous n'avons pas fait le vingtdeux (22) mai, nous allons faire le vingt-deux (22) mai. Et cette fois-ci nous allons maintenant aller 7 au... non, nous n'avons pas fait le vingt-deux (22) 8 mai, nous allons faire le vingt-deux (22) mai et cette fois-ci les personnes présentes vont être 10 Paolo Catania, Martial Fillion, Daniel Gauthier, 11 Michel Lalonde, Rosaire Sauriol n'est pas là, 12 Bernard Trépanier, Frank Zampino, là il commence à 13 apparaître monsieur Zampino. Il y a une raison 14 pourquoi il est présent dans ces rencontres-là 15 monsieur Zampino? 16 R. Il est arrivé, comme je le disais tantôt, qu'il est 17 venu à quelques occasions pour faire le suivi du 18 dossier et notamment lorsqu'on avait parlé du 19 problème de l'environnement, je pense qu'il était 20 là à cette rencontre-là, je ne me souviens pas 21 laquelle mais, bref, il est venu à quelques 22 occasions pour voir si le dossier avançait bien et 23 si on était pour atteindre l'échéancier parce que 24

dans sa ligne de mire, par rapport à l'engagement

2

3

4

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

qu'ils avaient eu lors de l'annonce avec monsieur Tremblay, il voulait s'assurer qu'il n'y ait pas d'embûches dans le projet puis que le projet se réalise dans les échéanciers. Ça fait qu'il était présent puis si jamais on lui partageait des problèmes, bien, il essayait de voir ce qu'il en était. Notamment au niveau de, là on est en deux mille sept (2007) mais en deux mille huit (2008) on avait parlé à un moment donné des problèmes avec l'arrondissement, comme je disais, pour régler le problème d'aménagement de parcs, ça fait que c'est lui un peu qui avait organisé la rencontre pour la suite. Ça fait que son rôle c'était un peu de suivi puis à un moment donné il pouvait aussi aider en fonction des différents départements à ce que ça avance dans les délais.

- Q. [150] Êtes-vous en mesure de, vous les avez côtoyés beaucoup ces gens-là, de nous décrire la relation entre Paolo Catania et monsieur Frank Zampino?
- R. C'est des gens qui, premièrement, c'est des gens de même nationalité, des gens qui s'accommodaient bien ensemble puis lorsqu'on les voyait, je voyais bien qu'ils se tutoyaient, donc une certaine proximité.

 Ils avaient l'air des gens qui se connaissaient bien.

- Q. [151] O.K. Nous allons aller... LA PRÉSIDENTE :
- Si vous me permettez, Maître Gallant. 3
- 4 Me DENIS GALLANT :
- Oui, Madame.
- LA PRÉSIDENTE :
- Vous dites que monsieur Zampino commence à 7
- apparaître mais il avait déjà eu... 8
- Me DENIS GALLANT :
- Non, je parle dans les réunions techniques, dans 10
- les grandes réunions techniques. 11
- LA PRÉSIDENTE : 12
- Ah! O.K. 13
- Me DENIS GALLANT : 14
- Les petits déjeuners rencontres, que j'appelle, 15
- moi. 16
- LA PRÉSIDENTE : 17
- O.K. Parce qu'il y avait déjà eu six rencontres 18
- auparavant. 19
- Me DENIS GALLANT : 20
- Oui, oui, tout à fait. Oui, oui. Soit avec monsieur 21
- Catania seul. 22
- LA PRÉSIDENTE : 23
- Oui, oui. 24

1 Me DENIS GALLANT:

- Là, moi, je suis dans les petits déjeuners
- rencontres.
- 4 LA PRÉSIDENTE :
- 5 O.K.
- 6 Me DENIS GALLANT:
- 7 Ça va?
- Q. [152] Alors, autre petit déjeuner rencontre, douze
- 9 (12) juin deux mille sept (2007), et on a le même
- monde. Monsieur Zampino est présent donc vous dites
- qu'il commence à suivre le projet.
- 12 R. Oui, c'est ça. Bien, c'est parce que rendu à cette
- période-là, on était rendu pas mal avec les
- problèmes d'environnement puis le projet commençait
- à mieux se définir, on avait déjà six mois, bien,
- cinq, six mois du début de l'année et il est venu à
- quelques rencontres pour s'assurer que tout ça
- suive son cours.
- Q. [153] Je vais aller à la page 6, à la prochaine
- rencontre, c'est un dîner cette fois-ci, qui est en
- date du vingt-neuf (29) août deux mille sept (2007)
- et là, il va y avoir Paolo Catania, Martial
- Fillion, Daniel Gauthier, Michel Lalonde, Bernard
- 24 Trépanier, Frank Zampino et là Cosmo Maciocia va
- 25 être présent. Donc, on est dans Hochelaga-

NON-PUBLICATION - 70 -

- Maisonneuve, là, ce n'est pas le maire 1
- d'arrondissement, là. Lui, il est le maire
- d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux 3
- Trembles. Pourquoi il était à votre rencontre 4
- technique, monsieur Cosmo Maciocia? À votre
- souvenir, là. 6
- R. Oui. Là évidemment c'est un dîner, c'est comme un 7
- souper dans le fond, donc il y avait un volet 8
- technique mais moins prépondérant, si on veut. Mais
- monsieur Maciocia était le maire de 10
- l'arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-11
- Trembles mais il portait aussi le dossier au Comité 12
- exécutif de l'habitation, ça fait que c'était aussi 13
- son dossier, là. Ça fait qu'il est venu à quelques 14
- occasions voir où le dossier était rendu puis 15
- comment le dossier avançait. 16
- Q. [154] Allons maintenant au vingt-cing (25) 17
- septembre deux mille sept (2007) et nous allons 18
- avoir Martial Fillion... Paolo Catania, Martial 19
- Fillion, Daniel Gauthier, Michel Lalonde, Cosmo 20
- Maciocia et Bernard Trépanier... 21
- R. C'est ça. 22
- Q. [155] ... Frank Zampino. Donc, la même chose. 23
- R. Petit déjeuner cette fois-ci. C'est ça. 24
- O. [156] Monsieur Maciocia va être également présent? 25

1 R. Exact.

18

19

20

21

22

23

24

25

Q. [157] Ensuite de ça, je n'ai presque plus de 2 rencontres systématiques avec le groupe des huit 3 que j'appelle, là, puis qu'il y a eu des ajouts, Maciocia et monsieur Zampino. Il va y avoir des rencontres individuelles. J'aimerais juste apporter votre attention à la rencontre du vingt-deux (22) 7 octobre deux mille huit (2008). Et cette fois-ci 8 c'est Daniel Gauthier qui est le membre qui invite et non plus Paolo Catania. Vous avez Martial 10 Fillion, Daniel Gauthier, Michel Lalonde, Bernard 11 Trépanier, et je vais - parce que maintenant je 12 vous l'ai fait identifier, je vous ai fait 13 également identifier madame Toupin - Gaétan 14 Biancamano. Le nom sera probablement décaviardé, 15 là, parce que là on le connaît, là. À l'époque, 16 nous, on n'était pas sûr c'était qui. 17

Pourquoi on a fait ce déjeuner-là, là, là cette fois-ci à la demande de Daniel Gauthier? Pas « à la demande », là, mais je veux dire, sous son numéro de membre. Est-ce qu'on parle encore de... Pourquoi monsieur Biancamano, qui n'est jamais là, là, sauf depuis le début est là cette fois-là?

R. O.K. En fait, quand on a terminé les rencontres qui étaient récurrentes, là le dossier était... le

projet était lancé, ça fait qu'on n'avait plus besoin de faire de rencontre aussi étroite que ça. C'étaient plus les gens qui avaient un travail à faire sur le terrain. Ça fait que, ça, ça a continué comme tel. Mais, par contre, on avait à se parler et à faire le suivi de notre dossier.

En octobre deux mille huit (2008), bien,
Gaétan Biancamano avait, au tout début du projet, à
un moment donné, monsieur Gauthier avait été comme
... n'était pas dès le départ impliqué dans le
dossier, c'est monsieur Gaétan Biancamano et c'est
Daniel Gauthier qui a repris le dossier. Ça fait
qu'il était un petit peu présent au départ. Et puis
quand Daniel Gauthier était en vacances, c'était
souvent monsieur Biancamano qui le remplaçait,
t'sais. Ça fait qu'il y avait au moins quelqu'un
pour supporter la suite du dossier.

Et, de mémoire, c'était tout simplement un lunch, un peu pour faire le point sur le dossier étant donné que monsieur Biancamano était là, là, il n'y avait rien... la continuité du projet, on était dans la construction déjà des infrastructures et les différents bâtiments. Il n'y avait rien, à ma connaissance, de particulier.

Q. [158] Vous, toute la question des subventions, des

- 73 -

- prêts avec un taux d'intérêt moindre accordés par
- Martial Fillion à monsieur Catania, est-ce que,
- vous, on vous met au courant de tout ce volet-là?
- R. Non. Ça, je n'étais pas au fait de ça.
- 5 Q. [159] Pas du tout.
- 6 R. Non.
- Q. [160] Est-ce qu'on vous met au courant je
- reviens... je reviens à l'automne deux mille six
- 9 (2006) est-ce qu'on vous met au courant du
- processus de qualification, dans un premier temps,
- et ensuite de ça, de l'appel d'offres qui va avoir
- lieu, là, dans... on l'a évoqué hier, là, dans des
- délais très, très serrés?
- R. Pas dans les... pas dans les détails. Tout ce qu'on
- me disait, c'est qu'on insérait mes estimés dans
- les termes de référence que monsieur Gauthier
- préparait, mais que, lui, c'était tout le volet
- bâtiment, aménagement, porte et ainsi de suite.
- Moi, je n'étais pas au fait de ça. Ça fait que
- c'est eux qui préparaient ce dossier-là proprement
- dit pour appel d'offres, là, et qualification.
- 22 Q. [161] Est-ce qu'on vous informe qui fera partie des
- deux comités de sélection?
- R. Non, non. Ce que je savais...
- 25 Q. [162] Pas du tout?

- R. ... c'est que monsieur Gauthier était pour l'être
- dessus, ça, je... mais les autres...
- Q. [163] Jamais. Et si vous l'avez appris, vous l'avez
- appris par après.
- 5 R. C'est ça. C'est ça.
- Q. [164] O.K. Je n'ai pas d'autres questions, moi, sur
- 1 le volet Faubourg Contrecoeur.
- 8 LA PRÉSIDENTE:
- 9 Alors, bien.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [165] Encore pour ma connaissance. Vous avez dit
- que le projet Faubourg Contrecoeur se continue
- présentement.
- R. Oui, bien sûr.
- Q. [166] Avec le même promoteur, c'est toujours avec
- 16 Catania qui...
- R. Oui, oui, exactement.
- Q. [167] Bon. Vous, vous êtes... votre firme est
- utilisée présentement pour les travaux, donc...
- 20 R. Presque finie, notre partie à nous est presque
- finie parce que les infrastructures, elles, sont
- presque terminées. Il reste un peu de pavage à
- faire, peut-être un peu d'éclairage, puis le reste,
- c'est des bâtiments, puis on n'est pas impliqué
- comme tel dans tous les bâtiments. On en a fait

- quelques-uns, puis là, bien, c'est d'autres firmes 1
- qui s'occupent des bâtiments.
- Q. [168] O.K. Votre firme est en relation 3
- contractuelle uniquement qu'avec F. Catania.
- R. Uniquement. Depuis...
- Q. [169] Elle n'a eu aucun contrat avec la Ville de
- Montréal dans ce dossier-là.
- R. Non. Depuis janvier deux mille sept (2007), notre
- entente est avec F. Catania, directement.
- Q. **[170]** Bien. Merci. 10
- Me DENIS GALLANT : 11
- Q. [171] Juste une précision, je pense, vous ne l'avez 12
- pas évoqué ou je ne vous ai pas posé la question. 13
- La remise d'argent à monsieur Richer Dompierre, ça 14
- s'est fait où, ça, à votre souvenir? 15
- R. Dans un... on a déjeuné, je pense, là, à la Place 16
- Versailles ou dans ce coin-là, là. 17
- Q. [172] O.K. Ça ne s'est pas fait à vos bureaux... 18
- R. Non, non, non, non, non. Non, non. 19
- Q. [173] ... ni aux bureaux de l'arrondissement. 20
- R. Non. 21
- Q. [174] Parfait. Je n'ai pas d'autres questions. 22
- 23 LA PRÉSIDENTE :
- Est-ce que des parties veulent contre-interroger 24
- monsieur Lalonde sur cette portion de son 25

- témoignage? Oui, Maître Décary.
- Me MICHEL DÉCARY:
- Oui, Madame la Présidente, oui. À ce stade?
- 4 LA PRÉSIDENTE:
- 5 Oui.
- 6 Me MICHEL DÉCARY:
- 7 Oui. Très bien.
- 8 LA PRÉSIDENTE:
- Est-ce que d'autres personnes vont vouloir contre-
- interroger?
- 11 Me ESTELLE TREMBLAY:
- Est-il possible, Madame la Présidente, d'avoir la
- pause pour que je puisse rejoindre mes clients et
- vérifier un aspect?
- 15 LA PRÉSIDENTE :
- Ah! Certainement. Est-ce que vous voulez faire la
- même chose, Maître Décary?
- 18 Me MICHEL DÉCARY:
- Oui, je l'apprécierais.
- LA PRÉSIDENTE :
- Bon. Parfait. Alors, nous allons prendre la pause
- maintenant et nous allons revenir.
- Me DENIS GALLANT:
- Tout à fait.
- SUSPENSION DE L'AUDIENCE

```
1
          REPRISE DE L'AUDIENCE
          LA PRÉSIDENTE :
3
          Alors, est-ce que... Ah! Je vois que maître Décary
          n'est pas là.
          Me MICHEL DÉCARY :
          Oui, oui.
         LA PRÉSIDENTE :
         Ah! Excusez-moi.
         Me MICHEL DÉCARY :
10
          Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur Lachance.
11
          LA PRÉSIDENTE :
12
          Je m'excuse. Toutes mes excuses, Maître Décary.
13
          Me MICHEL DÉCARY :
14
          Mais, c'est une façon de...
15
          LA PRÉSIDENTE :
16
          Alors, je comprends que vous êtes prêt.
17
          Me MICHEL DÉCARY :
18
          Et c'est une façon pour moi de me faire remarquer.
19
          LA PRÉSIDENTE :
20
          Allez-y.
21
         LA GREFFIÈRE :
22
          Monsieur Lalonde, vous êtes toujours sous le même
23
          serment.
24
      R. Merci.
```

Le 31 janvier 2013

- CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY:
- Q. [175] Bonjour, Monsieur Lalonde.
- R. Bonjour. 3

- Q. [176] Mon nom est Michel Décary, je suis l'avocat
- du Parti libéral du Québec et j'aurais quelques
- questions seulement pour vous. Le premier bloc
- concerne le développement des affaires. Vous avez 7
- témoigné, en rapport avec le projet Faubourg
- Contrecoeur, qu'en deux mille quatre (2004), vous
- effectuiez des contributions à la caisse électorale 10
- du parti Union Montréal, évidemment par l'entremise 11
- de monsieur Trépanier. 12
- R. Oui. 13
- Q. [177] Et que suite à une conversation avec monsieur 14
- Trépanier, vous avez fait des démarches c'est le 15
- terme que vous avez utilisé auprès de monsieur 16
- Martial Fillion pour obtenir un contrat, c'est 17
- exact? 18
- R. C'est exact. 19
- Q. [178] Est-il exact que ces démarches auprès de 20
- monsieur Fillion visaient à l'influencer pour 21
- l'amener justement à considérer votre firme et à la 22
- retenir dans le cadre du projet Faubourg 23
- Contrecoeur? 24
- R. Dans le cadre des démarches de développement, quand 25

Lt j'avais rencontré monsieur Fillion pour lui présenter notre firme, lui présenter effectivement tout ce qu'on avait fait dans le secteur depuis les années deux mille (2000), dans le secteur de Contrecoeur et dans l'est de Montréal notamment, comme je ne le connaissais pas beaucoup monsieur Fillion. Et il m'avait dit : « Écoute, ça a plein de sens, c'est dans le secteur, tout ça. Mais, il dit, moi, je vais devoir vérifier si ça fait du sens que tu puisses être... être là. » Et monsieur... par la suite, monsieur Fillion m'avait dit : « Écoute, c'est correct, là, tu vas pouvoir faire ton travail en bonne et due forme. »

- Q. [179] Et donc d'abord, c'était pour faire connaître votre firme.
- R. Absolument.

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

Q. [180] Pour la vendre, vendre son expertise.

NON-PUBLICATION

- R. Absolument.
- Q. [181] Et, en somme, reconnaissez-vous que c'était
- pour l'influencer, pour l'amener à considérer votre 3
- firme justement et la retenir aux fins d'un
- contrat?
- R. Dans une démarche de développement des affaires,
- Monsieur...
- Q. [182] Décary. 8
- R. ... Décary...
- Q. [183] Oui, très bien. 10
- R. Désolé, Maître Décary. Alors, dans une démarche de 11
- développement des affaires, c'est tout à fait 12
- normal d'aller rencontrer des gens pour leur 13
- présenter notre firme. Et évidemment, lorsqu'on 14
- leur présente notre firme, c'est dans le but de 15
- pouvoir éventuellement travailler avec eux. Mais, 16
- comme monsieur Trépanier m'avait dit : « Il faut 17
- que tu rencontres monsieur Fillion et pour qu'il te 18
- connaisse puis, il dit, par la suite on validera si 19
- tout ça peut aller de l'avant. » Et j'ai fait la 20
- rencontre avec monsieur Fillion et monsieur Fillion 21
- m'a dit : « Ça a du bon sens, tu es dans le 22
- secteur, tout ça. Je vois que tu as travaillé fort, 23
- mais je vais devoir valider ça. » Et par la suite, 24
- il m'a confirmé que je pouvais y trouver mon compte 25

Le 31 janvier 2013 NON-PUBLICATION

dans ce projet-là.

1

14

Q. [184] Et vous saviez que si vous-même, ou votre firme, tentait d'influencer un titulaire de charges 3 publiques qu'il vous revenait de vous enregistrer 4

au préalable au Registre des lobbyistes du Québec?

- R. Maître Décary, dans mon approche, c'était du développement de projet, développement d'affaires, 7 de me faire connaître et de m'assurer qu'ils 8 puissent retenir ma candidature, j'en conviens, mais c'était dans le but de lui présenter la firme. 10 Et comme monsieur Trépanier me disait : « Il faut 11 que tu le rencontres, tu lui présentes et on va 12 regarder ça avec qui de droit pour ta 13 candidature. »
- Q. [185] Monsieur Lalonde, est-il exact que vous-même 15 ou votre société d'ingénieurs-conseils ne vous êtes 16 jamais inscrits au Registre des lobbyistes du 17 Québec? 18
- R. C'est un fait. 19
- Q. [186] La rencontre du vingt-six (26) février deux 20 mille sept (2007), savez-vous si monsieur Trépanier 21 a remis cette somme de deux mille dollars (2 000 \$) 22 au Parti libéral du Québec ou à un solliciteur 23 inscrit, enregistré? 24
- R. Je n'ai pas d'idée à cet effet. 25

- Q. [187] Avez-vous connaissance de ce que monsieur
- 2 Trépanier a fait avec le deux mille dollars
- 3 (2 000 \$) que vous lui avez remis?
- 4 R. Pas du tout. Il m'avait dit que c'était dans le
- cadre de l'organisation de cet événement pour le
- Parti libéral, pour madame Beauchamp, mais par la
- suite, c'est... je n'ai pas vu qu'est-ce qu'il a
- 8 fait avec ça.
- 9 Q. [188] Lors de ce déjeuner, vous avez fait état de
- ce dont il a été question.
- 11 R. Oui.
- Q. [189] Si j'ajoute, est-ce qu'il a aussi été
- guestion des relations Canada-Chine, de la
- politique du gouvernement fédéral et de son impact
- sur les entreprises présentes à ce déjeuner?
- R. Je ne peux pas me souvenir, mais il y a eu beaucoup
- de discussions à tous égards de façon très large au
- niveau développement économique, pas juste au
- Québec, à travers d'autres éléments. Mais je n'ai
- pas la souvenance de ces détails-là.
- Q. [190] Et ce que je comprends, c'est que ces
- discussions étaient larges, comme vous dites.
- 23 R. Oui.
- Q. [191] Il n'y avait pas de discussions spécifiques.
- 25 R. Exact.

- Q. [192] Et, en particulier, il est exact qu'il n'a
 jamais été question du financement du Parti libéral
 du Québec, n'est-ce pas?
- R. Comme je l'ai dit, madame Beauchamp, et ça se fait
 couramment, les gens nous disent, « Écoutez, merci
 d'être là, merci d'encourager la démocratie, merci,
 et on va discuter ensemble. » Effectivement, c'est
 comme ça que ça s'est passé.
- 9 Q. **[193]** C'est ça, mais la question spécifique, c'est 10 est-ce qu'il a été question du financement du Parti 11 libéral?
- 12 R. Non. Non.
- Q. [194] Et est-ce qu'il a été question de l'attribution d'un contrat à qui que ce soit qui était assis dans la salle ce matin-là?
- 16 R. Absolument pas.
- Q. [195] Et puis est-ce qu'il a été question de la gestion d'un contrat, de qui que ce soit qui était assis dans la salle ce matin-là?
- R. Absolument pas.
- Q. [196] Maintenant j'arrive à cet incident des
 couleuvres. J'ai failli faire un jeu de mots,
 mais... Disons que j'avais été un peu pris par
 surprise, mais... C'est monsieur Trépanier, je
 comprends de votre témoignage, qui est entré en

- contact avec monsieur Crête du cabinet, le 1 directeur de cabinet de madame Beauchamp. 2
- R. Absolument. 3
- Q. [197] Et est-ce que je dois comprendre que c'est monsieur Crête qui a mis le groupe, votre groupe d'entrepreneurs ou vous en particulier, en contact avec le responsable du ministère de l'Environnement chargé de ce troisième volet, de ce troisième 8 certificat d'autorisation?
- R. En fait, ce que j'ai mentionné, c'est qu'au moment 10 où monsieur Trépanier a appelé monsieur Crête, il 11 m'a appelé tout de suite après pour me dire 12 « Rappelle monsieur François Crête pour lui 13 expliquer et lui vulgariser le projet, pour qu'il 14 puisse au moins aller auprès de ses troupes valider 15 tout ça. » Donc, j'ai parlé à monsieur Crête, je 16 lui ai expliqué sommairement ce qu'il en était, et 17 peu de temps après j'ai reçu un appel d'un 18 représentant de monsieur, du service de 19
- Q. [198] Et le reste des discussions ont eu lieu entre 21 le service de l'environnement et le responsable, ou 22 les responsables du groupe du projet? 23

l'environnement, et on s'est parlé.

- R. Par la... Après cette intervention... 24
- Q. [199] Oui. 25

1 R. ... et discussion avec monsieur Crête, tout de 2 suite après, ça a été... C'est-à-dire avec monsieur 3 Crête et monsieur Robert, le représentant du

ministère de l'Environnement, le directeur, Pierre

Robert, il m'a dit, « Regarde, on va regarder avec

nos troupes, puis les gens vont pouvoir se

parler. » Donc, par la suite, ça a été

effectivement des rencontres de travail entre les

gens du ministère de l'Environnement concernés par

le volet de l'article 22 et les gens concernés chez

nous, là, donc dans l'équipe, là, probablement les

gens de Dessau qui touchaient le secteur de

1'environnement, donc qui touchaient le secteur

des, notamment des espèces de couleuvres.

Q. [200] Et ces rencontres se sont échelonnées sur quelle période? Quelques jours, quelques semaines?

R. Quelques jours. Ça n'a pas été très long, là. Je ne peux pas me souvenir exactement, là, parce que ce n'était pas moi, comme tel, qui intervenait dans ces rencontres techniques là.

- 21 Q. **[201]** C'est ça. Mais...
- R. Mais ça n'a pas été très long.
- Q. [202] En fait, le résultat, c'est qu'on s'est entendu sur un périmètre.
- 25 R. Exactement.

10

12

14

17

18

19

- Q. [203] Et on a pu procéder aux travaux que l'on
- voulait faire pendant la période hivernale, sans
- par ailleurs compromettre la région identifiée. 3
- C'est ça?
- R. Exactement. Ça a permis de débloquer des certificats d'autorisation conséquents à ça.
- Q. [204] Et est-ce que vous êtes en mesure de
- confirmer que ce certificat d'autorisation émane
- des fonctionnaires et non de la ministre de
- l'Environnement? 10
- R. Ah, le certificat d'autorisation émane des 11
- fonctionnaires, et je me demande même si ce n'était 12
- pas monsieur Pierre Robert lui-même. C'est toujours 13
- le directeur, en règle générale, donc ça venait des 14
- fonctionnaires. 15
- Q. [205] Avez-vous eu une autre conversation avec 16
- monsieur Crête suite à la première, à laquelle vous 17
- avez fait référence? 18
- R. Je pense qu'on s'est reparlé par la suite pour 19
- colliger que tout s'était bien passé, et que 20
- j'avais eu la conversation avec monsieur Robert, 21
- qui... Monsieur Robert, qui m'avait un petit peu 22
- 23 sermonné, comme je vous l'avais dit. Et ça a clos
- nos discussions. 24
- Q. [206] Je n'ai pas d'autres questions. Merci 25

Monsieur Lalonde. 1 R. Merci. Q. [207] Madame la Présidente? 3 LA PRÉSIDENTE : 4 Merci, Maître Décary. Maître Tremblay, est-ce que vous désirez poser des questions? Me ESTELLE TREMBLAY : Non, Madame. 8 LA PRÉSIDENTE : O.K. Est-ce que ça clôt le contre-interrogatoire et 10 le témoignage de monsieur Lalonde? Oui? Bon. Alors 11 ce que nous allons faire, c'est que nous allons 12 suspendre pour revenir en public. 13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE (11:15:47) 14 15 REPRISE EN MODE PUBLICATION (11:21:54) 16 - Voir autre volume -17 18 REPRISE EN MODE NON-PUBLICATION (11:45:42) 19 REPRÉSENTATIONS PAR Me CATHERINE DUMAIS : 20 Bonjour. Donc, le Directeur des poursuites 21 criminelles et pénales requiert cette ordonnance 22 parce qu'elle est nécessaire en vue d'écarter un 23

risque sérieux pour l'administration de la justice,

et notamment, bien sûr, préserver le droit des

24

accusés à un procès juste et équitable, notamment via la sélection d'un jury impartial. Le témoignage de monsieur Victor est au coeur de la preuve que le Ministère public entend faire sur les chefs 1 à 7 que vous retrouvez à l'acte d'accusation, qui est la pièce R-3.

Donc, monsieur Victor, ce sera la demande du Ministère public, qu'il soit déclaré expert au niveau du procès criminel. Bien sûr, ici les règles de preuve sont différentes, mais nous demanderons une déclaration d'expert pour qu'il vienne établir notamment les irrégularités dans le processus d'appels d'offres, dans le fond, tous les éléments qui sont reliés à l'actus reus.

Le témoignage de monsieur Victor, s'il était rendu public en entier à ce stade-ci, bien sûr je plaide pour une ordonnance temporaire, on est d'accord pour faire l'exercice comme il a été fait dans le cadre des autres témoins, pour vérifier les éléments par exemple qui sont déjà du domaine public, et qui ne porteraient pas préjudice à ce qu'il soit libéré par la suite. Par contre, à ce stade-ci, de façon temporaire, on demande qu'il soit sous couvert d'une ordonnance de non-publication, pour permettre à la Commission d'avoir

l'ensemble des faits tout en protégeant les droits des accusés qui subiront leur procès dans le dossier.

Comme je vous le mentionnais, on est au coeur des accusations. Monsieur Victor, on peut peut-être présumer à ce stade-ci qu'il sera déclaré expert par la Cour. Bien sûr, l'opinion d'un expert a toujours un impact important sur un jury, et c'est ce risque de contamination d'un jury qu'on cherche à préserver.

Vous avez un affidavit qui a été déposé, qui a été signé plutôt par l'enquêteur au dossier, qui est la pièce R-2, qui établit certains des faits sur lesquels monsieur Victor sera appelé à témoigner. C'est vraiment l'existence, on est au coeur de l'actus reus, des infractions, des chefs 1 à 7.

Je vous soumets par ailleurs que l'effet préjudiciable ici, compte tenu qu'il s'agit d'une ordonnance temporaire, est beaucoup moins grand que les effets bénéfiques que cette ordonnance pourra apporter pour l'administration de la justice. Selon les informations qui m'ont été transmises, le témoignage de monsieur Victor durera tout au plus jusqu'à la fin de la journée. On parle donc d'une

ordonnance temporaire qui n'est pas d'une longue durée, qui permettrait de préserver l'équité procédurale des accusés, des procès des accusés à venir, tout en permettant à ce qu'il y ait une analyse faite par la suite et vérifier l'information pour qu'elle soit rendue publique rapidement.

De cette façon, nous croyons que c'est dans le meilleur intérêt de la justice sans préjudicier les droits. Je comprends que monsieur Victor n'est pas accusé. Par contre, je crois que son statut d'expert qualifié en la matière, qui est par ailleurs, bien sûr, une personne indépendante, qui est une personne neutre, il n'est pas... sa crédibilité ne risque pas d'être entachée, à tout le moins à notre point de vue, par son implication dans le dossier.

Il ne faut pas non plus négliger le risque que l'effet cumulatif de la preuve que vous avez entendue peut porter à l'atteinte des droits des accusés. Parce que, bien sûr, le rôle de cette commission est d'analyser les schèmes, les stratagèmes. Donc, depuis plusieurs jours nous entendons le témoignage de monsieur Lalonde, qui implique notamment les accusés. Donc, d'ajouter à

ce qui est déjà dans le domaine public au niveau des stratagèmes, les éléments particularisants, le cas de Faubourg Contrecoeur, ferait en sorte que le jury, il y a un risque fort sérieux qu'il soit contaminé.

Bien entendu, je ne plaiderai pas devant vous que le procès est la semaine prochaine. Par contre, en raison du caractère très préjudiciable de l'information qui sera donnée, à ce moment-là nous croyons qu'il est justifié, et plus que justifié, qu'il est nécessaire qu'une ordonnance temporaire soit rendue pour préserver l'équité procédurale. Merci.

REPRÉSENTATIONS PAR Me MARK BANTEY :

On retrouve un résumé du témoignage de monsieur Victor au paragraphe 9 de l'affidavit de madame Toupin, qui est déposé au soutien de la requête, et vous allez voir, là, que le témoignage de monsieur Victor sera une analyse technique générale du processus d'appel d'offres. Entre autres, monsieur Victor va souligner le fait qu'il n'était pas nécessaire de procéder en deux étapes, que les soumissions n'ont pas été ouvertes publiquement, que la vente du terrain n'était pas...

- 92 -

LA PRÉSIDENTE : 1 Maître Bantey, est-ce que vous pourriez simplement 2 m'indiquer - parce que je m'étonne que vous ne 3 consentiez pas à la non-publication à une 4 ordonnance provisoire. Me MARK BANTEY : Parce que si je me fie au résumé de son témoignage, 7 je ne vois pas en quoi son témoignage pourrait 8 affecter le droit des accusés à un procès équitable. Les accusés ne seront même pas 10 mentionnés ou les gestes précis posés par des 11 accusés ne seront même pas mentionnés. Et je vous 12 soumets que même une ordonnance temporaire doit 13 être justifiée et l'affidavit qui a été produit au 14 soutien de la requête ne justifie même pas une 15 ordonnance temporaire. Ça va être une analyse 16 technique et générale qui n'affectera aucunement le 17 droit des accusés à un procès équitable. 18 LA PRÉSIDENTE : 19 Mais, c'est parce qu'on parle... non, mais on parle 20 essentiellement du dossier Faubourg Contrecoeur. 21 Me MARK BANTEY : 22 Oui. 23 LA PRÉSIDENTE : 24

Mais, c'est parce que le dossier...

- 1 Me MARK BANTEY:
- Mais ça va être une analyse du processus d'appel
- d'offres.
- 4 LA PRÉSIDENTE:
- Oui, mais c'est un... on parle essentiellement du
- dossier qui concerne les accusés.
- 7 Me MARK BANTEY:
- Oui. Ça concerne... oui, mais en quoi ce
- témoignage-là, qui est résumé au paragraphe 9, va
- affecter le droit des accusés à un procès
- 11 équitable?
- 12 LA PRÉSIDENTE :
- Moi, je ne me prononce pas sur une requête
- permanente, mais je suis au stade provisoire,
- préventive au même titre que les autres. On a
- 16 entendu le témoignage de monsieur Lalonde et vous
- ne vous êtes pas opposé pour la préventive. On a
- fait la même chose avec le témoignage de madame
- Isabelle Toupin, de madame Isabelle Toupin. La même
- chose avec le témoignage de monsieur Zambito, et
- par la suite, on est appelé à faire un exercice
- plus rigoureux et à mieux motiver, mais au stade
- provisoire, je ne... je comprends mal.
- Me MARK BANTEY:
- C'est parce qu'ici j'ai un résumé de son

- 94 -

témoignage. 1 LA PRÉSIDENTE : Bien, c'est justement, alors... 3 Me MARK BANTEY : 4 Et ce résumé, quant à moi... LA PRÉSIDENTE : Oui. 7 Me MARK BANTEY : 8 ... démontre que même une ordonnance temporaire n'est pas justifiée dans les circonstances. Je 10 pense que ça va être une analyse générale du 11 processus d'appel d'offres. 12 LA PRÉSIDENTE : 13 Oui, mais dans le cadre du Faubourg Contrecoeur... 14 Me MARK BANTEY : 15 Oui. 16 LA PRÉSIDENTE : 17 ... où on va nommer toutes les irrégularités 18 nommées. Alors, à ce stade-ci, il me semble que 19 c'est plus sage... 20 Me MARK BANTEY : 21

Mais on parle... on ne parlera pas des gestes posés

par les accusés, on va parler de façon générale du

processus d'appel d'offres, ce qui a été fait, ce

qui n'a pas été fait, mais on ne parlera pas des

22

23

24

VOLUME 55 Le 31 janvier 2013

NON-PUBLICATION - 95 -

- gestes précis posés par les accusés. 1
- LA PRÉSIDENTE :
- Mais, peut-être aurez-vous de meilleurs arguments 3
- au stade... 4
- Me MARK BANTEY :
- Très bien. Merci.
- LA PRÉSIDENTE :
- Merci. 8
- Me MARK BANTEY :
- Je ne sais pas si mes confrères... 10
- LA PRÉSIDENTE : 11
- Je vais leur demander. 12
- Me GENEVIÈVE GAGNON : 13
- J'aurais quelques représentations également. 14
- Préférez-vous que je m'avance ou... 15
- LA PRÉSIDENTE : 16
- Bien, oui... 17
- Me GENEVIÈVE GAGNON: 18
- Oui. 19
- LA PRÉSIDENTE : 20
- ... parce qu'on veut vous voir. 21
- Me GENEVIÈVE GAGNON: 22
- Parfait. 23
- LA PRÉSIDENTE : 24
- Oui. Même si on est en non-publication, un jour ça 25

va être libéré. 1 REPRÉSENTATIONS PAR Me GENEVIÈVE GAGNON: Alors, bonjour. Effectivement, dans ce contexte-ci, 3 on a analysé la demande du Directeur des poursuites 4 criminelles et pénales et malheureusement on se doit, à notre avis, de contester cette demande, même pour une ordonnance temporaire. Pourquoi? 7 Parce que l'analyse qu'on en a fait de notre côté, 8 pour ma cliente, je pense c'est la même chose pour mes collègues, nous amène à penser qu'il n'y a pas 10 de raison ici d'émettre même une ordonnance 11 temporaire. Et ce qu'on essaie de... on essaie de 12 se prémunir, si vous me le permettez... En fait, on 13 ne voudrait pas qu'un processus s'établisse dans un 14 contexte où, lorsqu'on ne voit pas de raison pour 15 qu'une temporaire soit émise, elle le soit de 16 manière automatique si on pense que le témoignage 17 peut être rendu de manière publique. 18 Je comprends que c'est une question de 19 prévention, et ça, je le comprends. Par contre, en 20 analysant la requête, ce qui nous a sauté aux yeux, 21 ce qui m'a sauté aux yeux, c'est que le témoignage 22 qu'on annonce de monsieur Jacques Victor est assez 23 similaire, en tout cas dans la preuve qui est 24

déposée ici, au témoignage d'Isabelle Toupin. Et je

comprends que le témoignage d'Isabelle Toupin a 1

fait l'objet d'une ordonnance préventive de non-2

publication, vous en aviez décidé ainsi. Mais, 3

maintenant, le témoignage d'Isabelle Toupin, il est

public. Après analyse, le témoignage a été...

LA PRÉSIDENTE :

Vous ne vous plaignez pas de ça.

Me GENEVIÈVE GAGNON: 8

Non, non, non. Pas du tout, ce n'est pas...

Pas du tout, mais ce que je dis, c'est qu'à partir 10

du moment où il y a une analyse qui a été faite, il 11

y a une analyse qui a démontré que ce témoignage-là

pouvait être rendu public, si le témoignage de 13

Jacques Victor, qu'on nous annonce, et que la

preuve qu'on vous fait dans l'affidavit est au même 15

effet que le témoignage qui a été rendu par madame 16

Toupin, bien, je comprends mal pourquoi est-ce que 17

celui-là devrait être, au stade où on en est

maintenant, couvert par une ordonnance de non-19

publication temporaire. Puisque le reste est rendu 20

public maintenant, et qu'on a déjà fait l'analyse, 21

et qu'on a déjà déterminé que cette nature de 22

témoignage-là n'était pas susceptible d'influencer 23

un jury. 24

12

14

18

25

Alors, c'est dans ce contexte-là où je vous

soumets qu'il ne devrait pas y avoir d'ordonnance

de non-publication temporaire de rendue pour 2

monsieur Jacques Victor. 3

1

4

5

6

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Au niveau des arguments, même au niveau de la temporaire, pour voir est-ce que ce risque-là est réel, de contamination du jury, je comprends que maître Dumais nous dit c'est au coeur même de la preuve de la poursuite, et ça constitue la détermination de l'actus reus. Ça je le comprends. Mais ce qu'on nous annonce, c'est quand même un témoignage qui est très technique sur l'analyse d'un appel d'offres.

Et mon collègue attirait tout à l'heure votre attention sur le paragraphe 9 de l'affidavit de madame Toupin, où on annonce, effectivement, le témoignage de monsieur Victor. Et je le lisais, et je ne vois pas en quoi, personnellement, est-ce que c'est tellement différent du témoignage de madame Toupin. Il y en a probablement, des distinctions. Mais en termes de qualification de ce témoignagelà, en quoi est-ce que ce témoignage-là pourrait influencer plus un jury que le témoignage de madame Toupin? C'est la nature de mon raisonnement, et je vous le soumets.

D'autre part, si vous me permettez de faire

la distinction également avec le témoignage de madame Toupin, quand on vous a soumis, quand maître Sheppard vous a soumis sa requête, il y avait une circonstance particulière qui faisait que maître Sheppard, lui, puisque son client n'était pas participant, n'avait pas eu accès aux éléments de preuve pour pouvoir vous faire une démonstration de quoi est-ce qu'on allait parler dans le témoignage de madame Toupin. C'était une des particularités, puisqu'il n'était pas partie... monsieur Zampino n'était pas partie.

On n'a pas cette particularité dans ce dossier-ci, puisque le Directeur des poursuites criminelles et pénales est en mesure de savoir quel va être le témoignage de monsieur Victor, et d'ailleurs c'est ce qui est en preuve dans l'affidavit.

Alors, pour toutes ces raisons-là, je vous soumets qu'à ce stade-ci les critères, même pour rendre une ordonnance temporaire, ne sont pas rencontrés. En tout respect. Merci.

REPRÉSENTATIONS PAR Me ÉRIC MEUNIER :

Madame la Commissaire, tout a été dit. Mes clientes joignent leur voix à celle de mes confrères pour vous demander, de la même façon, le fardeau de la

preuve, qui était celui du DPCP, et qui avait les 1 moyens de le faire en démontrant qu'il y avait 2 réellement un risque pour l'équité du procès des 3 accusés, n'a pas été rencontré par l'affidavit qui vous est soumis. Alors, on vous demanderait de rejeter même la temporaire. Merci. LA PRÉSIDENTE : Maître Crépeau. 8 REPRÉSENTATIONS PAR Me PAUL CRÉPEAU : Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, afin 10 de vous aider à prendre la décision la plus 11 éclairée possible, j'ai évidemment rencontré 12 monsieur Victor pendant de longs moments pour 13 préparer son témoignage, j'ai lu l'affidavit 14 préparé par madame Toupin, et je dois, à ce moment-15 ci, être d'accord avec la position qui vous est 16 proposée par le DPCP, pour les raisons suivantes. 17 Le témoignage de monsieur Victor n'est pas 18 du même ordre, évidemment, que celui de madame 19 Toupin, qui était beaucoup plus général. Monsieur 20 Victor va, quant à lui, utiliser des pièces qui, je 21 dois le préciser, plusieurs d'entre elles 22 proviennent des saisies faites par la Sûreté du 23 Québec dans le cadre de l'enquête Faufil. Alors il 24 y a des pièces, là-dedans, qui seront utilisées 25

dans le cadre du procès. Monsieur Victor y a eu accès pour préparer son expertise. Alors ce sont des pièces qui ne sont pas connues.

Je dois vous dire, entre autres, qu'une des pièces qu'il doit déposer dans son témoignage est un courriel de la même nature que ceux qui ont été déposés dans le témoignage de monsieur Lalonde hier, qui sont tous sous une cote de non-publication, et qui font référence à des informations privilégiées qu'un des soumissionnaires a obtenues avant le processus d'appel d'offres.

Alors certaines de ces pièces-là, quant au reste ce sont évidemment les appels d'offres, mais préparés par les parties, qui ont été saisis et qui ne sont pas encore du domaine public.

Dans ce sens-ci, monsieur Victor doit utiliser ces pièces-là pour rendre son témoignage, sinon il aura un problème sérieux à rendre son témoignage sans utiliser ces pièces-là et rendre les conclusions qu'il a préparées.

Quant au reste, je soumets le tout à votre bonne décision, dans ce cas-ci, pour décider ce qu'il en est, mais comme je vous dis, il y a lieu de faire des distinctions importantes. Monsieur

VOLUME 55	
Le 31 janvier 2013	
NON-PUBLICATION	- 102 -

Victor va dans le fond des choses en utilisant les 1 pièces qui lui ont été fournies. LA PRÉSIDENTE : Nous allons nous retirer quelques minutes et revenir sous peu. SUSPENSION DE L'AUDIENCE REPRISE DE L'AUDIENCE (12:17:26) 8 DÉCISION LA PRÉSIDENTE : 10 Alors, voici. 11 Considérant les représentations du DPCP et 12 celles du procureur de la Commission, notamment en 13 ce qui concerne l'utilisation par le témoin de 14 certains éléments de preuve non encore rendus 15 publics; 16 Considérant la balance des préjudices à 17 cette étape de la requête; 18 Considérant qu'au moins deux des accusés 19 sont nommés au rapport de monsieur Victor selon 20 l'affidavit déposé au soutien de la requête; 21 La Commission considère qu'il est plus 22 prudent à ce stade-ci d'accorder la requête en non-23 publication préventive. Alors, pour tous ces 24 motifs, la Commission accueille la requête en non-25

```
VOLUME 55
Le 31 janvier 2013
NON-PUBLICATION - 103 -
```

publication préventive. 1 Alors, compte tenu de l'heure et du délai qu'il faut toujours pour mettre en publication, 3 nous allons suspendre maintenant et nous allons reprendre à deux heures (14 h 00) cet après-midi. SUSPENSION DE L'AUDIENCE (12:18:41) REPRISE DE L'AUDIENCE (14:04:48) 8 Me PAUL CRÉPEAU : On peut appeler le témoin? 10 LA PRÉSIDENTE : 11 Oui. 12 Me PAUL CRÉPEAU : 13 Merci. Monsieur Victor, s'il vous plaît. 14 LA PRÉSIDENTE : 15 Bonjour, Monsieur Victor. 16 M. JACQUES VICTOR : 17 Bonjour. 18 19

L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce trente et unième (31e) jour du mois de janvier,

3

4

A COMPARU:

5

6 JACQUES VICTOR,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

- INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :
- Q. [208] Vous pouvez vous asseoir, Monsieur Victor.
- Alors, Monsieur Victor, on va juste établir au
- départ votre... vos talents ou ce que vous avez
- fait dans les dix (10) dernières années de votre
- carrière. Vous dites aujourd'hui que vous êtes
- retraité. Où avez-vous exercé votre profession dans
- les dix (10) dernières années?
- R. Les dix (10) dernières... Excusez-moi. Les dix (10)
- dernières années de mon travail professionnel
- étaient au gouvernement du Québec, au secrétariat
- du Conseil du Trésor, à la direction de la
- formation des marchés publics.
- Q. [209] O.K. Et qu'est-ce que vous y faisiez?
- R. J'étais classé conseiller expert dans le domaine de
- la formation pour former les gens qui oeuvrent en

- marché public, donc les secrétaires de comités de sélection surtout, des acheteurs publics des ministères et des organismes publics.
- Q. [210] Je comprends qu'avant l'année deux mille

 (2000), est-ce que je peux résumer en disant que

 vous avez fait toute votre carrière dans le domaine

 des achats, des acquisitions et plus spécialement

 dans le domaine de la préparation des comités de

 sélection des appels d'offres?
- 10 R. En fait, oui. Je suis entré au gouvernement en

 11 soixante-dix-neuf (79) comme agent

 12 d'approvisionnements et, pendant toute cette

 13 période-là, on a élaboré les méthodes et les

 14 systèmes d'élaboration de comités de sélection,

 15 comment structurer des critères et comment tenir

 16 compte de la qualité, à part les...
- Q. [211] Madame la Présidente, Monsieur le 17 Commissaire, on a préparé une copie du curriculum 18 vitae de monsieur Victor à l'onglet 1 du document 19 que vous avez et dont monsieur Victor a une copie. 20 Pour le moment, je vais le produire sous la pièce 21 397 et il est beaucoup plus complet que ce qu'on 22 demande uniquement à monsieur Victor aussi à ce 23 moment-ci. 24

VOLUME 55JACQUES VICTORLe 31 janvier 2013InterrogatoireNON-PUBLICATION- 106 -Me Paul Crépeau

- 1 LA GREFFIÈRE :
- Je m'excuse, ce sera 34NP...
- 3 Me PAUL CRÉPEAU:
- 4 34...
- 5 LA GREFFIÈRE :
- 6 ... 397.
- 7 Me PAUL CRÉPEAU:
- 8 Exact.

9

34NP-397 : Curriculum Vitae de M. Jacques Victor

- Q. [212] Dans ce recueil-là, il y a d'autres pièces et
- on va peut-être les produire immédiatement parce
- qu'on y fera référence par la suite. Monsieur
- Victor, je comprends que pour les... vous avez reçu
- un mandat de la part de la Sûreté du Québec, madame
- 17 Isabelle Toupin, pour préparer une expertise sur le
- processus d'appel d'offres dans le cas du dossier
- de Faubourg Contrecoeur.
- 20 R. Oui.
- Q. [213] O.K. Et vous avez effectivement préparé un
- document écrit, un rapport que vous avez remis à
- madame Toupin.
- R. Oui, tout à fait.
- Q. [214] O.K. Est-ce que vous pouvez regarder à

VOLUME 55		JACQUES VICTOR
Le 31 janvier 2013		Interrogatoire
NON-PUBLICATION	- 107 -	Me Paul Crépeau

- 1 l'onglet 2 du volume et nous dire si vous
 2 reconnaissez ce rapport-là?
 3 Poui tout à fait C'ost le rapport que ils
- R. Oui, tout à fait. C'est le rapport que j'ai produit à la demande de madame Toupin.
- Q. [215] O.K. Alors, pour le moment, on va le produire sous l'onglet 2 à la pièce 398.

8 34NP-398: Rapport d'analyse dossier Faubourg
9 Contrecoeur processus de qualification
10 et de soumission daté du 18 avril 2011

12 Aux fins de préparation de ce rapport-là, pouvez-13 vous nous dire quelles sont les pièces que vous 14 aviez en votre possession?

R. En fait, madame Toupin m'a remis une série de documents assez volumineux et...

11

23

25

- Q. [216] Alors, je vais aller droit au but. Est-ce que vous avez... est-ce que vous aviez en main l'appel de qualification QUA-01-2006?
- R. Oui, c'est le premier document que j'avais, oui.
- Q. [217] O.K. Alors, à l'onglet numéro 3, la pièce 399.

34NP-399: Appel de qualification QUA-01-2006

On y reviendra tout à l'heure. Aviez-vous aussi

- avec ça les... avez-vous reçu les différentes...
- les différentes propositions des cinq
- soumissionnaires qu'il y a eu sur cet appel
- 5 d'offres?

1

- R. En fait, il y en avait quatre pour lesquels j'ai
- 7 reçu...
- Q. [218] Vous n'en avez eu que quatre.
- R. Oui, je n'avais pas de document pour le cinquième.
- 10 Q. [219] O.K.
- 11 R. Et les documents que j'ai reçus, oui, c'étaient les
- appels de qualification, en quelque sorte.
- Q. [220] De qualification.
- R. Oui, les offres de qualification.
- Q. [221] Alors, le document... la proposition de
- qualification de Constructions F. Catania...
- 17 R. Oui.
- 18 Q. [222] ... à l'onglet numéro 4, vous le
- reconnaissez?
- 20 R. Tout à fait, oui.
- 21 Q. [223] Alors, sous la pièce 400.

22

23 34NP-400 : Proposition F. Catania 2006-10-25

24

Celle l'entreprise Marton, à l'onglet numéro 5,

- est-ce que vous la reconnaissez?
- R. C'est la... c'est la pièce que j'ai eue, oui.
- 3 Q. [224] Alors, sous 401.

5 34NP-401: Proposition Marton 2006-10-25

6

- Aecon, une entreprise de construction?
- 8 R. Oui, j'ai reçu ça aussi, oui.
- 9 Q. **[225]** Sous 402.

10

39NP-402 : Proposition Aecon 2006-10-25

12

- La proposition de Socam...
- 14 R. Oui.
- 15 Q. [226] ... à l'onglet numéro 7. Alors, sous 403.

16

17 34NP-403 : Proposition Socam 2006-10-23

- Est-ce que vous avez eu aussi ce qu'on a appelé la
- grille de qualification de ces différents
- soumissionnaires-là?
- 22 R. Oui. J'ai eu une copie de la grille qui avait été
- élaborée par le comité de sélection.
- Q. [227] Alors, un document de deux pages à l'onglet
- 25 numéro 8, sous 404.

R. Oui. Bien, à la fin du premier processus, deux

firmes ont été qualifiées.

1

2

3

4

5

6

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

- 1 Q. **[231]** Oui?
- R. Et on a les soumissions des deux firmes qualifiées.
- 3 Q. [232] À l'onglet 10, celle de?
- 4 R. De F. Catania.
- 5 Q. **[233]** O.K., sous la pièce 406.

7 34NP-406: Soumission F. Catania 2006-11-28

8

- 9 Et l'autre?
- 10 R. Construction Marton.
- 11 Q. [234] À 407.

12

34NP-407 : Soumission Marton 2006-12-06

- Maintenant, spécifiquement dans le cadre de votre
- mandat avec madame Toupin de la Sûreté du Québec,
- 17 est-ce qu'on vous a soumis une série de questions
- qui constituaient votre mandat?
- R. Effectivement. Madame Toupin m'a remis une série de
- questions avec la pile de documents, me disant,
- « Bon bien regarde ça puis réponds aux questions
- que je pose là pour voir qu'est-ce qu'on peut tirer
- de ces documents-là. »
- Q. [235] Alors, pièce 408, j'ai intitulé ça les vingt-
- cinq (25) questions, monsieur Victor?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. [236] O.K.
- R. Oui, on peut les appeler les vingt-cinq (25)
- questions, oui.

- 34NP-408: Les 25 questions de la SQ à Jacques
- 7 Victor

- 9 Q. [237] Et il est exact qu'à la toute fin il y a une
- désigna... Il y a une partie qui est ajoutée,
- identifiant les quatre membres du comité de
- sélection?
- R. Et un peu qui ils étaient. Parce qu'il faut dire
- que moi je n'avais, à ce moment-là, aucune
- connaissance de ces entreprises-là, je n'avais
- aucune connaissance du Faubourg Contrecoeur. Je vis
- habituellement à Québec. À Québec, il n'y avait pas
- rien dans les journaux ou dans les médias qui
- parlait de quoi que ce soit de Faubourg
- Contrecoeur, donc je n'avais que des documents, je
- n'avais aucune idée qui étaient ces gens-là et tout
- 22 ça.
- Q. [238] Votre esprit était pur.
- R. Bien, je ne sais pas s'il était pur, mais en tout
- cas il était neutre par rapport à tous ces

- documents-là. Et madame Toupin a jugé bon de
- m'informer un peu de qui étaient ces gens-là pour
- que, pour voir si ça pouvait m'aider dans mon
- analyse.
- Q. [239] O.K. Juste pour terminer, on saute un instant
- 1'onglet 13, on va à l'onglet 14, un document
- intitulé « Mémo fax », et je vous parle
- spécifiquement d'une télécopie adressée à Paolo
- Catania datée du cinq (5) juillet deux mille six
- 10 (2006). Aviez-vous ce document en main lorsque vous
- 11 avez fait votre étude?
- R. Oui, tout à fait. Ça faisait partie des documents
- qui m'avaient été remis. Ce n'était pas directement
- dans les appels de soumission, mais ça faisait
- partie de la pile, tout simplement.
- 16 Q. [240] O.K.
- R. Donc je l'ai lu, bien sûr. Comme j'ai lu tout ce
- qu'on m'a donné.
- 19 Q. [241] Pour les fins de la discussion, cette pièce,
- dont monsieur Victor ignore la provenance, provient
- d'une des saisies de la Sûreté du Québec faite chez
- 22 Construction F. Catania le dix (10) mars deux mille
- dix (2010). On va la co...
- 24 MADAME LA GREFFIÈRE :
- Est-ce que vous la déposez?

		Le 31 janvier 2013 Interrogatoire NON-PUBLICATION - 114 - Me Paul Crépeau									
1		Me PAUL CRÉPEAU :									
2		Pardon?									
3		MADAME LA GREFFIÈRE :									
4		Je vous demandais si vous la déposiez.									
5		Me PAUL CRÉPEAU :									
6		Oui. Sous la pièce 409.									
7											
8		34NP-409 : Télécopie à Paolo Catania datée du 5									
9		juillet 2006									
10											
11	Q.	[242] Et il restera, à l'onglet 13, un document qui									
12		s'appelle « Le guide du secrétaire de comité ».									
13		Pour le moment on va le produire sous 410.									
14											
15		34NP-410 : Guide du Secrétaire de Comité de									
16		sélection sur le processus de									
17		sélection des fournisseurs pour les									
18		organismes municipaux									
19											
20		Vous connaissez ce document, monsieur Victor?									
21	R.	Oui. En fait, je l'ai écrit à l'époque où j'étais,									
22		justement, conseiller en formation.									
23	Q.	[243] O.K.									
24	R.	À l'intention des secrétaires de comité dans le									
25		monde municipal.									

JACQUES VICTOR

VOLUME 55

- 1 Q. **[244]** O.K.
- 2 R. Mais...
- Q. [245] On y reviendra un petit peu plus loin. Alors
- Monsieur Victor, on commence immédiatement. Alors,
- peut-être juste nous dire à quel moment madame
- Toupin vous a confié ce mandat-là.
- R. Bien, en fait, madame Toupin m'a appelé à un moment
- donné, en s'identifiant tel quel : « Je suis agent
- de la Sûreté du Québec et je voudrais vous parler
- d'un dossier en particulier. » C'était un peu à
- 1'automne, avant la production du rapport. Donc,
- évidemment, j'ai dit, « O.K., je vais vous
- rencontrer », et elle m'a parlé de processus
- d'appel d'offres et tout ça, et finalement elle m'a
- dit que c'est un acheteur de la Ville de Montréal
- qui avait référé mon nom. Parce qu'elle cherchait
- quelqu'un qui connaissait le processus d'appel
- d'offres, et qui était capable d'analyser ce genre
- de document-là.
- 20 Q. [246] O.K.
- R. Donc, après cette conversation-là elle m'a envoyé
- la série de documents en disant, « Bon bien fais
- une analyse de tout ça, puis dis-moi qu'est-ce que
- tu en penses. »
- Q. [247] Alors, juste pour terminer ce cercle-là, elle

NON-PUBLICATION - 116 -

cherchait quelqu'un pour en faire l'analyse. Aviezvous, ou sentiez-vous que vous aviez la compétence,

ou aviez-vous les outils nécessaires pour faire une
analyse du processus d'appel d'offres dans Faubourg

6 R. Écoutez, i'ai f

Contrecoeur?

- R. Écoutez, j'ai fait pendant une trentaine d'années des appels d'offres de toutes natures, des gros et des petits, des publics et de toutes sortes. Donc, j'ai beaucoup d'entraînement à lire des documents d'appel d'offres, à lire et à faire parler...
 Évidemment, là il ne s'agit pas de faire parler des gens, il s'agit de faire parler des documents.
- 13 Q. **[248]** O.K.

8

10

11

- 14 R. Donc, faire parler des documents, ça a été un peu
 15 ma spécialité pendant trente (30) ans, donc oui, je
 16 me sentais, en tout cas, capable de lire ça et de
 17 voir qu'est-ce qu'on pouvait en tirer.
- Q. [249] Et, juste pour faire la dernière distinction,
 vous avez surtout fait votre carrière au
 gouvernement du Québec, est-ce que le processus
 est...
- R. Uniquement au...
- Q. [250] ... est le même pour les contrats
 gouvernementaux que ceux de la municipalité, ou
 Ville de Montréal?

R. Oui. Bien, c'est une des difficultés importantes 1 qu'il y a dans le monde des contrats, des marchés 2 publics. Il y a plusieurs régimes qui s'appliquent. 3 Mais, essentiellement, ça finit toujours par se 4 ressembler. Il y a des différences un peu, entre autres sur le système de notation dans le monde municipal, qui est différent de celui du 7 gouvernement. Mais, pour l'essentiel, les principes 8 sont les mêmes, les obligations de publication, de conservation, d'équité, c'est toujours la même 10 chose. C'est formulé plus ou moins différemment 11 mais ça revient toujours à la même chose. Et pour 12 les fournisseurs, c'est toujours les mêmes, les 13 entrepreneurs qui soumissionnent, ils 14 soumissionnent que ce soit pour une ville ou que ce 15 soit pour un ministère ou pour un organisme public, 16 c'est quand même le même fournisseur qui 17 soumissionne. Donc ça finit par se ressembler 18 beaucoup et, en particulier, dans le monde 19 municipal, j'ai aidé le ministère des Affaires 20 municipales en deux mille deux (2002) à peu près 21 pour l'élaboration d'un programme, ils en 22 produisaient, eux-autres, à ce moment-là, des 23 comités de sélection et le système de notation, 24 donc la valorisation de la qualité et ils m'ont 25

- demandé de les aider pour donner cette partie-là.
- Il y avait un avocat qui, lui, a expliqué les
- changements légaux et moi j'ai expliqué les
- changements fonctionnels, qu'est-ce que ça
- impliquait de la part des individus qui auraient à
- gérer des comités de sélection.
- Q. [251] Entre autres, je pense au Guide du Secrétaire
- qui est à l'onglet 13, un document d'une trentaine
- 9 de pages.
- 10 R. Oui.
- Q. [252] Vous dites que vous avez participé à la
- rédaction, vous l'avez...
- R. Bien, je l'ai, oui, évidemment au Conseil du Trésor
- on travaille en équipe donc je ne peux pas en être
- le seul auteur mais disons que j'y ai contribué
- 16 grandement.
- Q. [253] O.K. Et on dit bien que c'est le Guide du
- Secrétaire de Comité de sélection sur le processus
- de sélection des fournisseurs pour les organismes
- 20 municipaux.
- R. Tout à fait, oui, oui.
- Q. [254] Alors ça s'adressait vraiment aux comités de
- sélection qui relèvent des organismes municipaux.
- R. Des organismes municipaux, tout à fait, oui.
- 25 Q. [255] Savez-vous s'il c'est fait de la formation

- 119 -

- suite à la publication de ce document-là?
- R. Il y a eu de la formation, j'en ai fait moi-même de
- la formation, on a fait une tournée provinciale où
- on a rencontré la plupart des villes et des
- 5 municipalités pour leur expliquer ces choses-là. À
- la suite de ça, il y a eu des formations
- particulières entre autres à la Ville de Montréal
- qui avait demandé est-ce qu'on pourrait retourner
- pour leur expliquer à nouveau étant donné que tout
- le monde n'avait pas été impliqué lors de la
- tournée de formation générale. Donc de rencontrer
- tous les acheteurs de la ville pour leur expliquer
- un peu comment fonctionne ces choses-là.
- Q. [256] Avez-vous une idée à quelle période ça s'est
- fait cette formation-là?
- R. Deux mille quatre (2004) peut-être ou dans ce coin-
- 17 là. Deux mille trois (2003), deux mille quatre
- 18 (2004).
- 19 Q. [257] O.K. Monsieur Victor on va revenir
- maintenant, au début. On a vu l'ampleur du mandat
- qu'on vous a donné, la série de questions et je
- comprends que vous avez répondu à ces différentes
- questions-là à l'intérieur de votre rapport.
- R. Tout à fait, oui.
- 25 Q. [258] O.K. On commence, on va aborder d'abord

- 1 l'appel d'offres de Faubourg Contrecoeur. Êtes-vous 2 capable de le qualifier ou de le quantifier, est-ce 3 que c'est un gros appel d'offres?
- R. Bien oui, d'une certaine manière. En fait oui, 4 c'est un gros appel d'offres. Non seulement il est gros, mais il est complexe parce qu'il fait intervenir beaucoup de spécialités, il fait intervenir beaucoup... on parle d'un développement, 8 on parle d'infrastructures, on parle de décontamination de sol, on prépare, on veut 10 protéger l'environnement avec des talus et toutes 11 sortes de choses donc, juste ça, c'est complexe. La 12 valeur monétaire est très, très importante. Les 13 engagements financiers que s'apprête à prendre la 14 SH, la Société d'habitation sont importants, c'est 15 au-delà des cent millions de dollars (100 M\$) dont 16 on parle comme engagement financier. Donc, oui, 17 c'est un gros contrat et c'est un contrat qui est 18 complexe aussi donc c'est un contrat important. À 19 Infrastructure Québec on calcule qu'un contrat qui 20 vaut plus que quarante millions (40 M\$) c'est un 21 gros contrat donc ça fait partie des gros contrats. 22 Celui-là dépasse largement le quarante millions 23 (40 M\$) donc, oui, c'est un gros contrat. 24
 - Q. [259] Avez-vous été en mesure de déterminer, juste

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

NON-PUBLICATION - 121 -

à la lecture des documents dont vous aviez

possession pendant à peu près combien de temps la

SHDM et les différents groupes qui y ont travaillé,

ont pu travailler pendant combien de temps avant

d'arriver à lancer l'appel d'offres?

- R. Bien d'après les études qui font partie, le plan d'affaire qui a été fait, c'est au moins deux ans pendant lesquels les gens ont travaillé pour élaborer le projet, trouver divers scénarios de réalisation qui permettaient d'atteindre les objectifs de la SHDM et donc c'était, oui, assez long, au moins deux ans. De ce que j'ai vu, ça a peut-être été avant même mais...
- Q. [260] Et vous-même, si on vous avait laisser le choix de gérer ce processus d'appel d'offres-là, l'auriez-vous lancé comme ça, tout d'un bloc, un seul appel d'offres pour l'ensemble des activités que vous avez décrites : décontamination, infrastructures, construction des rues, éclairage, construction résidentielle. Est-ce que c'est souhaitable?
- R. Bien souhaitable, plus ou moins. Ça dépend de la capacité du donneur d'ouvrage. En l'occurrence c'est la Ville de Montréal. La Ville de Montréal est tout à fait capable de faire ça.

- 1 Q. **[261]** Oui.
- 2 R. Elle a beaucoup de personnel et beaucoup de
- personnel compétent. D'ailleurs on a juste à voir
- les appels d'offres que lance la Ville et on voit
- qu'il y a beaucoup d'appels d'offres, t'sais
- globaux, pour des parties de contrats, etc. Donc on
- voit que la fonction approvisionnement de la Ville
- de Montréal comme telle est tout à fait capable de
- gérer des contrats et pas nécessairement dans un
- seul bloc comme ça avec un seul entrepreneur ou un
- seul promoteur. Elle peut très bien le gérer en
- faisant plusieurs parcelles, etc.
- Q. [262] Elle a cette capacité-là et cette expertise-
- 14 là?
- R. Elle a, bien oui, je pense qu'elle a cette
- expertise-là. Elle l'a démontrée longuement et dans
- beaucoup d'appels d'offres.
- Q. [263] O.K. Dans un deuxième temps, on revient
- maintenant, et je vais demander à madame Blanchette
- de nous mettre la pièce numéro 3, l'appel de
- qualification. Alors, on l'intitule document de
- qualification. Êtes-vous capable de donner, de nous
- dire quel est ce processus-là qu'on a utilisé? Est-
- ce qu'il s'agit vraiment d'un processus de
- 25 qualification?

- 1 LA PRÉSIDENTE :
- Maître Crépeau, je voudrais juste vous dire,
- maintenant qu'elles sont cotées...
- 4 Me PAUL CRÉPEAU:
- 5 Oui.
- 6 LA PRÉSIDENTE:
- 7 ... pour le bénéfice des transcriptions plus tard.
- 8 Me PAUL CRÉPEAU:
- Donner les numéros de pièces.
- 10 LA PRÉSIDENTE:
- Oui, s'il vous plaît.
- 12 Me PAUL CRÉPEAU :
- Q. [264] Alors, il s'agit de la pièce, vous allez
- m'excuser, je vais prendre des habitudes, alors,
- c'est la pièce 399. Alors, on est à la pièce 399,
- pouvez-vous nous dire s'il s'agit d'un appel de
- qualification au sens où on l'entend dans le monde
- des acheteurs?
- 19 R. Un appel de qualification, dans le monde des
- acheteurs comme vous dites, se fait lorsqu'on veut
- réduire la charge ou le coût d'une préparation
- d'une soumission finale. Donc, on va, on va dans un
- premier temps qualifier un certain nombre
- d'entreprises pour, qui est beaucoup plus simple,
- comme démonstration à faire. Et une fois qu'on a

2

3

4

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

- 124 -

retenu des firmes qualifiées, seulement à celle-là on va demander de préparer un prix. On fait ça bien sûr quand ça coûte cher d'élaborer des demandes de prix. On ne souhaite pas recevoir des soumissions formelles de dix, douze, quinze entrepreneurs ou soumissionnaires. Ce n'est pas nécessaire, il n'y a qu'un contrat à donner à la fin, donc...

Alors, en ayant un processus en deux étapes, ça permet de faire ça. On peut le faire lorsqu'il y a un seul contrat à donner, mais il faut encore, là, que les conditions le justifient. Qu'on ait quelque chose de très complexe et de très onéreux à préparer. Donc, on ne veut pas que tout le monde travaille pour rien en ayant très peu de chances, finalement, de recevoir le contrat, s'ils sont dix soumissionnaires, en admettant que tout le monde avait une chance égale.

Si on regarde dans ce cas en particulier...

- Q. **[265]** Oui?
- 20 R. ... la Ville a fait beaucoup de travail
 21 préliminaire. Donc, beaucoup de choses qui sont
 22 normalement de l'incertitude...
- Q. [266] Pour l'entrepreneur?
- 24 R. ... pour lesquels, de l'entrepreneur, pour lesquels 25 il faut se protéger en préparant une soumission.

- 125 -

- C'est quand même engageant une soumission, et ont
- été réglés par la Ville, en tout cas, par les
- documents qui ont été remis.
- Q. [267] Vous pensez à quoi?
- R. Bien, entre autres, le plan, le plan d'urbanisme,
- toutes les études qui ont été faites, les scénarios
- qui ont été montés, les plans d'architecture qui
- ont été faits, la détermination des coûts de toute
- nature. Donc, finalement ce n'est plus tellement
- compliqué comme soumission à déposer lorsqu'on a
- tout ça et qu'on peut se fier à ces chiffres-là,
- bien ça devient assez simple finalement de dire
- bien, et d'ailleurs les gens qui ont soumissionné
- ont effectivement soumissionné de façon assez
- simple.
- 16 Q. [268] Alors, en fait presque tout était mâché
- d'avance, ils n'avaient qu'à fixer leurs prix?
- 18 R. Il restait essentiellement à fixer le prix, oui.
- M. RENAUD LACHANCE, Commissaire:
- Q. [269] Excusez-moi, quand vous dites soumissionner,
- là, il y a deux étapes, il y a la qualification, on
- soumissionne pour la qualification...
- 23 R. Oui.
- Q. [270] ... et on soumissionne pour le prix.
- 25 R. Oui.

- Q. [271] Je peux comprendre que la soumission pour le 1 prix pouvait être assez simple au niveau de la 2 documentation, est-ce que vous avez remarqué que la 3 soumission pour la qualification parce que dans les 4 faits c'est autre chose, la qualification versus le prix. Est-ce que la soumission elle des 6 qualifications c'était des documents relativement 7 complexes pour prouver qu'on était qualifié pour le 8 faire? 9
- R. Dans le cas présent, ce n'était pas très complexe 10 et en général ça ne l'est pas non plus. Parce que 11 dans le fond dans une qualification ce qu'on veut 12 savoir c'est normalement ce qui est important pour 13 notre projet. Donc, est-ce qu'il a les ressources 14 nécessaires pour faire le projet s'il était retenu? 15 Est-ce qu'il a l'expertise qu'il faut? Donc, ce 16 sont des démonstrations d'affaires normales pour 17 une entreprise qui est structurée, qui est 18 organisée. Normalement ce n'est pas si compliqué 19 que ça de faire une démonstration qu'ils sont 20 compétents ou non pour faire un travail. Donc, 21 aptes à se qualifier. 22
- Q. [272] Donc, dans l'appel de qualification, les
 critères exigés pour se qualifier vous ne les jugez
 pas très complexes, au sens qu'ils n'étaient pas

- NON-PUBLICATION 127 -
- très nombreux et puis pas à ce point difficile de démontrer qu'on était qualifié?
- R. En fait, même si vous me le permettez, ils sont
 même un peu bizarres. Ils ne sont non seulement pas
 compliqués, mais certains critères n'ont comme pas
 de relations avec l'objet du contrat. Ce qu'on ne
 fait pas normalement, en tout cas, ce n'est pas ce
 qu'on a enseigné pendant des années.
- 9 Me PAUL CRÉPEAU :
- Q. [273] O.K. On va les repasser tout à l'heure,
- Monsieur le commissaire, les différents critères.
- Alors, je comprends, on peut résumer cette partie-
- là au niveau du processus de qualification ce que
- 14 l'on demandait aux différents soumissionnaires, à
- ce moment-là, n'était pas en soi complexe...
- 16 R. Non.
- Q. [274] ... et ne nécessitait pas en soi de passer
 par le processus de qualification?
- R. En soi, je ne vois pas là-dedans pourquoi on aurait procédé par un processus de qualification.
- Évidemment, il faut comprendre puis là il faut le
- lire aussi, il faut comprendre que dans les villes
- lorsqu'on demande une soumission on obtient un prix
- et c'est le plus bas prix conforme qui obtient
- nécessairement le contrat.

- 128 -

Donc, c'est sûr que faire un processus

préalable qui permet de ne retenir qu'un nombre

limité de firmes évite d'avoir quelqu'un qui est

plus bas soumissionnaire que les autres qui

remporte le contrat. C'est une manière de limiter

le nombre de soumissions reçues si c'est ce qu'on

essaie de faire.

- Q. [275] Si c'est ce qu'on tente de faire. Quand on fait un processus de qualification, qu'est-ce qu'on va rechercher normalement ou qu'est-ce qu'on va mettre comme conclusion au niveau du nombre de soumissionnaires à retenir ou qui seront retenus?
- R. Dans un processus de qualification, on va retenir en général les trois meilleurs. Habituellement, trois étant un chiffre suffisant pour assurer une compétition normale au niveau du prix, étant donné qu'ils sont tous qualifiés, on se comprend, et donc on va vouloir retenir les trois meilleurs ou les trois qui ont les meilleures candidatures déposées.
- 20 Q. **[276]** O.K.

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

- 21 R. Et à ces trois-là on va demander, ici, on a demandé 22 une note de passage.
- 23 Q. [277] Oui.
- 24 R. Et cette note de passage-là on l'a mise assez 25 élevée. On a mis ça à quatre-vingts pour cent

1 (80 %).

- Q. [278] Est-ce que c'est une pratique courante ça
 dans les années deux mille six (2006) de mettre une
 note de passage?
- R. D'abord, ce n'est pas très courant et surtout à ce niveau-là. Quatre-vingts pour cent (80 %) c'est quand même très, très important et le danger, et puis on le voit dans ce cas-ci, le danger c'est qu'il n'y en ait pas assez qui obtiennent quatre-vingts pour cent (80 %).
- 11 Q. [279] O.K.
- R. Dans ce cas ici il y en a eu deux qui ont obtenu quatre-vingts pour cent (80 %).
- Q. [280] O.K. Alors on y reviendra tout à l'heure à la note de passage. Mais en soi, ce n'est pas un processus usuel?
- 17 R. Ce n'est pas un processus usuel et ce n'est pas
 18 nécessaire non plus puisqu'on doit faire affaire
 19 avec l'un ou l'autre des gens qui ont déposé une
 20 candidature. Donc on va retenir les trois meilleurs
 21 de ceux-là qui se sont montrés intéressés à faire
 22 le projet et la note de passage est tout simplement
 23 un peu arbitraire pour rien là.
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. [281] Est-ce que je me trompe ou si quand on donne

- 130 -

1	une	note	aussi	élevée	de	passage	ça	donne	une
---	-----	------	-------	--------	----	---------	----	-------	-----

indication qu'on a ciblé quelqu'un qui va remplir

3 la note de passage?

R. En soi, en soi, non. C'est juste que si on regarde

oui une note de passage élevée avec un certain

nombre de critères qui sont très précis, qui visent

finalement certaines entreprises, dans un délai qui

est relativement court, en fait même extrêmement

court, dans lequel on limite la période de

questions possible, oui, ça finit que ça commence à

être aride pour quelqu'un qui n'est pas très, très

proche du dossier pour avoir le temps de se

préparer et de soumissionner quelque chose.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

8

11

12

17

18

20

23

Q. [282] Ce n'est pas en soi la note de passage

uniquement mais dans un ensemble de facteurs qui

peut vous indiquer qu'un appel de qualification est

« pipé » selon l'expression populaire.

R. Oui. Moi je n'aime pas cette expression-là mais je

sais qu'elle est utilisée fréquemment.

21 Q. [283] O.K.

22 R. Oui, effectivement. Quand on regarde l'accumulation

des choses à un moment donné on finit par dire

« Écoutez... ».

25 Q. [284] O.K.

- R. En tout cas, si moi j'avais été l'acheteur là-
- dessus, ça n'aurait pas sorti comme ça, c'est sûr.
- 3 Q. [285] O.K. On va...
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [286] Mais probablement que la note de passage
- devait être dans les documents d'appel d'offres,
- d'appel de qualification. Il était là.
- R. Tout à fait, oui. C'était clairement indiqué. Oui.
- 9 Q. [287] C'est ça.
- 10 Me PAUL CRÉPEAU :
- Q. [288] Alors, qu'est-ce qu'on cherchait dans l'appel
- d'offres dans Faubourg, dans l'appel de
- qualification, excusez-moi, quelle était la note de
- passage annoncée?
- R. La note de passage annoncée était quatre-vingts
- 16 (80 %), quatre-vingts pour cent (80 %).
- 17 Q. [289] O.K. Alors on va y revenir tout à l'heure. Je
- voudrais juste, avant d'aborder ce processus-là,
- d'une façon, avez-vous été en mesure de déterminer,
- à partir de la documentation qui était en votre
- possession, si l'une ou l'autre des parties qui a
- participé au processus de qualification avait reçu
- au préalable, c'est-à-dire avant le début du
- processus de qualification, de l'information
- privilégiée, c'est-à-dire de l'information que

- d'autres n'avaient pas reçue?
- R. Bien c'est assez clair dans mon idée, les documents
- qu'on a, le document 14 là, donc le courriel qui
- 4 est adressé à monsieur Catania.
- Q. [290] Alors pour les fins des notes c'est la pièce
- 6 409.
- R. Donc ce document-là est daté du cinq (5) juillet
- deux mille six (2006) donc avant l'appel d'offres.
- 9 Q. **[291]** Oui.
- R. Il est adressé à monsieur Catania de la part des
- ingénieurs qui travaillent à l'élaboration de
- divers scénarios et des coûts afférents à ces
- scénarios-là.
- Q. [292] Alors l'expéditeur dans ce cas-ci c'est
- madame Isabelle Thibault.
- R. Isabelle Thibault, qui est l'expéditeur et on voit
- 17 les copies conformes Michel Lalonde, René Séquin et
- puis Daniel Gauthier. Daniel Gauthier étant la
- personne qui travaille depuis déjà presque deux ans
- sur ce dossier-là et qui éventuellement sera le
- secrétaire du comité de sélection.
- 22 Q. [293] O.K.
- R. Donc il n'y a pas vraiment beaucoup d'étanchéité
- dans ce processus-là.
- 25 Q. [294] O.K.

- 133 -

- 1 R. On sent là que...
- Q. [295] Et on voit là, il y a un fax qui est envoyé
- personnellement à monsieur Paolo Catania.
- 4 R. Tout à fait, oui.
- Q. [296] Qu'est-ce qu'il contient ce fax? Peut-être
- juste résumer, on ne passera pas ça coup par coup,
- mais qu'est-ce qu'on donne par information dans
- 8 ce...
- 9 R. Bien en fait on dit clairement « On a révisé le
- résumé. ».
- 11 Q. **[297]** O.K.
- R. Donc ça veut dire qu'il y a eu d'autres estimés
- avant. O.K. Et ça veut dire aussi que monsieur
- Catania a déjà eu des estimés de qu'est-ce que
- pouvait coûter ceci ou cela.
- Q. [298] En fait, dans la phrase avant le cercle que
- vous avez fait, on voit « Suite à notre rencontre
- du quatre (4) juillet dernier... » qui est la
- veille, alors on tire cette conclusion-là que ces
- gens-là sont déjà en discussion à ce sujet-là.
- R. Ça m'a l'air assez évident, oui.
- 22 Q. [299] O.K. Et évidemment on parle toujours dans ce
- fax du site Contrecoeur, le client c'est bien la
- SDHM, la SHDM, excusez-moi.
- 25 R. SHDM.

- 134 -

- Q. [300] Et les différents prix qui sont mentionnés,
- infrastructures municipales et coûts associés à 2
- l'état du site là, est-ce que vous avez retrouvé 3
- ces différents documents-là plus tard dans l'appel 4
- d'offres?
- R. C'est dans le plan d'affaire en fait qui a été
- soumis en soumission, qui a été envoyé
- officiellement, finalement, comme document d'appel 8
- d'offres.
- Q. [301] O.K. Et cet appel d'offres-là, juste pour se 10
- replacer, a été émis publiquement en, si on s'en va 11
- à l'appel d'offres qui est la pièce 405. 12
- R. En octobre deux mille six (2006). 13
- Q. [302] O.K. 14
- R. Il doit y avoir une date plus... 15
- Q. [303] O.K. On ira... 16
- R. De toute façon, c'est en octobre. 17
- Q. [304] On va la revoir. O.K. Alors on est à deux... 18
- R. Le onze (11), le onze (11) octobre. 19
- Q. [305] Bon. O.K. On s'en vient maintenant dans ce 20
- processus-là de qualification. On va prendre, 21
- d'abord, l'appel de qualification, qui est l'onglet 22
- 23 3, la pièce 399, et juste en tournant peut-être à
- la page numéro 3, on y voit tout de suite, après la 24
- table des matières, Madame Blanchette... O.K., en 25

bas, juste en bas de ces mentions-là, on voit, 1 Les demandes ne seront pas ouvertes 2 publiquement. Les demandes de 3 qualification ne seront pas ouvertes 4 publiquement. 5 Est-ce que... Qu'est-ce que ça vous dit, ça, vous, Monsieur Victor? R. Bien, c'est une des... C'est une des choses qui 8 fait que je ne l'aurais pas laissé partir parce que la loi nous oblige à ouvrir publiquement un appel 10 d'offres, surtout de cette ampleur-là. Donc, ça 11 n'aurait pas sorti, là, si un acheteur, je dirais 12 normal, avait lancé cet appel d'offres-là. 13 Normalement on doit ouvrir publiquement, et c'est 14 nécessaire, je crois, pour le bien-être du 15 processus, qu'on fasse une ouverture publique pour 16 savoir qui a été intéressé à soumissionner. 17 Q. [306] O.K. 18 R. Et pour ne pas qu'on s'imagine que d'autres 19 auraient pu intervenir dans le processus. 20 Q. [307] Et pour être certain que les gens le sachent 21 bien, je reviens, je m'en vais à la page 10 de ce 22 document-là, c'est l'item 3.6.1, où on y mentionne 23 à nouveau, 24

L'ouverture des demandes de 25

- qualification...
- 2 La première phrase nous dit
- Les demandes de qualification ne
- seront pas ouvertes publiquement.
- 5 On le répète, là.
- R. Tout à fait, oui.
- Q. [308] C'est clair, ça fait partie du mandat.
- R. C'est ça. C'est... C'est comme ça. On ne l'ouvre
- pas publiquement, au mépris de l'encadrement qui
- 10 existe.
- 11 Q. [309] O.K.
- R. Du cadre normatif existant.
- Q. [310] On voit aussi une autre condition, qui
- apparaît toujours à la page 3. Je reviens au niveau
- de l'avis public, juste en dessous de celle qu'on a
- soulignée tout à l'heure. Le dernier paragraphe, en
- bas de cette page-là, Madame Blanchette. Alors,
- Les candidats devront posséder, au
- moment du dépôt de la demande, un
- établissement d'entreprise au Québec.
- R. Oui. Ça aurait dû être au Québec ou dans un
- territoire couvert par les accords. Parce qu'il y a
- des accords intergouvernementaux qui s'appliquent.
- Et ça, il n'y a pas d'exception à ça. Donc, on
- aurait dû avoir un bassin plus large.

- Q. [311] O.K. Mais est-ce qu'il est interdit
- actuellement, au Québec, de faire un appel d'offres
- public réservé, le réserver uniquement aux
- 4 résidants du Qué... aux entreprises résidantes du
- 5 Ouébec?
- R. En fait, non. Il n'y a pas de... À moins d'une
- exception prévue aux accords, là, mais...
- 8 Q. [312] O.K.
- 9 R. Si ce n'est pas une exception prévue, non. On ne
- peut pas faire un appel d'offres comme ça. C'est,
- il y a des engagements qu'on a pris.
- Q. [313] O.K. Alors on continue, on regarde cet appel
- d'offres-là. Quant au délai pour y répondre,
- qu'est-ce qu'on a donné comme délai aux parties?
- R. On a donné deux semaines. Deux semaines, dans un
- cas comme ça, c'est vraiment court. On demande
- quand même de présenter des équipes, on demande de
- présenter un certain nombre d'expertises, on
- demande de présenter un certain nombre de choses.
- 20 Ça prend du temps. Les gens ne sont pas si libres
- que ça, là. Ils n'attendent pas, tout simplement,
- un appel d'offres. À moins que... À moins
- qu'effectivement les gens l'attendaient. Mais
- normalement, il faut donner un temps adéquat pour
- que les gens aient le temps de se virer de bord.

C'est quand même important. On parle de plusieurs
dizaines de millions, et... au-delà d'une centaine,
en fait, de millions de dollars. Donc, c'est
important de s'assurer que les conseils
d'administration, que les... Tu sais, toute la
gérance des entreprises ait le temps de voir ça et
de dire, oui, on va se lancer là-dedans. Et deux
semaines est extrêmement court, là. Je comprends
que c'est légal. C'est...

- 10 Q. [314] C'est légal.
- 11 R. C'est ce que la loi dit. Deux semaines, minimum.
- 12 Q. [315] Minimum.
- 13 R. Voilà. Donc, on interprète minimum comme étant
 14 l'obligation, et on s'en tient à ça. D'ailleurs,
 15 personnellement, je me suis même demandé pourquoi
 16 qu'on s'intéressait à cet aspect-là de la légalité,
 17 dans le fond, alors que beaucoup d'autres, on ne
 18 s'en est pas trop occupé.
- Q. [316] D'autres aspects de l'appel d'offres.
- 20 R. D'autres aspects de l'appel d'offres, on ne s'est
 21 pas tellement occupé, finalement, entre autres,
 22 ouverture publique. C'est aussi dans la même loi,
 23 c'est dans le même cadre, mais ça n'a pas semblé
 24 gêner personne de l'enlever, cette obligation-là.
 25 Alors que le quatorze (14) jours, ça, ça avait

l'air très important. 1

LA PRÉSIDENTE :

- Q. [317] Diriez-vous qu'un appel d'offres, un délai de 3 deux semaines est quelque chose qui est fréquent? 4
- R. Bien, en fait, dans beaucoup de cas, oui, on utilise deux semaines. Et dans beaucoup de cas, lorsqu'il s'agit simplement de donner un prix, ce n'est pas si compliqué que ça. Lorsqu'il s'agit de 8 dégager des ressources, de s'assurer qu'elles sont disponibles, qu'elles sont intéressées, bien, c'est 10 une autre chose, là. Les gens ont des agendas de 11 toutes sortes, ils travaillent, ils ne sont pas... 12 ils ne sont pas oisifs sur une chaise en attendant 13 un contrat du gouvernement. Donc, il faut négocier 14 avec eux, il faut se donner le temps pour ça. 15

Donc, deux semaines, on le voit souvent, mais on a aussi beaucoup d'appels d'offres où on donne largement le temps aux entreprises de préparer quelque chose d'intéressant.

Me PAUL CRÉPEAU :

16

17

18

19

20

21

22

23

24

- Q. [318] Monsieur Victor, un exemple, une municipalité veut acheter un camion d'un quart de tonne pour des besoins de voirie. Est-ce que ça on va donner un délai beaucoup plus long que deux semaines pour ça?
- R. Normalement, non, à moins que le camion, parce

- qu'encore chaque chose à ses pièges, un camion de
- voirie peut avoir des particularités qu'il faut,
- qu'il faut fabriquer justement, qu'il faut adapter
- 4 et qui peut...
- Q. [319] Mais si je prends un camion, un camion que je
- veux acheter?
- R. Si on parle juste un camion standard, un pick-up.
- 8 Q. [320] Oui?
- 9 R. Pour dire...
- 10 Q. [321] Oui?
- R. ... les mots comme ils sont, bien oui, là, non,
- deux semaines c'est un minimum.
- M. RENAUD LACHANCE, Commissaire:
- Q. [322] Vous savez au ministère des Transports du
- Québec on a des appels de qualification?
- 16 R. Oui.
- Q. [323] Est-ce que vous savez le délai qu'on donne au
- 18 Transport?
- 19 R. Non, je n'ai pas regardé.
- Q. [324] Est-ce que ça ne serait pas un comparable un
- peu, parce que, dans le fond, on veut qualifier des
- firmes de génie civil, est-ce qu'il ne pourrait y
- avoir un peu de comparable un peu avec ça?
- 24 R. On pourrait, on pourrait regarder effectivement le
- délai qu'ils utilisent habituellement, oui.

1 Me PAUL CRÉPEAU:

- Q. [325] Sur cette question du délai, quelles étaient les choses qu'on demandait, entre autres, aux
- soumissionnaires qui pouvaient présenter des
- difficultés à remplir en dedans de deux semaines?
- R. Bien, effectivement, normalement on a un
- responsable identifié pour l'appel d'offres, dans
- ce cas ici c'est monsieur Gauthier. Donc,
- 1'urbaniste qui travaille là-dedans depuis
- longtemps. Ce qui n'est pas, ce qui est recommandé
- au Conseil du Trésor en passant. Le Conseil du
- trésor on recommande que l'interlocuteur soit
- neutre, soit indépendant du processus et même
- littéralement le moins de connaissances possibles
- du processus enclenché, de sorte qu'il est plus en
- mesure d'apprécier les questions des gens. Les
- 17 questions sont sur des documents écrits et non pas
- sur ce qu'on peut croire qu'on voulait dire.
- 19 Q. [326] O.K.
- 20 R. Dans ce cas ici, donc, on a monsieur Gauthier qui
- est là pour répondre aux questions, mais on a pris
- soin de limiter les questions à soixante-douze (72)
- heures avant la date de fermeture. Donc,
- finalement, non seulement on donne un délai très
- court, mais ensuite on ne donne pas non plus

NON-PUBLICATION

beaucoup de temps à quelqu'un. 1

En fait, dans les faits, il y a à peu près 2

la première semaine pendant lequel il peut appeler 3

monsieur Gauthier pour avoir des précisions,

essayer de faire reporter une date d'ouverture...

Q. [327] Hum, hum?

- R. ... et après ça il est trop tard.
- Q. [328] O.K. Toute la question du financement, 8
- qu'est-ce que... dans cet appel de qualification,
- est-ce qu'il y avait... 10
- M. RENAUD LACHANCE, Commissaire: 11
- Q. [329] Excusez-moi, à quel endroit vous avez le 12
- délai de soixante-douze (72) heures, il est écrit à 13
- quelque part dans le document? 14
- Me PAUL CRÉPEAU : 15
- Q. [330] Je vais vous donner, à 3.2.11... 16
- R. Oui, à 3.2.11, à la page 8 du document. 17
- M. RENAUD LACHANCE, Commissaire: 18
- Q. [331] Pour que je comprenne bien, donc en laissant, 19
- en disant on ne prendra plus de questions soixante-20
- douze (72) heures avant la date limite, ça veut 21
- donc dire que, ce que vous dites vous, c'est que si 22
- 23 on avait eu une question majeure vingt-quatre (24)
- heures, par exemple, de la date limite on aurait pu 24
- penser qu'il fallait reporter un peu cette date. 25

Mais vous en mettant soixante-douze (72) heures, on n'en prend plus, donc, on vient de limiter la

3 flexibi...

12

13

14

15

16

17

R. Donc, effectivement, un chargé de projet d'une
entreprise importante, parce que quand on parle
d'un contrat important, donc, une entreprise
importante bien, là, il a deux, trois jours
réellement pour appeler monsieur Gauthier pour lui
demander, est-ce qu'on peut reporter la date, on
n'a pas le temps, après il est trop tard, si on le
dit là, on ne peut plus vous appeler.

Encore, c'est une pratique qui n'est pas du tout recommandée par le Conseil du Trésor. En fait, au Conseil du Trésor on suggère qu'il n'y ait pas de limite. On pense que les gens ont le droit de poser des questions jusqu'à la dernière minute et c'est correct qu'on le fasse.

18 Me PAUL CRÉPEAU:

- Q. [332] Vous retrouvez cette limitation-là aussi à
 3.2.6 aussi où on le mentionne. Alors, il y a cette
 limitation-là sur la période de questions.
- 22 R. Période de questions.
- Q. [333] Je voudrais que vous nous parliez de toute la question du financement. On demande des garanties relativement au financement dans ce... et on

- demande des garanties à quelle hauteur?
- 2 R. Bien, je vais fouiller un peu.
- Q. [334] Ça sera peut-être plus dans l'appel, dans
- 1'appel d'offres.
- R. C'est ça, c'est dans l'appel de soumissions.
- 6 Q. [335] Oui.
- R. Dans ce cas ici, on parle juste de finalement d'un
- certain nombre de critères d'entreprise comme tel.
- 9 Q. [336] O.K. On le verra tout à l'heure.
- R. On le verra tout à l'heure au niveau de la
- 11 soumission.
- Q. [337] Bien, tiens, on va en traiter tout de suite,
- on en parle du financement parce qu'on va avoir
- tout à l'heure l'appel d'offres qui va suivre. Quel
- va être le délai pour produire, pour produire une
- soumission sur l'appel d'offres?
- 17 R. Deux semaines.
- Q. [338] Le même quatorze jours?
- 19 R. Le même quatorze jours.
- Q. [339] Et dans l'appel d'offres il va y avoir des
- demandes de financement. À quelle hauteur à ce
- moment-là?
- R. Bien là, on demande des garanties à hauteur de
- cinquante millions (50 M\$).
- Q. [340] Cinquante millions (50 M\$)!

- 1 R. Oui.
- Q. [341] D'après votre expérience, est-ce qu'on
- obtient ça en vingt-quatre (24) heures auprès d'une
- institution, d'une banque ou d'une société
- d'assurance, un financement de cinquante millions
- 6 (50 M\$)?
- R. Bien, en fait, ce qu'on demande ici, c'est une...
- enfin, je ne sais pas trop finalement ce qu'on
- demande. Ce que normalement un acheteur demande,
- c'est une garantie de soumission et une garantie
- 11 d'exécution qui sont données par des compagnies qui
- sont organisées pour faire ces choses-là. Et ce
- sont ces formes de garantie-là qu'on reçoit. Donc,
- il y a même des formules qui sont préparées pour
- s'assurer qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur la
- garantie réelle qu'on a obtenue. Dans ce cas-ci, on
- n'est pas trop clair finalement sur ce qu'on
- demande et ce qu'on a reçu n'est pas non plus très
- clair finalement. Quand je lis ça, je ne sais pas
- trop si quelqu'un est engagé vraiment.
- 21 Q. [342] O.K.
- R. Je ne sais pas si réellement il y a une banque qui
- s'est réellement engagée ou si elle ne se réserve
- pas plutôt le droit de s'engager éventuellement si
- toutes les conditions qu'elle a mises dans son

- esquisse, entre autres, sont remplies. Donc,
- éventuellement elle va peut-être consentir à donner
- le financement. Donc, ce n'est pas très clair toute
- 4 cette partie-là.
- Q. [343] Ce n'est pas clair au niveau de ce qu'on a
- demandé?
- R. On ne demande rien de clair, puis on n'obtient non
- plus pas une réponse très claire.
- 9 Q. [344] Mais, en temps normal, pour obtenir soit une
- esquisse de financement ou une garantie de
- financement, est-ce que c'est un processus qui
- prend un certain temps?
- R. Lorsque c'est dans les formes standards...
- 14 Q. [345] Oui.
- R. ... lorsqu'on demande une garantie de prix, ce
- n'est pas si long que ça, O.K., quand c'est dans
- les formes standards puis quand c'est... parce que
- c'est organisé comme ça, donc on peut... Ça prend
- quand même quelques jours, ça ne se fait pas
- habituellement du jour au lendemain.
- Q. [346] O.K. On fait la différence entre une garantie
- de financement de cinquante millions (50 M\$) et une
- de deux cent mille dollars (200 000 \$).
- R. Un peu, oui, parce qu'effectivement, un
- entrepreneur a comme une espèce de marge de crédit,

si on peut appeler ça comme ça, donc de crédit

d'engagement ou de caution disponible. Et puis

quand il s'engage proche de cette limite-là,

évidemment que les financiers sont un peu plus

prudents que... donc ils vont vouloir plus de

garantie, ce qui est normal.

7 LA PRÉSIDENTE :

- Q. [347] Je vois que la conformité de la demande de qualification, on mentionne un montant minimum de
- quarante millions (40 M\$). Puisque vous parlez de
- cinquante millions (50 M\$), le dix millions (10 M\$)
- additionnel se retrouve où?
- R. Je me suis peut-être trompé, c'était peut-être
- quarante millions (40 M\$) que je voulais dire.
- Q. [348] Parce qu'à trois point six point deux
- 16 (3.6.2), c'est écrit quarante millions (40 M\$).
- 17 R. Je me suis trompé.
- 18 Q. [**349**] Ça va.
- 19 Me PAUL CRÉPEAU:
- Q. [350] Oui, c'est exact, à la page 11 du document.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [351] Donc, pour la qualification, on demandait des
- exigences quant à la capacité de financement là,
- donc ce n'est pas au niveau de l'appel d'offres,
- c'est au niveau de l'appel de qualification.

- R. On demandait les deux, on a demandé les deux.
- 2 Q. [352] Aux deux places.
- 3 R. Oui.
- Q. [353] J'étais surpris qu'on ne demande rien au
- niveau de la qualification, ça fait qu'on l'a
- demandé aussi.
- 7 Me PAUL CRÉPEAU :
- Q. [354] On avait une lettre de référence bancaire...
- 9 R. Oui.
- Q. [355] ... c'est ce qu'on a demandé ici, démontrant
- des disponibilités de crédit à la hauteur d'un
- montant minimum de quarante millions (40 M\$). Est-
- ce que, tant qu'à être dans ce paragraphe-là, le
- paragraphe suivant là, l'attestation, la dernière
- phrase:
- 16 Cette exigence exclut toute
- possibilité de consortium
- Est-ce qu'on parle des consortiums dans cet appel
- de qualification-là?
- 20 R. Bien, effectivement, on l'interdit, donc on demande
- qu'il n'y ait pas de consortium. On veut qu'il y
- ait un seul entrepreneur qui soit responsable de
- l'ensemble de la réalisation.
- Q. [356] Et quand on lit trois point trois point
- quatre (3.3.4), la dernière phrase, l'autorisation

- de signer.
- 2 R. C'est ça:
- [...] ou par chacune des entités
- 4 formant le consortium
- Donc, à trois point trois point quatre (3.3.4), on
- semble indiquer qu'il peut y avoir des consortiums.
- Q. [357] Et on l'exclut la page suivante.
- 8 R. On l'exclut à la page suivante dans un paragraphe
- secondaire, mais on l'exclut quand même.
- 10 Q. [358] O.K.
- 11 R. Donc, c'est quelque chose qui aurait pu être
- questionné ça justement, si on avait eu le temps de
- faire des questions. Donc, un entrepreneur qui veut
- soumissionner aurait pu demander finalement « est-
- ce qu'on peut faire un consortium ou non ».
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [359] Je comprends qu'il fallait... il fallait
- faire vite si on voulait déposer notre candidature,
- mais peut-être que ce document-là a été fait vite
- aussi là parce que ce n'est pas... c'est une
- coquille essentiellement. À une place, on dit « ça
- va me prendre la signature » et à l'autre page, on
- dit qu'on n'en veut pas. Écoutez, l'intervenant
- dans ça, c'est monsieur Daniel Gauthier. À ma
- connaissance, on a dit ici que cet homme était un

- architecte possiblement, en tout cas, du moins pas un avocat, pas un juriste. Est-ce que dans le
- z an avocac, pas an jurisce. Est de que dans re
- dossier vous avez vu à quelque part des notes où un
- juriste qui aurait conseillé la SHDM dans ce
- 5 processus-là?
- 6 R. Non...
- Q. [360] Parce que normalement, un document de cette
- importance, on implique un juriste pour s'assurer
- que toute la documentation qu'il lance ceci
- respecte les règles de l'art. Vous, vous n'avez vu
- aucune note par rapport à ça?
- R. Je n'ai rien vu qui me permet de croire que des
- juristes ont travaillé là-dessus. Puis on le
- reconnaît, qu'habituellement, quand des juristes
- ont travaillé, on reconnaît un peu le travail qui
- se fait. Il est fréquent, pour les acheteurs, de
- travailler avec des juristes, justement pour
- s'assurer que tout est aussi clair que l'on croit,
- et qu'on obtient bien ce qu'on veut obtenir. Je ne
- le vois pas là-dedans, là, mais effectivement.
- Q. [361] Puis quand vous avez rencontré l'enquêteur
- Toupin, est-ce que l'enquêteur Toupin vous a dit
- qu'elle avait posé la question si des juristes
- avaient accompagné la SHDM à préparer un document
- de ce genre?

- R. Non. Madame Toupin ne m'a pas... ne m'a pas parlé
- autrement que de me demander « Regarde ça puis dis-
- moi qu'est-ce que c'est que tu en penses. » Puis 3
- elle ne m'a pas... 4
- Q. [362] Elle n'a pas...
- R. Elle ne m'a pas donné d'autres... Elle m'a laissé
- aller, tout simplement comme ça.
- Me PAUL CRÉPEAU: 8
- Q. [363] Allez voir à l'onglet 12, qui est la pièce
- 408. Les quatre personnes qu'on vous a indiquées 10
- comme étant les membres de ce comité, on va les 11
- identifier pour le moment. Juste donner leurs noms. 12
- R. Alors il y a monsieur Gauthier, Daniel Gauthier. 13
- Q. [364] Oui? 14
- R. Il y a Jean-François Bertrand. 15
- Q. [365] O.K. Monsieur Bertrand, qu'est-ce qu'on vous 16
- indique comme... 17
- R. On me dit ici qu'il est le directeur général 18
- adjoint de la Société. 19
- Q. [366] O.K. Le troisième? 20
- R. Il relève de monsieur Fillion. Le troisième, c'est 21
- monsieur Deschamps. 22
- 23 Q. [367] Qui...
- R. Qui travaille, c'est un comptable agréé de chez 24
- Raymond Chabot Grant Thornton. 25

- 1 Q. [368] O.K. Et le quatrième?
- R. Et puis le quatrième, c'est monsieur Paul-Hus.
- Q. [369] Est-ce qu'on vous dit qu'est-ce que fait
- 4 monsieur Hus dans la vie?
- R. On dit qu'il est avocat chez Fasken Martineau,
- spécialisé dans le secteur immobilier.
- 7 Q. [370] O.K. Alors...
- R. Là il faut comprendre que c'est un membre du comité
- 9 de sélection.
- 10 Q. **[371]** Oui. De sélection. O.K.
- 11 LA PRÉSIDENTE :
- Maître Crépeau, est-ce que je pourrais revenir
- juste à votre autre document?
- 14 Me PAUL CRÉPEAU:
- Oui.
- 16 LA PRÉSIDENTE :
- Le document numéro 3.
- 18 Me PAUL CRÉPEAU:
- 19 Oui.
- LA PRÉSIDENTE :
- 21 Q. [372] À l'alinéa 3.6.4, je me demande ce que veut
- 22 dire:
- Malgré le fait que la Société procède
- à un appel de candidats dans le but de
- les qualifier, la Société se réserve

le droit de ne pas procéder à quelque
appel d'offres où seuls les candidats
qualifiés seraient autorisés à
soumissionner.

Ça veut dire que même si quelqu'un soumissionne mais il n'est pas qualifié, on peut le prendre?

R. Ce que ça veut dire, c'est... Mon impression, O.K.,

c'est que si les bons ne sont pas... Si ce n'est

pas les bons qui sont qualifiés, on n'en donnera

pas d'appel d'offres.

11 Me PAUL CRÉPEAU :

- Q. [373] Ce qui va permettre de recommencer un autre...
- 14 R. Et on recommencera.
- 15 Q. [374] ... un autre processus. O.K.
- R. Si, par hasard, il arrivait que ça ne soit pas les bons, bien...
- Q. [375] O.K. Je vais vous demander maintenant, on
 sait que dans l'appel d'offres on a prévu que le
 soumissionnaire gagnant allait acheter le terrain
 de Faubourg Contrecoeur. Est-ce qu'on en parle, ça,
 dans le document de qualification?
- 23 R. Dans le document de qualification, on n'en parle
 24 pas vraiment. On explique ce qu'on veut faire, on
 25 demande... On dit on a un certain nombre

- d'intentions, et puis ça s'en tient à ça. On ne
- peut pas en déduire, de ce qui est écrit, que
- 1'achat du terrain est inclus là-dedans.
- 4 Q. [376] O.K.
- R. Puis c'est pourtant important. Parce qu'on parle
- d'un terrain quand même très vaste, dans un endroit
- stratégique, hein? Et puis qui a un fort potentiel
- 8 de développement.
- 9 Q. [377] Oui.
- 10 R. Mais on ne dit pas, là, dans le... À la
- qualification, on ne parle pas de ça, là. On dit
- simplement qu'on veut construire un certain nombre
- de choses, décontaminer les lieux, et caetera.
- Q. [378] O.K. Et, évidemment, ce terrain-là, qu'on
- finira par acheter lors de l'appel d'offres, quand
- vous dites à fort potentiel de développement, est-
- ce qu'il y a, est-ce qu'on le développe uniquement
- au bénéfice de la Société de développement,
- d'habitation et de développement, ou si
- l'entrepreneur privé peut y trouver un profit là
- 21 aussi?
- 22 R. Bien, effectivement, il peut y trouver un profit.
- En fait, il y a... Tout le monde y trouve un
- profit, là. Si c'est bien fait, c'est bon pour tout
- le monde. La Société d'hypothèque va avoir ses

- logements à loyer modique de différents types, elle
- les a bien définis. La Ville va hériter d'un
- terrain dans lequel il y a des infrastructures, des
- aqueducs, une collecte. On va protéger les
- habitants de ce quartier-là des nuisances de la
- carrière qui est aux alentours. On va installer un
- parc, on va connecter tout ça sur le réseau
- 8 d'Hydro-Québec et tout. Donc, tu sais, pour la
- 9 Ville c'est bon.
- 10 Q. **[379]** O.K.?
- R. Parce qu'on a développé un bon quartier. Pour la
- Société, elle obtient, elle, ses logements, et,
- évidemment, il reste un certain nombre de
- logements, d'édifices à construire et à vendre.
- 15 Q. [380] O.K.
- R. Et là, évidemment, c'est le promoteur qui va
- pouvoir...
- 18 Q. [381] Ce qui est intéressant pour le promoteur.
- 19 R. Bien, qui va pouvoir faire ça.
- Q. [382] Alors, selon votre opinion, est-ce qu'il est
- important de mentionner, dans l'appel de
- qualification, que le terrain serait acheté puis à
- développer en partenariat avec la SHDM?
- 24 R. Si on veut intéresser un promoteur immobilier c'est
- intéressant de lui dire qu'on a un terrain à

- 156 -

- vendre. Quand on ne le dit pas, évidemment ça 1
- intéresse moins quelqu'un qui est dans ce domaine-2
- là. 3
- Q. [383] O.K. Bon, on a vu tout à l'heure différentes 4
- particularités de cet appel d'offres-là, la place 5
- d'affaires, pas de consortium, on va maintenant...
- R. Ou un consortium. 7
- Q. [384] Ou un consortium. 8
- R. Selon.
- Q. [385] Je vais vous demander maintenant à partir de 10
- l'appel, le dossier de qualification, je suis à la 11
- page 12, toujours de l'onglet 3 qui est la pièce 12
- 399, quels sont les critères qu'on a demandé aux 13
- personnes de satisfaire pour ce qualifier? 14
- R. En fait, on a cinq critères. 15
- Q. [386] Bon, on les a les critères et je vais vous 16
- demander, je comprends que vous en avez fait une 17
- analyse exhaustive des différentes... en faisant la 18
- comparaison des différentes propositions qui ont 19
- été faites. Ça se trouve dans votre rapport? 20
- R. Oui, tout à fait. 21
- Q. [387] On va aller immédiatement dans votre 22
- 23 rapport. Alors c'est la pièce 398 et on est à la
- page, si je ne me trompe pas, 16 et suivantes. 24
- Alors je vais vous demander de mettre ça en 25

- parallèle, nous dire quel est ce critère-là, ces 1
- critères-là qui ont été exigés et faites-nous en un

JACQUES VICTOR

Interrogatoire

- résumé de ce qui était les propositions... 3
- R. Quel onglet? 4
- Q. [388] Alors votre rapport est à l'onglet numéro 2
- et c'est à la page 17. Je comprends que vous, vous
- avez fait un tableau comparatif des différentes
- propositions. 8
- R. Oui. Bien oui parce que c'est un peu le travail
- qu'il faut faire normalement. 10
- Q. [389] O.K. 11
- R. On reçoit de l'information puis on la résume, on la 12
- synthétise pour que ce soit clair, pour que ce soit 13
- compréhensible pour tout le monde. 14
- Q. [390] Et je comprends que vous avez toujours étudié 15
- quatre propositions, celle d'Aecon, Catania, Marton 16
- et Socam. Le cinquième proposant, vous savez qu'il 17
- y a eu un cinquième proposant? Avez-vous reçu de la 18
- documentation? 19
- R. Non, il n'y a aucune documentation qui a été 20
- donnée, moi je n'en ai pas reçu. 21
- Q. [391] Vous n'en avez pas reçu? 22
- 23 R. Non.
- Q. [392] O.K. 24
- R. D'ailleurs, je ne sais même pas comment ces 25

plus.

5

18

19

20

21

22

23

24

- documents-là ont été, tout ce que j'ai vu, c'est

 qu'il y a des numéros d'agents de la Sûreté donc

 j'imagine qu'il y a eu des perquisitions mais

 madame Toupin ne m'a pas trop informé là-dessus non
- Q. [393] O.K. C'est correct. Savez-vous si le secrétaire de comité a conservé toute la documentation relative à cet appel d'offres-là?
- R. J'ai demandé à madame Toupin parce qu'évidemment comme formateur de secrétaire de comité j'ai 10 insisté auprès de centaines et de centaines de 11 personnes « Vous devez garder ces informations-12 là. » donc c'est la première question que je lui ai 13 posée. « Il doit y avoir un rapport de secrétaire 14 certain donc je voudrais en avoir une copie. » elle 15 m'a dit qu'il n'y en avait pas, que ça avait été 16 détruit. 17
 - Q. [394] O.K. Alors on va prendre ce que vous avez, ce qu'on vous a tout de même fourni, et pour les fins de la Commission je vous indique que ce sont des documents qui ont été récupérés, des copies chez les différents soumissionnaires. On en a quatre sur cinq. Alors votre tableau comparatif sur ces quatre proposants, critère par critère.
- 25 R. Alors le premier critère on nous parle de faire une

présentation générale donc d'identifier le profil de l'entreprise, ses secteurs d'activité, d'identifier où est son siège social et ses bureaux régionaux. On demande d'identifier les dirigeants, leurs titres et leurs fonctions dans l'entreprise. En soi, un critère comme ça, pour moi, n'est pas un critère. O.K. On s'entend qu'un critère c'est quelque chose qui permet de porter un jugement, de comparer une offre avec une autre, une soumission avec une autre et de déterminer finalement quel est le meilleur.

Ici, quand on me dit de faire une présentation générale de l'entreprise, je ne sais pas moi quelle est la meilleure, qu'est-ce qu'on attend, donc quelqu'un qui m'explique quelle est son entreprise et qui me montre qu'il oeuvre dans le secteur immobilier, je vais être assez mal pris de dire qu'il n'est pas dans le secteur qu'il faut, qu'il a mal répondu à ma question.

Quand on dit « Où est son siège social et ses bureaux régionaux? » bien il a juste à me donner une liste d'adresse puis il a répondu à ma question.

- Q. [395] Il répond à la question.
- 25 R. Il répond à ma question donc je serais embêté de

NON-PUBLICATION - 160 -

- lui donner autre chose qu'un cinq sur cinq là.
- Q. [396] O.K. Parce que je comprends qu'à un critère
- il y a un système de pointage qui est rattaché à
- 4 ça.
- R. Un système de pointage évidemment qui permet, en
- comparaison, de dire « Bon bien, par rapport à ce
- que moi j'attends...
- 8 Q. [397] Oui.
- R. ... ce que je veux, lui se situe à tel ou tel
- niveau. ».
- Q. [398] Combien donnait-on de pourcentage, en fait
- c'est la pondération.
- R. C'est la pondération.
- Q. [399] Quelle était la pondération qu'on accordait à
- ce critère de présentation générale, profil de
- 16 l'entreprise?
- 17 R. Alors la pondération du critère comme tel.
- 18 Q. **[400]** Onglet 3, à la page 12.
- R. Donc, on donne un critère je crois, on donne une
- pondération quand même assez importante. C'est ça,
- donc, on dit c'est vingt pour cent (20 %). Donc,
- vingt pour cent (20 %) du total est consacré à ça,
- à déterminer quel est le...
- Q. **[401]** O.K.
- 25 R. ... quel est finalement cette organisation qui nous

- a soumis, mais en termes de nous faire une 1 présentation. Donc, si je reçois une présentation à strictement parler, je suis mal avenu de juger que 3
- la présentation ne correspond pas à mes besoins, je 4 n'ai pas exprimé de besoins comme tel.
- Q. [402] O.K.

14

15

16

17

- R. Donc, c'est un peu embêtant.
- Q. [403] Madame Blanchette, je vous demanderais à partir de maintenant de nous laisser le tableau de la page 17 dans l'onglet 2 à l'écran, c'est avec 10 11 celui-ci qu'on va travailler.
- Alors, on a maintenant, on a eu cette question-là, faites-nous une présentation générale 13 et quelle est la nature, on ne les repassera pas toutes, on est capable de les lire, mais quelle est la nature des réponses qu'on a eues. On voit une description des gens?
- R. Bien effectivement les gens ont répondu à la 18 question qui est posée, dans le fond. Puis je me 19 mettais dans la peau de celui qui ou de celle qui 20 rédigeait, la personne qui rédigeait la réponse à 21 ça, j'ai l'impression qu'elle devait être mal 22 23 prise.
- Q. [404] O.K. 24
- R. Parce que c'est un peu embêtant répondre à une 25

- question comme ça. On arrête où, puis on va
- jusqu'où, là. Donc, le premier bien lui il nous
- dit, bon on existe depuis un siècle, là,
- finalement, on est structuré formellement sous
- 5 cette forme-là depuis cinquante-huit (58), on a
- beaucoup d'expérience de grands et de très grands
- projets. Il nous en fait toutes sortes de listes.
- Ils ont des bureaux à Québec, à Boucherville, à
- Montréal. Bon, bien c'est bien.
- Q. [405] Et je comprends que pour les...
- 11 R. Et on a un organigramme. C'est bon, bien voici qui
- sont nos dirigeants, bon, o.k., alors...
- Q. [406] Et pour les quatre entreprises, on a une
- description...
- R. C'est tout à fait similaire.
- 0. **[407]** ... des gens, des bureaux. O.K.
- 17 R. Tout à fait similaire.
- Q. [408] Est-ce qu'on a accordé des points?
- R. Bien oui, effectivement, on a accordé des points,
- puis là c'est un peu, c'est un peu intéressant
- parce que quand on regarde le premier, Aecon, il a
- trois point cing sur cing (3,5/5). Comme on se
- rappelle que la qualification est à hauteur de
- quatre-vingt pour cent (80 %). Donc, il faut qu'on
- ait un global de quatre sur cinq (4/5). Donc, si on

- n'a pas quatre sur cinq (4/5) sur un critère, il
- faut que le critère suivant soit très fortement
- coté si on veut passer au suivant.
- Q. [409] On est en mode rattrapage?
- R. On est en mode rattrapage. Donc, dès le premier,
- Aecon est à trois point cinq sur cinq (3,5/5).
- 7 Pourquoi? Je n'en ai aucune idée.
- 8 Q. **[410]** O.K.
- R. Mais sur les documents que j'ai lus, à moins que, à
- moins que les membres de comité de sélection aient
- trouvé que c'est des fieffés menteurs, que ce
- qu'ils ont écrit là-dedans c'est des mensonges, ce
- n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai que cette
- entreprise-là existe, puis ils le savent, puis ils
- sont capables de le démontrer éventuellement devant
- un tribunal s'il fallait que ça se rende jusque là.
- Bien là oui, ils seraient capables de le dire,
- c'est une fausseté, puis on, mais je ne sais pas,
- je n'ai pas de rapport de comité.
- 20 Q. **[411]** Normalement...
- 21 R. Puis moi de ce que j'ai lu, de ce que j'ai lu, je
- ne vois pas là que.., tu sais je ne croirais pas
- que cette entreprise-là soit si menteuse que ça.
- Q. [412] Alors, s'il y avait quelque chose on le
- trouverait dans le rapport de comité qui...

- 1 R. Normalement.
- Q. [413] ... devrait supporter ces notes-là?
- R. Qui viendrait supporter le fait qu'on a déclassé,
- dans le fond, Aecon.
- Q. [414] O.K. On n'a pas de rapport, vous n'en avez
- jamais vu?
- 7 R. Je ne l'ai jamais vu.
- M. RENAUD LACHANCE, Commissaire:
- 9 Q. [415] Ce que je comprends, il n'y a pas cinq, cinq
- entreprises qui avaient déposé des demandes de
- 11 qualification...
- R. Oui, la dernière soumission a été, en tout cas, on
- n'a pas...
- Q. [416] Elle a été perdue?
- R. ... moi je ne l'ai pas eue.
- Q. [417] Vous n'avez pas eu le document?
- R. On ne l'a pas retrouvée, donc...
- 18 Me PAUL CRÉPEAU:
- 19 Q. [418] On a tout simplement ces quatre-là qui ont
- été récupérées par mandat de perquisition.
- LA PRÉSIDENTE :
- Est-ce qu'on sait qui était la cinquième?
- Me PAUL CRÉPEAU :
- Oui, Construction St-Luc.
- R. Oui, c'est ça.

- Q. [419] Construction St-Luc?
- 2 R. Construction St-Luc, oui.
- Q. [420] Je ne sais pas si c'est Construction, mais
- c'est St-Luc. Alors, à la première, Aecon, on donne
- trois point cinq (3,5). Chez Catania, on donne?
- R. On donne une meilleure note, quatre, cinq, quatre
- sur cinq (4/5). Donc, on donne quatre-vingt pour
- 8 cent (80 %).
- 9 Q. **[421]** O.K.
- R. Bon, est-ce que c'est semblable, est-ce que c'est
- mieux? En tout cas, en note c'est mieux, mais en
- lecture, moi je ne vois pas pourquoi qu'il y a, tu
- sais, que lui par hasard à la note de passage,
- alors que les autres ne l'ont pas.
- Q. [422] O.K. Les deux autres, Marton et Socam, voyez-
- vous des distinctions, particulièrement tiens celle
- de Socam qui a eu la note la plus basse à trois sur
- 18 cinq (3/5)?
- R. Oui, lui c'est la note la plus basse puis vraiment
- je ne sais pas pourquoi qu'est-ce qu'il a, c'est
- peut-être parce qu'il a un bureau à Laval
- seulement, je ne sais pas trop. Mais, tu sais, il a
- répondu comme les autres et puis il est, et d'après
- le magazine Constructo, ça fait partie des dix plus
- importantes firmes de construction au Québec. Donc,

ce n'est pas rien du tout. Et pourtant...

LA PRÉSIDENTE :

- Q. [423] Normalement, le fait d'avoir un bureau à
 Laval puisqu'on disait qu'il suffisait d'avoir un
 bureau au Québec...
- R. Une place d'affaire au Québec. Bien oui, c'est...
- 7 Q. **[424]** ... on n'aurait pas dû être?
- R. ... normalement Laval, oui, ça fait partie du

 Québec. Donc, normalement il n'aurait pas dû être

 pénalisé pour ça.
- 11 Me PAUL CRÉPEAU :
- Q. [425] Alors, selon votre expérience, trouvez-vous
 pour ce premier critère-là tel qu'on le voit, avec
 les réponses qu'on a obtenues pour les quatre
 soumissionnaires, des distinctions qui permettent
 de comprendre les différences de notes, et je
 prends de la moins, de la plus basse à la plus
 haute, entre Socam et Construction F. Catania?
- R. Non. Moi je ne vois pas, là... Comme je vous dis, à
 moins qu'on soit en mesure de démontrer que ce que
 Socam a dit est de la fausseté, tu sais, des
 mensonges, c'est éhonté, ce n'est pas vrai, ce
 n'est pas soutenu, puis on est capable de le
 prouver, là. Parce qu'on a des preuves que ce sont
 des mensonges. Sinon, tu sais, le principe d'un

- marché public, c'est que je décris ce que je veux,
- je reçois une réponse, mais une réponse puis une
- déclaration sur l'honneur, hein? Quelqu'un a signé
- qa, là, en toute connaissance de cause. Donc, je ne
- peux pas le... Je ne peux pas l'accuser d'être
- menteur, à moins d'être capable de prouver qu'il
- 7 est menteur.
- 8 Q. **[426]** Le supporter?
- R. Donc, s'il n'est pas... Bien, le supporter. Donc,
- s'il n'est pas menteur, bien, je ne vois pas
- pourquoi qu'il n'a pas la même note que les autres,
- 12 là.
- Q. [427] Le supporter, puis être prêt à aller à la
- 14 Cour?
- R. Bien, il faut... Oui, éventuellement. Ça arrive, à
- 16 l'occasion, qu'on se rende devant un tribunal parce
- que quelqu'un conteste, justement.
- 18 Q. **[428]** O.K.
- 19 R. Et là on doit... On doit prouver...
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [429] Là vous avez... Vous me donnez les notes, là,
- une note, une seule note. Mais dans les faits il y
- a plusieurs membres, dans le comité de sélection.
- 24 R. Oui.
- Q. [430] Est-ce que vous avez obtenu les notes que

- chacun des membres du comité de sélection a données
- à ça?
- R. Non. Cette information-là n'existe pas. Elle a été
- détruite, probablement, comme le reste. Donc, je ne
- sais pas, au départ, si chacun des membres avait la
- même perception de chacune... Ce qui peut arriver,
- hein, effectivement, étant donné la variation
- d'expertise des individus. Donc, on peut avoir une
- impression différente, qui, éventuellement, se
- ramène à un consensus. Mais moi, tout ce que j'ai,
- c'est le consensus, là, donc...
- Q. [431] O.K. Mais, est-ce qu'on vous a dit que, dans
- le fond, les notes de chacun des membres du comité
- de sélection ont été détruites ou...
- 15 R. Et... Et...
- Q. [432] On vous a confirmé ça?
- R. On nous a expliqué, là, que les rapports de comités
- de sélection avaient été tous détruits.
- Q. [433] Le rapport du comité de sélection.
- 20 R. Tout...
- Q. [434] Mais les notes également, données par chacun.
- 22 R. C'est ça.
- 23 Q. [435] Est-ce que vous savez si chaque membre
- donnait, ont vraiment, ont donné des notes? Vous ne
- savez pas?

- 1 R. Je ne sais pas.
- 2 Q. **[436]** O.K.
- 3 Me PAUL CRÉPEAU:
- 4 L'explication viendra autrement.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- 6 Plus tard?
- 7 Me PAUL CRÉPEAU:
- 8 Q. **[437]** Puis, pour...
- R. Moi... Moi je ne peux pas le voir avec les fiches
- que j'ai, là. Tu sais, j'ai des fiches, elles sont
- signées par les quatre personnes, donc... Moi je ne
- peux pas... Je ne peux pas aller plus loin que ça,
- je ne le sais pas.
- Q. [438] Mais pour peut-être suivre en parallèle, on
- peut aller à l'onglet 8, qui est la pièce 404, où
- on aura, à la toute fin, l'ensemble de ces notes-
- là. Alors, on vient de passer le premier critère,
- c'est la ligne 1, présentation générale, et on voit
- les différentes notes qui sont attribuées aux
- différents soumissionnaires, là, de Aecon, Catania,
- Marton, Socam, et St-Luc Habitation qui était le
- cinquième nom. On a ici le nom du cinquième
- 23 soumissionnaire.
- 24 R. Oui.
- Q. [439] Et c'est la seule grille qu'on a. On voit

- aussi, tiens, on va regarder...
- 2 LA PRÉSIDENTE :
- 3 Ces documents-là ont été trouvés où?
- 4 Me PAUL CRÉPEAU:
- 5 Celui-là, je ne suis pas en mesure de vous le dire
- pour le moment. C'est une saisie.
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- 8 O.K.
- 9 Me PAUL CRÉPEAU:
- Je vais vous revenir avec ça.
- 11 LA PRÉSIDENTE :
- 0.K. Mais c'est une saisie.
- Me PAUL CRÉPEAU:
- 14 Oui.
- Q. [440] O.K. On voit sur ce document-là, qui est à
- l'écran pour le moment, on voit des signatures en
- bas. On voit Mario Paul-Hus...
- 18 R. Hus, oui.
- 19 Q. [441] ... et différents noms. Est-ce que ça vous
- semble être les noms des membres du comité?
- 21 R. Pour autant que je puisse voir, c'est...
- 22 Q. **[442]** O.K.
- R. Ce sont ces gens-là, oui.
- Q. [443] On va revenir maintenant à la grille. On a un
- deuxième critère, la description et expérience des

- ressources humaines. On a fait une fois l'exercice, 1 alors on va passer rapidement et je vais vous 2 demander d'attirer notre attention sur, en fait, la 3 qualité que vous attribuez à ce critère-là. On voit 4 qu'il y a une pondération de vingt-cinq pour cent 5 (25 %) pour ce critère-là. 6
- R. Pondération quand même importante, hein? C'est une 7 des plus fortes, là, donc... 8
- Q. **[444]** Oui?

23

24

25

R. C'est important. Et ce qu'on demande, dans le fond, 10 c'est de décrire. Encore une fois, hein, décrire 11 c'est décrire. Donc, si je reçois une description, 12 bien, c'est embêtant de porter un jugement sur la 13 valeur de la description. J'ai reçu une 14 description, j'ai demandé une description, donc je 15 dois donner cing sur cing, là. Bon. Pas aussi 16 simple que ça, on se comprend, mais l'idée, là, 17 c'est que si je veux que quelqu'un m'explique 18 quelque chose, je lui demande de me l'expliquer, 19 puis il va me l'expliquer. Là je lui ai demandé de 20 me décrire quelle est l'expérience, bon bien... 21

> Alors ici j'en ai, j'en ai un certain nombre, donc j'ai des directeurs de projet, des chargés de projet, des surintendants, et on demande de décrire l'expérience dans leur domaine et dans

- des projets d'habitation. Alors, à partir du moment
- où ils travaillent là-dedans puis ils font ça,
- bien... Tu sais, je n'ai pas demandé un nombre, je
- n'ai pas demandé une valeur, je n'ai pas demandé
- une complexité, je n'ai pas demandé rien de
- particulier. J'ai simplement demandé qu'on me
- décrive quel est...
- J'imagine que celui qui a écrit ça, il
- présumait que, tu sais, il entendait quelque chose,
- lui, quand il a écrit ça. Mais ce qu'il a écrit est
- assez facile à répondre, dans le fond.
- Q. [445] Ce qu'il demande, c'est une description...
- R. C'est une description.
- 14 Q. **[446]** ... quantitative.
- R. Littéralement, même pas quantitative, hein, une
- description...
- 17 Q. **[447]** O.K.
- R. ... sans même, sans même associer ça à un quantum,
- à une quantité quelconque, là.
- Q. [448] Alors, le jury, le comité de sélection a
- 21 accordé des points.
- 22 R. Oui.
- Q. [449] Première proposition d'Aecon...
- 24 R. Oui.
- Q. [450] ... on lui donne trois sur cinq (3/5)?

- 173 -

- 1 R. Oui, on lui donne trois sur cinq (3/5), pourtant
 2 son chef de projet il est quand même quelqu'un qui
 3 a vingt et un (21) ans d'expérience, ce n'est quand
 4 même pas n'importe qui. Et puis les autres c'est
 5 quatre-vingt-dix (90) ans d'expérience, puis donc
 6 des projets d'habitation, ils nous en donnent, ils
 7 nous disent dans les C.V., on voit qu'ils ont fait
 8 ces choses-là.
- 9 Q. **[451]** Regardez...
- R. Pourtant sa note n'est pas très forte.
- 11 Q. **[452]** Pas très forte?
- 12 R. Trois sur cing (3/5).
- Q. [453] Allez la suivante, celle de Catania?
- 14 R. Catania, ça c'est très fort, quatre et demi sur 15 cinq (4,5/5). Donc, là, on est dans quelqu'un de 16 très, très fort, c'est presque parfait comme note.
- Q. [454] C'est quatre-vingt-dix pour cent (90 %).
- 18 R. On est quatre-vingt-dix pour cent (90 %), c'est
 19 fort.
- Q. [455] Avec une pondération du quart des points.
- 21 R. Du quart, donc, c'est fort, pourtant...
- 22 Q. **[456]** Qu'est-ce que... oui?
- 23 R. Bien pourtant, cette entreprise-là en particulier 24 je ne vois pas moi qui est le chef de projet, je ne 25 le vois pas dans les documents, je n'arrive pas.

5

7

8

10

11

12

21

- 174 -

J'en déduis finalement que c'est monsieur Catania lui-même qui sera, qui finalement a agi comme chargé de projet.

Ce qui m'inquiéterait moi comme acheteur beaucoup, parce qu'évidemment je me dirais avec toutes les responsabilités qu'un PDG a, je ne pense pas qu'il soit vraiment un chargé de projet. Donc, il y a quelqu'un qui va être délégué et ce quelqu'un là je ne sais pas c'est qui parce qu'on ne me l'a pas dit. Pourtant ça n'empêche pas d'avoir un quatre et demi sur cinq (4,5/5).

- Q. [457] O.K. Marton, la suivante?
- R. Marton, ici aussi, là, par exemple, je vois une 13 note quatre-vingt-dix (90), donc, importante, puis 14 je vois qu'effectivement là, celui-là il a l'air, 15 dans le contexte où le critère est décrit de la 16 manière qu'il est fait. Bien celui-là, je vois 17 qu'il y a des chefs de projet qui ont beaucoup 18 d'expérience, etc. Donc, il y a une équipe qui a 19 l'air d'être assez solide. 20
 - Q. [458] Pas de problème, là. La dernière, Socam?
- 22 R. Socam, bien lui encore, il est assez solide, chef 23 de projet, les membres de l'équipe, etc., plusieurs 24 projets, etc. Lui, je ne sais pas pourquoi qu'il a 25 eu deux sur cinq (2/5) là. Vraiment, moi si j'étais

- à leur place, là...
- 2 Q. **[459]** O.K.
- R. ... j'aurais chicané pas mal fort.
- 4 Q. **[460]** On ne trouve rien?
- R. Je ne vois pas pourquoi, qu'est-ce que c'est qu'il
- a fait de mal monsieur Chevrier dans ses vingt-
- trois (23) ans d'expérience pour ne pas entraîner
- une note plus forte que deux sur cinq (2/5). Deux
- sur cinq (2/5) ce n'est pas beaucoup.
- Q. [461] Puis encore une fois, vous dites que vous
- avez vérifié sur Constructo, la qualité ou la force
- de cette entreprise-là et c'est une entreprise
- connue, une des grosses du Québec?
- 14 R. Bien oui, une des dix plus grosses selon
- 15 Constructo, dans cette période-là, deux mille cinq
- 16 (2005). Donc...
- 17 Q. [462] On s'en va à la troisième. Troisième critère,
- 18 l'expérience, réalisation du mandat.
- R. Bon, ici on a un peu mieux, on a un peu mieux
- formulé le critère, parce que là on demande de
- démontrer l'expertise du candidat dans des projets.
- Donc, là, on va un peu plus loin qu'une
- description, on veut qu'il nous dise ce qu'il a
- fait est relatif finalement au contrat qu'on a
- comme projet éventuel.

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- Q. [463] Madame Blanchette, pouvez-vous peut-être nous ramener à la page 21 de l'onglet 2 pour nous laisser les différentes. Alors, ce que vous avez retrouvé chez chacun des proposants...
 - R. Donc, finalement chacun nous fait la démonstration qui est cherchée, d'une manière, tu sais, dans le contexte où les critères sont plus ou moins bien faciles à répondre à cause de leur formulation même. Donc, Aecon, bien il explique correctement ses expériences et etc. Bon, il y a une petite faiblesse dans la mise en marché, mais il dit j'ai un sous-traitant qui est très spécialisé. Puis c'est vrai on le voit dans les documents, qu'il va s'associer à nous autres, donc, on va être correct là-dessus. Lui il mérite trois sur cinq (3/5), donc, en bas de la note de passage.

Catania, lui, il n'explique pas vraiment son expérience ni expertise dans la forme demandée. Il montre une série de dossiers, dans le fond. Au lieu de répondre lui à la démonstration, il démontre en déposant, dans le fond, une série de dossiers importants, puis au jury de déterminer si finalement ça représente une expertise. Alors, le jury a été impressionné, il a donné quatre point cing (4,5).

- Q. **[464]** Chez Marton?
- R. Marton, lui il explique son expérience et il
- explique les infrastructures urbaines, etc. Donc,
- il répond assez bien finalement à la demande. Il
- obtient également quatre sur cinq (4/5). Et puis
- Socam, bien lui encore il a beau expliquer son
- expérience dans les projets, les infrastructures et
- tout ça, il y a même des projets récents d'une
- ampleur considérable, et caetera, ça ne vaut pas...
- ça ne vaut pas beaucoup pour le comité, ça ne vaut
- 11 que trois.
- Q. [465] O.K. Alors, on n'aime pas la proposition de
- Socam. On s'en va...
- R. En tout cas, je ne sais pas si on ne l'aime pas,
- mais elle n'impressionne pas le jury là, on peut
- dire ça là.
- 17 Q. **[466]** O.K. On s'en va à la quatrième... le
- quatrième critère qui s'appelle l'organisation du
- bureau du candidat auquel on donne une pondération
- de vingt pour cent (20 %).
- 21 R. Oui. Ça, évidemment l'organisation du bureau du
- candidat, ça, c'est un critère qui est vraiment...
- qui est vraiment bizarre. Et là encore, la personne
- qui répond à l'appel d'offres doit être bien mal
- prise pour répondre à ça là. Parce qu'on nous dit :

22

23

24

25

Décrire les qualifications des 1 ressources permanentes, techniques et 2 administratives disponibles 3 « Décrire ». 4 Q. [467] Décrire quoi? R. « Décrire ». O.K. « Moi, j'ai vingt-deux (22) secrétaires spécialisés, pas des secrétaires, mais des techniciens là spécialisés ». L'autre « bien 8 moi, j'en ai... j'en ai quarante-deux (42) » là, est-ce que c'est mieux? « Moi, j'en ai cent (100), 10 mais il y en a vingt-cing (25) qui sont permanents 11 et soixante-quinze (75) occasionnels, ça dépend ». 12 T'sais, je fais quoi, moi, comme secrétaire ou 13 comme analyste d'un jury avec une réponse comme ça? 14 Il n'y a aucun moyen de dire finalement quel est ce 15 qui est mieux. Le support technique disponible, on 16 nous demande de décrire le support technique 17 disponible. On demande « est-ce que vous avez des 18 autoCAD », j'espère. T'sais, on est dans le domaine 19 des infrastructures, de la construction, j'espère 20

> Donc, t'sais, on est dans un domaine qui est très spécialisé et on demande de nous dire « bien, avez-vous tout ça là ». Quelqu'un me répond

> que ces gens-là ont des autoCAD là. D'ailleurs, ils

en ont tous là. Bon.

- qu'il l'a, qu'est-ce que vous voulez que je vous
- dise, moi? « Non, ton autoCAD n'est pas bon, toi,
- ce n'est pas la bonne version ».
- 4 Q. **[468]** O.K.
- R. On ne peut pas... T'sais, c'est vraiment mal fait.
- Mais, bon, une fois que c'est fait, il fait vivre
- avec. C'est écrit et on doit porter des jugements,
- donc on y va avec Aecon qui dit : « Moi, j'ai cent
- cinquante (150) personnes au Québec là », il y a
- son organigramme qui montre ça. Puis, ils ont tous
- les outils habituels de gestion. Ils ont la suite
- Office, hein. Tant mieux, ils ont ça.
- 13 Q. **[469]** Oui.
- R. Ils ont autoCAD et puis ils ont MS Project.
- 15 Q. **[470]** Ça vaut quoi ça chez...
- R. Ça vaut trois et demi (3 1/2) ça.
- 17 Q. **[471]** O.K. Et pas la note de passage.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [472] Ce que vous nous lisez présentement, ce sont
- des... dans le fond, ce sont vos écrits à vous
- venant de l'analyse des soumissions.
- R. Moi, ce que j'ai écrit, ce sont les résumés de ce
- que je trouve dans les documents qui ont été
- soumis.
- 25 Q. **[473]** C'est ça.

- 180 -

- R. Ce n'est pas le document soumis. C'est mon résumé à moi.
- Q. [474] C'est votre résumé à vous, c'est bien plus...
- R. Oui, oui, tout à fait.
- 5 Q. [475] C'est ça, oui.
- R. C'est dans mon rapport, c'est mon résumé.
- 7 Me PAUL CRÉPEAU :
- Q. [476] Alors, vous avez résumé, c'est ça, l'appel de
- qualification de chacune des parties. Aecon a
- répondu ça et a eu trois et demi (3 1/2). Chez
- 11 Catania qu'est-ce qu'on donne pour avoir quatre sur
- 12 cinq (4/5)?
- R. Bien, juste en passant, pour compléter ma
- réponse...
- 15 Q. **[477]** Oui.
- R. ... Monsieur le Commissaire. C'est ce que j'aurais
- fait si j'avais été le secrétaire de ce comité-là,
- c'est comme ça qu'on travaille. On prend un critère
- et on résume les arguments que chacun nous a donnés
- pour que ce soit clair, pour qu'on comprenne sur
- quoi on s'est basé. Donc, ce travail-là pour moi,
- c'est la manière de travailler.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [478] Pour les donneurs d'ouvrage public très
- fréquent, on va choisir des membres de sélection

- 181 -

- qui ont la compétence de pouvoir jouer ce rôle.
- 2 R. Oui.
- Q. [479] Est-ce que vous avez fait un examen de la
- de compétence des gens qui faisaient partie de ce
- 5 comité de sélection?
- R. Bien, en fait, ce qui m'inquiète plus là, ce sont
- les liens qu'il y a entre les gens là. Quant à la
- compétence, oui, ils peuvent avoir une compétence
- comme telle, ça n'enlève pas là qu'ils ont la
- 10 compétence.
- Q. [480] Mais, est-ce que vous avez fait cette
- analyse-là membre par membre de la compétence?
- R. J'ai regardé les liens. C'est ça. J'ai regardé les
- liens avec les descriptions que madame Toupin
- m'avait données. Et donc, je vois qu'il n'y a
- finalement pas de distance beaucoup entre le comité
- de sélection et le donneur d'ouvrage.
- Effectivement, c'est la même personne, par
- monsieur...
- 20 Me PAUL CRÉPEAU :
- 21 Q. **[481]** Gauthier.
- 22 R. ... monsieur Gauthier et le monsieur de la SHDM.
- Q. [482] Monsieur Blanchette, le d.g.a.
- R. Monsieur Blanchette, c'est le d.g.a. Donc, t'sais,
- c'est lui-même dans le fond qui se met en jury pour

NON-PUBLICATION - 182 -

- recevoir les soumissions et les analyser avec son
 chargé de projet qui lui aussi se met en soumission
 pour les analyser. Il n'y a pas vraiment de
 distance là, puis ce n'est pas ça qui est recherché
 dans un comité de sélection.
- 6 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [483] Mais, Monsieur Victor, la question du

 Commissaire est si vous avez fait une étude sur la

 compétence elle-même des gens qui étaient sur le

 comité de sélection.
- R. Non, je ne peux pas le faire parce que j'ai juste 11 des titres et des noms, donc je sais qu'un est 12 avocat, donc c'est sûr qu'il a des compétences 13 certaines. Un autre est un comptable, il a donc des 14 compétences. Est-ce qu'ils sont compétents 15 particulièrement pour des projets immobiliers? Je 16 ne le sais pas. Monsieur Gauthier est certainement 17 compétent, c'est un urbaniste ou un architecte, 18 donc il a sûrement des compétences là-dedans. 19 L'autre est un directeur général adjoint, donc... 20 Écoutez, ce sont des gens, mais je ne peux pas me 21 prononcer sur leur compétence. Ce qui est 22 inquiétant, puis c'est beaucoup plus les liens 23 qu'il y a entre ces gens-là. 24
- 25 Q. [484] Mais, je pense que c'est quand même important

NON-PUBLICATION

de savoir, ce que vous venez de dire, qu'il y en a 1

un qui est un avocat, donc il n'a aucun... aucun

- lien avec le domaine de la construction... 3
- R. Bien cet avocat-là...
- Q. [485] ... particulière?
- R. ... est quand même, oui, cet avocat-là...
- Q. [486] À moins qu'il soit spécialisé dans le domaine
- de la construction?
- Me PAUL CRÉPEAU :
- On va aller voir... 10
- R. Oui, il a quand même un certain lien... 11
- LA PRÉSIDENTE : 12
- O.K. 13
- R. ... ce n'est pas un avocat... 14
- Me PAUL CRÉPEAU : 15
- Il y a des problèmes, on va y arriver tout à 16
- l'heure avec le comité de sélection. 17
- LA PRÉSIDENTE : 18
- O.K. 19
- R. Oui. 20
- Me PAUL CRÉPEAU : 21
- Il y a des problèmes chez les quatre personnes. 22
- LA PRÉSIDENTE : 23
- Je m'excuse, on s'excuse. 24

- 1 Me PAUL CRÉPEAU:
- Q. [487] On continue avec nos... rapidement, on a vu
- les notes, trois et demi (3,5), quatre (4) chez
- 4 Catania?
- 5 R. Oui.
- Q. [488] Êtes-vous capable, juste rapidement êtes-vous
- capable de distinguer pourquoi on donne quatre (4)
- chez Catania et trois et demi (3,5) ou encore trois
- 9 (3) chez Socam?
- R. Non, c'est toujours le même problème, je ne sais
- pas sur la base des documents qu'on a pourquoi
- qu'il y a des variations comme ça. À mon sens, si
- Catania mérite quatre (4), tout le monde méritait
- 14 quatre (4).
- 15 Q. **[489]** O.K.
- R. C'est aussi simple que ça, là.
- Q. [490] Il nous reste un dernier critère.
- 18 R. Oui.
- Q. [491] Qui est celui de la conformité, qualité
- générale de la demande de qualification, auquel la
- pondération est à cinq pour cent (5 %).
- R. Oui. Ce n'est pas majeur, mais mettons que, mettons
- que quelqu'un est sur la ligne tout le temps, voilà
- un critère qui finalement prend toute son
- importance. Si c'est celui-là qui va faire que le

- contrat est emporté finalement ou la qualification est emportée par quelqu'un.
- Q. [492] Alors, qu'est-ce qu'on demandait dans ce critère-là d'évaluation, « prendre compte des éléments suivants »?
- R. Bon, d'abord moi je vous dirais qu'à mon sens à moi ça c'est un critère gaspillé.
- 8 Q. **[493]** O.K.

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

R. Tu sais, on ne fait pas des critères pour faire des critères. D'abord, ce n'est pas nécessaire, la Loi des villes nous oblige à en avoir quatre, là, on est rendu au cinquième. Donc, ce n'est pas nécessaire d'en avoir un cinquième. Puis tant qu'à en avoir un, ça serait intéressant d'avoir un critère qui veut dire quelque chose.

Ici, on parle de la qualité générale de la demande de qualification. Ça n'a rien à voir avec le projet comme tel, ça n'a rien à voir avec les compétences des gens en jeu, ça n'a rien à voir avec la capacité de réaliser des choses. C'est du travail clérical, c'est un travail... Alors, si quelqu'un me donne un document en quatre couleurs et puis, bon, o.k., parfait. Un autre me donne un document, tu sais, qui est en noir et blanc, est-ce que c'est mieux, est-ce que ce n'est pas mieux, je

ne le sais pas, bon.

22

23

24

25

- Mais il faut vivre avec. On demande, dans
 le fond, que l'information soit complète. On
 demande que la forme demandée soit respectée et
 puis que l'organisation puis la structure générale
 des documents soient présentées d'une certaine
 manière.
- Q. [494] Alors, on voit les notes, chez Aecon, trois
 (3), chez Catania, cinq (5).
- R. Oui, lui il obtient une note parfaite, cinq (5).
- Q. [495] Une note parfaite et vos commentaires, votre résumé, pourquoi qu'on a donné cinq (5) à Catania à ce moment-là?
- R. Bien, là, encore, je suis perplexe. Je ne sais pas 14 pourquoi qu'on a donné cinq (5) à Catania sur ce 15 critère-là en particulier. Je ne vois rien dans le 16 document. Même s'il y a quelque chose, c'est un peu 17 compliqué de trouver certaines informations. On le 18 dit le chargé de projet, on ne sait pas vraiment 19 c'est qui. On en déduit que ça doit être lui, là, 20 21 monsieur Catania en personne.
 - Donc, ce n'est pas un critère, c'est pas une soumission qui, tu sais, qui est limpide, là, dans sa présentation, dans sa forme. Pourtant lui, il a la note parfaite. Alors, que les autres

- 187 -

- obtiennent des notes qui ne sont pas adéquates, qui ne sont pas de niveau de qualification.
- Q. [496] On va aller maintenant à l'onglet 8 de la
 pièce 404. Et ça c'est la grille qu'on a vue tout à
 l'heure. Et tout à l'heure on a vu la première page
 qui était en fait les pointages accordés sur les
 deux premières questions.
- 8 R. Oui.
- Q. [497] Allez maintenant à la deuxième page du
 document, les critères 3, 4 et 5 et on va comparer,
 tiens, sur la première ligne, le critère 3, on a vu
 et on regarde les notes, alors chez Aecon, trois
 sur cinq (3/5), dix-huit sur trente (18/30).
 Catania, quatre et demi (4,5), qui donne vingt-sept
 sur trente (27/30).
- 16 R. Oui.
- Q. [498] Marton, qu'est-ce qui se passe chez Marton?

 Dites-nous donc qu'est-ce qui se passe, on voit des

 chiffres.
- 20 R. Bien à sa lecture même, là, on voit qu'il y a des,
 21 qu'il y a des chiffres qui ont changé, excusez les
 22 barbeaux, je ne suis pas familier avec ça.
- 23 Q. **[499]** O.K.
- 24 R. Mais on voit qu'il y a des chiffres qui ont, qui ont comme été changés. On avait trois (3),

- finalement on a trois point cinq (3,5), ça donnait
- quatorze (14) ou je ne sais plus.
- Q. [500] Ah, là, vous êtes sur la ligne 4, prenez la
- 4 ligne 3.
- 5 R. O.K. Oui.
- 6 Q. **[501]** Alors, on voit que...
- R. C'est ça, c'est quatre (4), c'est devenu quatre
- point cinq (4,5).
- 9 Q. **[502]** Oui.
- R. Puis ça a passé à vingt-sept (27)... à vingt-neuf
- sur trente (29/30), finalement.
- Q. [503] Ou vingt-sept (27), quatre point cinq (4,5).
- R. Oui, c'est ça, à vingt-sept sur trente (27/30).
- 14 Q. **[504]** Oui?
- R. Donc, finalement dans le total ça a fait que la
- soumission de Marton a eu un total de quatre-vingt-
- deux (82) sur cent.
- Q. [505] Les notes qui sont retouchées, qu'on voit
- retouchées...
- 20 R. Oui.
- 21 Q. [506] ... est-ce qu'on en voit ailleurs que chez
- 22 Marton?
- R. Non, en fait, on voit juste celles-là qui sont
- retouchées.
- Q. [507] O.K. Alors chez Marton pour la question 3.

- 189 -

- 1 Question 4, on voit encore...
- 2 R. Même chose.
- Q. [508] On voit trois point cinq (3,5) mais où le cinq est très collé sur le...
- R. Bien, c'est ça, sans être un graphiste, un graphologue, on peut voir facilement que c'est le trois point cinq (3,5) de la première colonne sur Aecon puis le trois point cinq (3,5) de chez Marton ce n'est pas tout à fait pareil, là.
- 10 Q. [509] O.K.
- 11 R. Donc, on voit, là, tu sais, qu'il y a un trois
 12 point cinq (3,5), la multiplication aussi a été
 13 modifiée et comme par hasard ça fait que le total
 14 est à quatre-vingt-deux (82 %).
- 15 Q. **[510]** O.K.
- 16 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [511] (inaudible micro fermé) de quatre-vingts (80 %).
- R. Et plus que quatre-vingts (80 %), voilà.
- Me PAUL CRÉPEAU :
- Q. [512] Alors avant corrections, après corrections, avant corrections, il n'y a rien que Catania qui passait le quatre-vingts pour cent (80 %)?
- 24 R. Au début, oui, c'est ça. Finalement le comité a 25 peut-être exagéré un peu dans la distorsion des

NON-PUBLICATION - 190 -

- chiffres, donc a donné trop de points à Catania et pas assez à d'autres, finalement. Donc, à la fin, on le voit, là, que c'est fait. À quel moment c'est
- fait? Je ne le sais pas, on ne peut pas le savoir,
- 5 évidemment.
- Q. [513] C'est tout ce que vous avez comme documentation?
- R. Moi, c'est ça que j'ai puis je n'ai pas de rapports 8 de comité non plus, donc je n'ai pas de secrétaire qui a pris une note pour dire « On a fait ceci pour 10 telle raison ». Je ne le sais pas, là. Ce n'est pas 11 quelque chose que je peux savoir. Tout ce que je 12 sais c'est que ça adonne bien parce que, 13 normalement, quand on a un seul soumissionnaire, là 14 ça devient compliqué. Maintenant, dans le cadre 15 normatif ça prend une autorisation spécifique, dans 16 cette période-là ça ne prenait pas ça mais quand 17 même, tu sais, c'est un peu gênant de faire un 18 processus comme ça puis de qualifier une seule 19 entreprise finalement pour être pris à négocier le 20
- 22 Q. **[514]** O.K.

prix avec.

21

- 23 R. Donc, ça adonne bien, ça arrange tout le monde, 24 j'imagine.
- 25 Q. [515] Et on a maintenant une deuxième entreprise

NON-PUBLICATION - 191 -

- qui est qualifiée. 1
- R. Tout à fait.
- Q. [516] Ce qui met fin au processus de qualification. 3
- R. Le processus de qualification est terminé là.
- Q. [517] On a deux entreprises qualifiées. Alors on
- continue à partir de ce moment-là uniquement avec
- 7 Catania et Marton.
- R. Marton, tout à fait.
- Q. [518] Qui sont invitées, sur invitation, à faire un appel d'offres. 10
- R. C'est ça, eux vont en appel de soumission, ils vont 11 déposer un prix à la demande qui leur est faite. 12
- Q. [519] Bon, alors on a maintenant cet appel 13
- d'offres-là qui est la pièce 405 à l'onglet 9, 14
- c'est un document assez volumineux, vous l'avez 15
- regardé à plusieurs reprises. Par rapport entre 16
- autres à l'information qu'on a vue tout à l'heure, 17
- qui apparaissait sur la télécopie envoyée à Paolo 18
- Catania le cinq (5) juillet, est-ce qu'on retrouve 19
- ces informations-là dans l'appel d'offres du mois 20
- de... excusez-moi, du treize (13) novembre deux 21
- mille six (2006)? 22
- R. Oui, bien, c'est ça, c'est ce qu'on retrouve à 23
- partir de la page 21, l'estimation des coûts, donc 24
- c'est là-dedans qu'on va retrouver exactement cette 25

- même information-là.
- 2 Q. [520] O.K.
- R. Donc, qui nous permet de voir comment le donneur
- d'ordres, comment le demandeur dans ce cas-ci a
- évalué les différents coûts qui représentent ça.
- Q. [521] Et là, juste avant de regarder un peu cet
- appel d'offres-là, je vais vous demander de faire
- gjuste un peu de théorie cinq minutes pour nous
- expliquer normalement, dans un appel d'offres
- ordinaire, qu'est-ce que le donneur d'ouvrage
- cherche et quelles sont les réponses attendues
- normalement d'un soumissionnaire?
- R. Normalement, un donneur d'ordres dans un vrai
- processus, dans le fond, il demande une réponse à
- deux, trois questions, là. Hein, c'est quoi,
- qu'est-ce que je veux? C'est quand? Parce que le
- temps, le délai est très, très important, surtout
- en construction. Les caractéristiques saisonnières
- et comment ou combien.
- 20 Q. **[522]** O.K.
- 21 R. Lorsqu'on veut évaluer la qualité, on va rajouter
- un certain nombre de choses, donc qui sont
- finalement une adéquation entre le besoin. Un
- critère pour évaluer ce besoin-là, qui doit être
- relié au besoin et non pas, comme ici, à

- 193 -

l'organisation d'une soumission. Et comment on va 1 analyser, parce que dans le fond c'est ça, un 2 critère, une fois qu'on l'a, comment on va analyser 3 ça en comité de sélection à partir de documents écrits, sans faire appel à une science particulière ou une connaissance experte de quelqu'un. Donc, qu'est-ce qui est écrit puis comment qu'on peut 7 juger? Donc, c'est ça, là. Et la réponse de ça, 8 normalement, c'est carrément une adhésion. Vous êtes juriste tout le monde, donc vous connaissez ça 10 mieux que moi. Mais ça demeure une adhésion, donc 11 on me répond par un prix. 12

- Q. **[523]** O.K. 13
- R. Et un engagement. On ne me donne pas d'autre chose, 14 on ne me donne pas des conditions normalement. 15
- Q. [524] C'est un contrat d'adhésion? 16
- R. C'est un contrat d'adhésion, là, oui, pour prendre 17 les termes comme ils sont. Donc, voici ce que je 18 veux et dites-moi qui le fait. 19
- Q. **[525]** Oui. 20
- R. Et combien que ça me coûte. Ça doit être clair 21 comme ça. Un appel d'offres public c'est comme ça 22 qu'il doit être clair. Quand c'est un organisme 23 public qui le fait. 24
- Q. **[526]** O.K. 25

faire les choses.

- 194 -

- R. On s'entend que dans le monde privé il y a d'autres manières mais c'est dans le monde privé. Mais dans les organismes publics, c'est comme ça qu'on doit
- Q. [527] O.K. Alors dans ce cas-ci, est-ce que les
 besoins exprimés dans l'appel d'offres de la SHDM
 sont bien exprimés, ce que vous avez appelé le qui,
 le quand, le comment?
- R. Oui. Oui. Bien, effectivement, quand on regarde le contenu minimal de l'offre, bon, « minimal » porte 10 évidemment tout de suite un questionnement. Ça veut 11 dire quoi le « maximum »? Bon. Mais, au moins, on 12 doit répondre, on doit avoir une résolution de 13 l'entreprise qui s'engage à respecter, donc, ça, 14 c'est bien. Quel est le prix à verser pour l'achat 15 du terrain? C'est là qu'on voit que, tout d'un 16 coup, on achète un terrain. 17
- Q. [528] O.K. Là ça apparaît, ça, c'est nouveau, ça.
- R. Bien oui, c'est là, là.
- 20 Q. **[529]** O.K.
- 21 R. Le mode de paiement, donc on achète un terrain,
 22 puis c'est moi comme soumissionnaire qui vais
 23 déterminer comment ce paiement-là se fait.
 24 Habituellement, si je vends quelque chose, je vais
 25 dire comment, moi, je veux que... Bon.

- 195 -

- Q. [530] Comment, moi, je veux être payé et non pas comment vous allez me le payer.
- R. C'est ça. Et comment vous allez me le payer. Parce qu'évidemment il peut y avoir, tu sais, cinquante (50) manières de le faire et là comment calculer la meilleure, ça devient très, très, très complexe.
- Q. [531] Madame Blanchette, en page 4, s'il vous plaît, de ce document-là, les intentions de la SHDM.
- 10 R. Bon. L'engagement spécifique, les conditions liées
 11 à la décontamination, réalisation de l'ensemble des
 12 travaux énumérés et ça doit comprendre un
 13 échéancier de réalisation des travaux. Donc, ça, ça
 14 revient, c'est clair, là. C'est ce qu'on veut.
- Q. **[532]** Et est-ce qu'on demande des engagements spécifiques au soumissionnaire?
- R. Oui, on lui demande un échéancier de réalisation.

 On lui demande les listes de garantie et le montant

 des cautions. C'est là, là, qu'on est... qu'on

 n'est pas très précis sur finalement qu'est-ce

 qu'on entend par... par ces cautions-là.

 Habituellement, on va avoir des formulaires, on va
- Habituellement, on va avoir des formulaires, on va avoir des formules, on va avoir...
- Q. [533] Hum hum.
- 25 R. ... tu sais, quelque chose qui permet de savoir

quelle sorte de caution on veut avoir. Là c'est 1 comme si c'était entendu, on a l'air... Tu sais, on est dans un monde, on se connaît, on sait de quoi 3 on parle tout le monde, donc il n'a pas besoin 4 d'être très spécifique, les gens vont savoir qu'est-ce qu'on veut.

- Q. **[534]** Regardez... 7
- R. Et... 8
- Q. [535] ... entre autres, dans les engagements qu'on demande justement à la page 4 du document : 10
- S'engager à réaliser la 11
- décontamination; construire la 12
- collectrice, l'ensemble de la bande 13
- tampon 14
- peut-être les deux dernières, là : 15
- Prendre sous sa responsabilité, sans 16
- condition, de régler l'empiétement et 17
- prendre sous sa responsabilité, sans 18
- condition, de se porter acquéreur de 19
- deux lots. 20
- On y reviendra tout à l'heure, on regardera la 21
- réponse des soumissionnaires là-dessus. 22
- R. Oui. 23
- Q. [536] Mais, quant au reste de cet appel d'offres-24 là, est-ce que l'ensemble des besoins du donneur 25

- d'ouvrage sont bien exprimés, ce qui permettrait à un soumissionnaire normalement d'y répondre clairement?
- R. Un peu oui puis non, là.
- 5 Q. **[537]** O.K.

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

R. Il y a effectivement un plan qui explique assez
bien les constructions qui doivent se faire, la
localisation du terrain, les infrastructures que
l'on entend développer, donc tout ça est assez
clairement indiqué. On ne peut pas reprocher... on
ne peut pas reprocher que le document soit mal
préparé à cet égard. Par contre, quand on regarde
justement les garanties qui viennent avec ça, là
c'est comme moins clair.

En plus, on ne sait pas trop quelle forme ça doit prendre. Dans un marché public habituel, quand on a comme ça de multiples coûts et de multiples prix, ce qu'un acheteur va faire, c'est insérer dans le document un bordereau de prix dans lequel les gens vont pouvoir inscrire, en regard de chacun de ces... de ces éléments-là, le prix qu'il entend soumissionner pour ça. De sorte qu'au total, on va arriver à un prix qui est... qui est comparable d'une soumission à l'autre. Donc, le total du bordereau va nous dire, donc ça coûte tant

pour faire la décontamination, ça coûte tant pour

faire le talus, ça coûte tant pour... et caetera.

Et à la fin, j'ai donc un total, moins la vente du

terrain ou l'achat du terrain, donc ça fait...

« voici le total que je vous soumissionne et c'est

1'engagement que je prends ».

4

7

13

18

19

20

21

- Q. [538] Est-ce qu'il y avait un bordereau dans...
- R. Il n'y a pas de bordereau de prix là-dedans, puis

si on demande une proposition de prix au pied carré

de plancher par catégorie d'habitation, puis ça

devra être formulé conformément aux méthodes de

calcul utilisées à la section, celle-là étant celle

de l'architecte, là, tu sais, qui fait un décompte

finalement de tout... de tout ce qui entre à

1'intérieur des éléments d'habitation. Ce n'est

pas... ce n'est pas facile de préparer une

soumission comme ça, là, tu sais, ce n'est pas...

Évidemment, je comprends que, tu sais, tout le

monde a des... ils ont des AUTOCAD, ils ont des

logiciels...

- Q. **[539]** Oui.
- 22 R. ... et tout ça, donc ils sont capables de refaire

les mêmes... les mêmes calculs, mais ce n'est pas

quelque chose qui est facile et qui est clair. Et à

25 la fin...

- Q. [540] O.K. On se rappelle qu'on a quatorze (14) jours pour ça.
- Q. [541] On a quatorze (14) jours pour le faire,

 effectivement. Et donc à la fin, lorsque le jury,

 lorsque le comité de sélection ou leur secrétaire

 reçoit la soumission, lui, normalement, il

 devrait... ça doit être clair. Il doit y avoir un

 prix. Un prix. Pas... Évidemment, des choses à

 valider, mais au total, on devrait avoir un

 engagement sur un prix donné, qu'on compare d'une

 soumission, et le plus bas l'emporte, là.
- Q. [542] Maintenant, avez-vous fait un tableau 12 comparatif, dans le cadre de votre rapport, qui 13 examine, qui regarde d'une part les besoins 14 exprimés par le donneur d'ouvrage et, d'autre part, 15 les réponses qui ont été données par les deux 16 soumissionnaires? Je vous amène à la page 28 de 17 votre document, votre rapport, c'est l'onglet 2, la 18 pièce 398. Et, Madame Blanchette, vous pourrez nous 19 laisser cette page-là à l'écran pour... 20
- 21 R. Alors, oui, effectivement. Donc, ce tableau-là, je 22 l'ai fait, et comme je vous dis, c'est la manière 23 de travailler pour un secrétaire ou un acheteur 24 public, là, c'est comme ça qu'on prépare les 25 rapports pour que ce soit clair pour les autorités

2

3

4

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

lorsqu'elles ont à prendre une décision.

Donc, finalement, je regarde chacune des demandes de la Ville, je la résume à côté, dire...

Bon. Donc, si on prend l'achat du terrain, la Ville consent d'abord, s'engage à établir une réserve pour éviter la spéculation, parce que s'il y a un gros développement qui s'en vient, bon, on sait ce que ça peut faire, puis elle va régler tous les problèmes de permis, de zonage, tout ça. Donc, elle s'engage à toute cette chose-là.

Et puis Catania, bien, lui il propose, pour ça, dix-neuf millions (19 M), moins les coûts de décontamination, le coût du talus acoustique et le coût des travaux associés au contrôle vibratoire, pour un total arrondi d'à peu près... bien, pas à peu près, de quatorze millions six cent vingt-cinq mille (14 625 000). Donc, une balance de prix de vente de quatre millions (4 M).

- 19 Q. **[543]** O.K.
- 20 R. Et c'est exigible deux ans après la fin des 21 travaux, donc, et...
- Q. [544] C'est la proposition que...
- 23 R. C'est la proposition. Mais comme je vous dis, on 24 n'est tellement pas clair sur ce qu'on demande 25 comme prix, bien, on reçoit ça comme engagement.

- 201 -

- Donc, il faut vivre avec, maintenant on l'a.
- Si on compare avec Marton, bien, lui, il
- dit, un prix symbolique, c'est dix dollars (10 \$),
- et puis, bon, il y a les certificats,
- décontamination, il met quelques conditions.
- D'ailleurs, les deux mettent beaucoup de conditions
- à toutes sortes d'endroits. On n'est vraiment pas
- dans un processus d'adhésion, là. On ne se sent pas
- pris, là, par, tu sais, par une procédure qui fait
- qu'on s'en va vers une adjudication claire et
- nette, là.
- 12 Q. **[545]** O.K.
- R. On s'en va vers une situation où on va discuter,
- puis on va négocier, puis on va s'arranger, puis on
- va... Tu sais, on le voit clairement partout, là,
- il y a plein de toutes sortes de conditions.
- 17 Q. [546] Alors, sur l'achat du terrain, il y a des
- prix qui sont indiqués, deux prix complètement
- différents.
- 20 R. Oui, c'est ça, mais...
- Q. [547] Mais avec des conditions.
- R. Avec des conditions dans les deux cas, là.
- 23 Q. **[548]** O.K.
- R. Bon. C'est à apprécier, là.
- 25 Q. [549] Si... Regardez, on regarde les autres

- exigences du donneur d'ouvrage :
- Prendre sous sa responsabilité, sans
- 3 conditions...
- R. Mais ça c'est intéressant. Parce que, on dit,
- Prendre sous sa responsabilité, sans
- conditions, de régler l'empiétement.
- Donc, sur une partie de terrain, il y a des voisins
- indélicats qui ont un peu empiété. Donc, on dit
- yous réglerez ça dans notre histoire. Les deux
- s'engagent à entreprendre la démarche. Ce n'est pas
- ce qu'on demande. On demande, réglez ça, sans
- conditions. La réponse, c'est, « Bien, on va
- 13 regarder ça, là. »
- Q. [550] O.K. S'engagent à entreprendre des démarches.
- R. Les deux. C'est à peu près, bien, la même chose.
- Mais en fait, même Marton, lui, il n'en parle même
- pas de celui-là.
- 18 Q. **[551]** O.K. En passant...
- 19 R. Il y a la même chose... Oui.
- Q. [552] Oui. Je fais rien que noter sur votre
- rapport, c'est parce qu'en haut il y a peut-être,
- on a indiqué « Marcon », là, mais on parle...
- R. Oui, c'est une erreur.
- Q. **[553]** C'est Marton, hein?
- R. C'est ma secrétaire, là, qui...

- 203 -

- 1 Q. **[554]** C'est correct.
- 2 R. ... qui s'est trompée.
- Q. [555] On avait le troisième item,
- Prendre sous sa responsabilité, sans
- conditions, d'acheter les deux lots
- adjacents.
- 7 R. Oui. Ça c'est intéressant, parce qu'évidemment, là
- il y a deux lots qui sont la propriété de
- 9 quelqu'un.
- 10 Q. **[556]** Oui.
- 11 R. On ne sait pas c'est qui, mais qui sont justement
- dans le territoire visé. Donc, ces deux-là sont en
- bonne position de négociation, c'est sûr.
- 14 Q. **[557]** Oui.
- R. Et la Ville veut régler ça, dit, « Vous les
- achetez, puis vous réglez ça. Au besoin, on se
- servira du pouvoir d'expropriation. » Donc, s'il y
- a des problèmes, là, on expropriera.
- Q. [558] Quelle est la réponse des soumissionnaires?
- 20 R. Bien, on va entreprendre les démarches.
- 21 Q. [559] O.K.
- R. Puis le deuxième, bien, c'est la même chose, on va
- faire une offre de prix. Donc, il y a une juste
- valeur marchande, donc on va faire une offre de
- prix.

- 204 -

- 1 Q. **[560]** On va sauter...
- R. Donc ce n'est pas, tu sais, ce n'est pas... Ce
- n'est pas vraiment un engagement, là, comme on
- 1'entend, là.
- Q. [561] O.K. On va sauter par-dessus la question de
- décontamination du sol. On va aller dans la
- 7 construction des infrastructures...
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [562] Bougez pas. Excusez-moi. Dans... Je vais
- aller dans les conditions de financement. Alors,
- c'était au niveau de la livraison. Alors la
- construction des unités d'habitation mises en
- chantier par la Société d'habitation, quel était
- l'engagement qu'on demandait des soumissionnaires?
- R. Bon, la SHDM, elle, a un programme. Dans son
- programme elle a un nombre maximum théorique de
- mille cent trente-cing (1 135) unités de logement
- qu'elle veut faire mais elle ne s'engage pas à
- cette hauteur-là. Mais elle s'engage, par contre, à
- dire je fais un minimum de cent (100) unités
- pendant huit ans, donc un minimum de huit cents
- 22 (800) unités. Ça c'est un engagement ferme.
- Normalement on devrait pouvoir compter sur ça,
- c'est un engagement. Même si elle ne le fait pas
- construire, elle devra le payer pareil là. C'est un

- engagement qu'elle prend et donc à partir du moment où le sol est décontaminé, c'est intéressant de
- dire que c'est à partir de ce moment-là.
- 4 Q. **[563]** O.K.
- R. Et que la ville a un prix plafond puis elle
 explique comment elle est arrivée à ce prix plafond
 là. Donc elle a toutes les études qui ont été
 justement prises par la firme d'urbanisme là.
- 9 Q. [564] Sur l'acquisition du terrain, tout à l'heure
 10 on disait qu'on demandait aux parties de nous faire
 11 une offre monétaire, est-ce que dans les réponses,
 12 et je m'en vais spécifiquement chez Marton, est-ce
 13 qu'on met des conditions, entres autres des
 14 demandes de subvention?
- 15 R. Oui.
- Q. [565] C'est à la deuxième page de votre document,

 « réalisé dans le centre de la bande tampon ».
- R. C'est ça, oui. C'est ça, c'est que Marton, lui, il 18 a regardé ça dans le fond puis la réponse qu'il 19 nous fait c'est que ce projet-là n'est pas rentable 20 donc pour qu'il soit rentable ça prend une 21 contribution monétaire de la ville qui va devoir, 22 dans ce cas-ci c'est dix-sept millions (17 M\$) pour 23 rentabiliser ou pour justifier, dans le fond, les 24 investissements qu'eux-autres devront être capables 25

- de faire. Donc on retrouve ce même dix-sept
- millions (17 M\$) répété à plusieurs fois dans leur
- 3 soumission.
- 4 Q. **[566]** O.K.
- R. Et donc, entre autres, par rapport à la bande
- tampon là.
- Q. [567] O.K. Est-ce que, dans l'appel d'offres de la
- SHDM il est inscrit dans ce document-là la
- possibilité pour le donneur d'ouvrage de prévoir du
- 10 financement, des prêts d'argent, des demandes de
- subventions.
- R. En soi, non, sauf qu'on mentionne de toutes autres
- conditions qui pourraient être requises donc toutes
- autres conditions c'est assez large finalement.
- 15 Comment interpréter que ça permet de demander une
- subvention de six-sept millions (17 M\$), je ne sais
- pas moi, je ne pense pas que quelqu'un sort ça de
- son chapeau un soir comme ça là. Donc il faut qu'il
- parle à quelqu'un pour dire « Est-ce que ça serait
- acceptable si je demande une soumission? », tu
- sais, on ne peut pas arriver puis demander à un
- organisme public « Je vais faire ton contrat, voici
- ce que ça coûtes mais il faut que tu me
- subventionnes » sans avoir validé un peu si c'est
- recevable. On risque d'avoir une non-

- inadmissibilité directe.
- 2 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [568] Il y a un élément que j'aimerais que vous
- 4 puissiez m'expliquer. On voit à l'achat du terrain
- que la soumission de Catania...
- 6 R. Oui.
- Q. [569] ... s'engage à payer un dollar et cinquante-
- deux (1,52 \$) le pied carré.
- 9 R. Oui.
- Q. [570] Mais que dans la construction des unités
- d'habitation il veut que « la SHDM doit racheter le
- terrain au prix de dix-sept dollars (17 \$) le pied
- carré portant indexation de sept pour cent (7 %)
- 14 l'an à partir du premier (1er) juillet deux mille
- 15 huit (2008) ».
- R. Oui. C'est parce qu'il a fait des infrastructures
- et la SHDM ne construit pas donc il dit à la SHDM
- « Vous, je vais vous revendre ou vous allez me
- racheter ce terrain-là à la valeur...
- Me PAUL CRÉPEAU :
- 21 Q. **[571]** Avec sa plus-value.
- R. ... avec sa plus-value ». J'imagine que c'est
- quelque chose comme ça mais, comme je vous dis,
- c'est complexe parce qu'on n'a pas demandé de
- choses claires donc on a obtenu un document, on est

- 208 -

presque dans une transaction de privé à privé là. 1 O.K. Où moi j'ai un fonds de terrain, je suis une 2 entreprise privée, j'ai investi à quelque part puis 3 là, j'ai un promoteur puis, tu sais, on négocie 4 puis on discute puis là bien il y a plein de 5 petites affaires partout puis... On est presque 6

dans ce monde-là, c'est fou comme... excusez. 7

- Q. [572] À la page 31 de votre document, toujours 8 votre rapport qui est la pièce 398, vous avez fait 9 un petit peu un résumé des demandes monétaires ou à 10 incidence monétaire qui ont été faites par les deux 11 parties. 12
- R. Oui, c'est ça. 13
- Q. [573] Alors vous avez parlé tout à l'heure de la 14 subvention de dix-sept millions (17 M\$), le coût 15 d'achat du terrain, qu'est-ce qui en est chez 16 Catania. 17
- R. Même chose un peu là. Dans le fond, lui, c'était 18 une subvention d'un montant différent, quinze 19 millions (15 M\$). Il y a les terrains donc il y a 20 un coût initial de transaction de onze millions 21 (11 M\$) versus dix-sept millions (17 M\$) pour 22 Marton. Les deux s'engagent à construire les huit 23 cents (800) unités sur la période et puis il y a un 24 prix indexé pour la construction. Donc, quand on 25

fait les calculs, finalement ça arrive à cent
cinquante-huit millions (158 M\$) pour un et cent
soixante-seize (176 M\$) pour l'autre. Ce n'est pas
l'analyse qui a été faite ça par le jury ou par...
je ne sais pas si... qui a fait l'analyse là. Ça,
c'est ce que, moi, j'ai sorti à regarder ces
chiffres-là pendant...

- Q. [574] Avec ces chiffres-là...
- R. ... pendant des jours et des jours pour finalement arriver à dire : bon, si je résume, finalement je me ramasse avec une... d'un côté, je vais dépenser à peu près cent soixante-neuf millions (169 M\$) et de l'autre côté, à peu près cent quatre-vingt-treize millions (193 M\$), donc...
- Q. **[575]** À première vue...
- R. À première vue, j'ai une bonne économie, trente millions (30 M\$), c'est beaucoup.
- Q. [576] O.K. Et par contre, est-ce qu'il y a quelque 18 chose de particulier du fait que étant donné qu'on 19 n'a pas jamais dans le document d'offre parlé de 20 conditions monétaires, de subventions ou de prêts, 21 et là les deux soumissionnaires nous arrivent avec 22 des demandes, si je ne me trompe pas, qui sont pas 23 mal semblables au niveau de subventions, de prêts, 24 de financements, de prix au pied carré. 25

- 210 -

- R. Oui, tout à fait. C'est comme je vous disais, ça ne 1 peut pas sortir d'un chapeau comme ça là. T'sais, 2 le ministère du Transport lance un appel d'offres 3 pour faire une route, l'entrepreneur va lui dire 4 « il faut que tu me subventionnes pour... » t'sais, ce n'est pas... ça ne sort pas d'un chapeau là. Si ça arrive, c'est parce que ça a été discuté avec 7 quelqu'un, ça a été... T'sais, on ne peut pas... 8 surtout dans des contrats d'une ampleur pareille, le risque d'avoir une soumission rejetée parce 10 qu'elle n'est pas sous la forme que l'on attend est 11 très grand. Donc, t'sais, prendre des risques et 12 lancer des chiffres comme ça, il faut que quelqu'un 13 à quelque part ait validé que c'était recevable et 14 15 puis on...
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. **[577]** Mais, est-ce que le processus d'appel d'offres disait qu'on pouvait parler à des gens?
- 19 R. Non. Non, non. La seule chose qu'on dit dans le
 20 processus d'appel d'offres, c'est qu'on peut
 21 rajouter toute autre condition qui est... qui est
 22 requise, mais, t'sais, on est très vague là sur
 23 qu'est-ce qu'on entend par ces conditions-là là. En
 24 fait, oui, on est très vague.

Me PAUL CRÉPEAU :

- Q. [578] Et toute autre condition, dans ce cas-ci,
- est-ce qu'il est exact de dire qu'elles se
- 4 ressemblent beaucoup dans les...
- R. Elles se ressemblent dans la forme, oui.
- Finalement, ça se ressemble assez... assez bien.
- Q. [579] C'est juste le chiffre au bout qui change,
- 8 hein!

1

- R. Le chiffre change, mais, oui, puis il change
- toujours... Marton est toujours assez... il est
- assez... beaucoup plus finalement que l'autre là,
- tout le temps. Donc, t'sais, à regarder ces
- chiffres-là, on voit que Catania, bien, c'est une
- bonne soumission.
- Q. [580] O.K. On laisse pour le moment les offres qui
- ont été faites, on va regarder le comité de
- 17 sélection un petit peu.
- 18 R. Oui.
- Q. [581] Et dans ce cas-ci, au départ, on apprend que
- l'appel d'offres a été préparé par GGBB.
- R. Oui, tout à fait. Oui.
- Q. [582] O.K. Est-ce que c'est normal de confier, dans
- le cadre d'une paramunicipale ou même d'une
- municipalité, de confier à un tiers, un sous-
- contractant, la préparation de l'appel d'offres?

R. Ce n'est pas anormal, mais ce n'est pas non plus 1 quelque chose qui est... qui est recommandé ou qui 2 est recommandable et surtout pas dans le cas de la 3 Ville de Montréal. La Ville de Montréal dispose d'un service qui était très efficace là, puis... bon, il y a toutes sortes de critique, mais dans les faits, les fonctionnaires qui sont là sont... sont des gens qui travaillent et qui travaillent 8 assez bien. Donc, la Ville délèque à la SH... t'sais, donne dans le fond à la Société 10 d'Habitation un terrain. Elle se revire de bord, 11 puis au lieu de demander à son service d'achat, 12 dans le fond, de faire les acquisitions, elle se 13 tourne vers une entreprise privée pour qu'elle 14 prépare ça. Le résultat là, on le voit là, t'sais. 15 Quand vous posiez la question « est-ce que les 16 juristes se sont intéressés à ça ». À la Ville de 17 Montréal, au service d'approvisionnements, oui, les 18 juristes sont toujours avec eux. Mais, dans une 19 entreprise privée, je ne sais pas, moi, s'il y en a 20 des juristes qui travaillent avec eux et s'ils 21 peuvent le faire facilement. Je n'ai aucune idée 22 là, mais visiblement il n'y a pas de juriste qui a 23 travaillé beaucoup là-dedans là. 24

Q. [583] Il y a beaucoup de problèmes avec cet appel

25

NON-PUBLICATION

- d'offres-là. 1
- R. Bien, il y en a énormément. Et écoutez, moi, je ne
- suis pas juriste du tout là puis c'est assez clair 3
- 4 là.
- LA PRÉSIDENTE :
- O.K. Maître Crépeau...
- Me PAUL CRÉPEAU: 7
- Oui. 8
- LA PRÉSIDENTE :
- Il est quatre heures moins dix (16 h 50), on va 10
- juste prendre un petit dix (10) minutes... 11
- Me PAUL CRÉPEAU : 12
- Oui. 13
- LA PRÉSIDENTE : 14
- ... de pause santé, si vous permettez. 15
- Me PAUL CRÉPEAU : 16
- Oui, ça va. 17
- SUSPENSION DE L'AUDIENCE (15:48:42) 18
- 19
- REPRISE DE L'AUDIENCE 20
- MADAME LA GREFFIÈRE : 21
- Monsieur Victor, vous êtes toujours sous le même 22
- serment. 23
- Me PAUL CRÉPEAU : 24
- Alors Madame la Présidente, Monsieur le 25

- 1 Commissaire...
- Q. [584] Monsieur Victor, je vais vous poser tout de
- suite des questions, après discussion avec
- certains, avec des collègues des parties ici, peut-
- être régler ça tout de suite. Est-ce que... Avez-
- vous, dans le cadre de votre expertise que vous
- avez préparée pour madame Toupin, avez-vous demandé
- si la SHDM avait des critères ou s'il y en avait
- des critères qui étaient mis par écrit, afin de
- pouvoir les avoir pour faire votre expertise? Outre
- ce qu'on vous a remis dans l'appel d'offres.
- R. Je n'ai eu que ce qu'il y avait dans l'appel
- d'offres. Je n'ai pas eu aucune autre information
- que celle-là. Comme je vous dis, madame Toupin a
- 15 été très discrète.
- 16 Q. **[585]** O.K.
- 17 R. Puis dans le fond, elle m'a demandé de regarder des
- documents puis de me prononcer sur les documents.
- Donc, je n'ai pas eu d'autres, connaissance de
- d'autres critères ou de quoi que ce soit.
- Q. [586] Et peut-être une autre question : Êtes-vous
- en mesure de déterminer, d'après ce que vous
- connaissez du processus et de la Loi des cités et
- villes et du processus d'appel d'offres en général,
- si, en vertu de la Loi sur les cités et villes, si

- dans ce cas-ci, si la SHDM était liée par les
- dispositions de la Loi sur les cités et villes au
- niveau de sa procédure d'appel d'offres?
- R. À ma connaissance il n'y a rien qui dispensait la
- 5 Société de l'application de la loi. Elle est
- mandatée par la Ville, tout simplement, donc elle a
- les mêmes obligations que la Ville, il n'y a pas
- 8 de...
- 9 Q. [587] O.K.
- R. À mon idée à moi, là. Je ne suis pas juriste, là,
- 11 mais...
- Q. [588] O.K. On revient, on se laissait au moment où
- on commençait à parler du comité de sélection. On a
- vu tout à l'heure, à l'onglet 8, qui était la
- grille de sélection, on a vu une seule grille de
- sélection. Normalement, dans un processus d'appel
- normal, combien y a-t-il de grilles de sélection?
- 18 R. En fait, chaque... Un secrétaire va préparer des
- grilles pour chacun des individus qui a à
- intervenir comme membre de comité, pour que chacun
- prépare sa propre analyse, individuellement, hein,
- pour que ce soit équitable. Et, à partir de
- l'analyse, il va consigner ça sur, justement, des
- grilles préparatoires, des notes personnelles, qui
- vont lui permettre de défendre sa vision de la

- 216 -

- soumission ou de la candidature lorsqu'il va être 1 en comité de sélection.
- Q. [589] O.K. En comité de sélection, on revient au 3 rôle du secrétaire. 4
- R. Oui.
- Q. [590] Vous nous avez dit un peu plus tôt que le secrétaire doit être un peu éloigné, un peu distant 7 du, en fait, du donneur d'ouvrage?
- R. Oui.

d'un autre.

25

- Q. [591] Et de l'ouvrage même, là. Si je comprends 10 bien. 11
- R. Oui, tout à fait. Dans le fond, le secrétaire, il 12 représente le dirigeant de l'organisme. Et il 13 s'assure que les membres d'un comité agissent dans 14 les paramètres d'un comité de sélection. Donc, une 15 équité, et en s'en tenant aux informations qui sont 16 devant eux. Donc, lui il va diriger les débats, 17 s'assurer que les gens participent, parlent, qu'ils 18 aient l'occasion de donner leur point de vue. Il va 19 s'assurer qu'il y a un consensus qui se dégage, il 20 va faire les efforts qu'il faut pour que ça arrive 21 à un consensus. Et c'est comme ça qu'il travaille. 22 Mais lui-même ne se prononce pas ou il ne devrait 23 jamais se prononcer sur la valeur d'un élément ou 24

2

3

7

8

10

11

12

13

14

- 217 -

Ce qu'il peut faire initialement, c'est d'écarter les choses qui sont non conformes et, avant de rejeter la soumission, vérifier avec les affaires juridiques de son organisme pour voir si effectivement il y a matière à rejet, et seulement les offres qui sont conformes seront finalement remises aux membres d'un comité pour éviter que ces gens-là voient des choses qu'ils n'ont pas d'affaire à voir, ou soit travaillent sur des choses pour lesquelles ils n'ont pas d'affaire à travailler, dans le fond.

- Q. [592] Est-ce que ça serait une bonne description du secrétaire de comité de dire qu'il est comme le permanent du comité?
- R. Évidemment, dans un organisme public, la seule 15 personne qui est toujours sur des comités de 16 sélection, c'est le secrétaire de comité. Les 17 membres de... sont rappelés à l'occasion, selon les 18 mandats, selon les projets, et selon les 19 situations. Donc, un membre peut siéger une fois 20 par deux, trois ans, là. Ce n'est pas... Alors que 21 le secrétaire, lui, est là effectivement. Donc, le 22 secrétaire, par la force des choses, développe une 23 habitude de fonctionnement, puis, qui permet de 24 gérer correctement un comité. 25

- Q. [593] Et vous nous avez dit tout à l'heure que le secrétaire, normalement, n'est pas un votant.
- R. Non non. En fait, non non. Le secrétaire est neutre dans le processus. Encore une fois, il faut comprendre qu'un comité de sélection, normalement, ce n'est pas ce qu'on voit ici mais normalement, un comité de sélection recommande l'adjudication d'un contrat. Ce n'est pas lui qui adjuge. Il recommande à un gestionnaire, à un dirigeant de l'organisme.
- 10 Q. **[594]** O.K.

17

- 11 R. Et, pour que le dirigeant de l'organisme puisse 12 prendre une décision sereine, il est représenté, 13 dans le fond, par un secrétaire qui est neutre. Qui 14 s'assure que les gens ont travaillé en équité, et à 15 partir des seules, des informations qu'ils avaient.
 - Q. [595] Et y a-t-il des obligations de conservation de toute la documentation du processus?
- R. Oui, bien... Oui. Le processus est un... C'est 18 attaché au domaine financier, hein? Ordinairement, 19 ça aboutit sur un contrat. Donc, ces documents-là 20 ont la même valeur de conservation que tout ce qui 21 est financier, donc au moins cinq ans. Et en plus, 22 23 bien, il y a chacun... Chaque organisme a ses politiques de conservation de documents. Donc, ce 24 sont des documents publics. Ce n'est pas, ça 25

- n'appartient pas aux individus qui ont travaillé
- là-dedans. Ce sont des documents publics. Donc, ils
- doivent être conservés, oui, effectivement.
- Q. [596] O.K. Les membres du... On vous a indiqué qui
- étaient les membres du comité de sélection?
- R. Oui. On m'avait donné... On m'avait donné une brève
- 7 description de...
- Q. [597] Alors on s'en va à l'annexe, excusez-moi,
- les... C'est l'onglet 12, c'est la pièce 408, les
- vingt-cinq (25) questions. Et à la toute fin on
- vous donne quelques renseignements. Les quatre
- membres du comité sont.
- 13 R. Bon.
- Q. [598] Vous nous avez déjà parlé de monsieur
- 15 Gauthier...
- 16 R. Oui.
- 17 Q. **[599]** ... président de GGBB.
- 18 R. Oui.
- Q. [600] Voyez-vous un problème avec le fait que
- monsieur Gauthier soit un membre de ce comité-là?
- 21 R. Bien, en quelque sorte monsieur Gauthier est comme
- le chargé de projet qui a élaboré tout le projet,
- c'est lui qui a, en tout cas son entreprise, qui a
- fait tous les scénarios possibles, qui, finalement,
- a recommandé de choisir un de ces scénarios-là. Il

est très intéressé dans le projet, c'est son

projet. C'est son projet depuis plusieurs années.

Qu'il soit membre de comité, ça ne lui donne pas

grand distance dans le fond. Il est dans son

domaine, il a rencontré beaucoup de gens, on sait

qu'il a rencontré entre autres monsieur Catania et

donc, tu sais, il est vraiment très, très

intimement lié à tout ce projet-là et c'est lui qui

est membre de comités de sélection donc ça ne fait

pas une grande distance.

- Q. [601] O.K. On vous donne le nom de Jean-François...

 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [602] Le simple fait d'être chargé de projet, estce qu'en soi c'est un élément qui devrait être
 automatiquement éliminé ou qui fait que cette
 personne-là est en conflit d'intérêts?
- R. Sans aller jusqu'à un conflit d'intérêts.
- 18 Q. [603] Non. Oui.
- 19 R. Mais mon opinion personnelle est celle qui a été
 20 défendue par beaucoup de gens, je ne suis pas tout
 21 seul là-dedans, c'est que le chargé de projet est
 22 justement trop impliqué dans son projet pour avoir
 23 une vision détachée des soumissions qui sont
 24 présentées. Il va chercher plus à conforter ce
 25 qu'il pense qu'il devrait recevoir plutôt

- 221 -

qu'analyser ce qu'il reçoit effectivement. Donc, 1 c'est mieux que le chargé de projet ne soit pas 2 trop lié à ces choses-là. On recommande qu'il ne 3 soit pas membre des comités de sélection dans les 4 organismes publics. Évidemment, il y a beaucoup de gens qui défendent le contraire mais au marché public on a tendance à dire qu'il ne devrait pas 7 siéger directement, il devrait plutôt expliquer au 8 secrétaire ce qu'il cherche pour que le comité soit plus neutre et qu'il y ait, en tout cas, une 10 apparence de plus grande neutralité. Dans les 11 faits, il le serait aussi. 12

Q. [604] O.K.

13

14

Me PAUL CRÉPEAU:

Q. [605] Merci. Le deuxième membre du comité, Jean-15 François Bertrand, DGA de la SHDM, on nous indique 16 qu'il est l'adjoint du directeur général, de 17 monsieur Martial Fillion, et que c'est monsieur 18 Fillion qui a décidé qui seraient les quatre 19 membres du comité de sélection. Monsieur Bertrand 20 est cadre, il demeure... relève directement de 21 Martial Fillion. Voyez-vous un problème avec ça? 22 R. Là encore, il n'y a pas beaucoup de distance. On a 23 un dirigeant d'organisme puis son adjoint qui, 24 finalement, va le représenter sur le comité, donc 25

ce n'est pas une très grande distance. Ce n'est pas ce qu'on cherche dans un comité de sélection.

Habituellement on cherche à avoir une apparence de neutralité puis une apparence de détachement par rapport à ce qui se fait pour qu'on analyse vraiment les documents présentés. C'est difficile

de faire abstraction de ce qu'on sait lorsqu'on lit des documents.

- 9 Q. [606] O.K. Alors on en a un qui est rattaché au donneur d'ouvrage, l'autre qui est rattaché au chargé de projet.
- R. Il y en a un c'est le donneur d'ouvrage.
- 13 Q. [607] O.K.
- R. Martial, c'est le président puis lui, c'est son...

 c'est le directeur général, l'autre c'est son

 adjoint, donc c'est le donneur d'ouvrage lui-même

 puis l'autre c'est son chargé de projet qui élabore

 ça depuis deux ans, trois ans. Donc...
- Q. [608] On vous donne comme information que monsieur

 Marc Deschamps, qui est un comptable agréé, chez

 Raymond Chabot Grant Thornton, et que cette firme a

 eu un mandat dans le cadre du projet Faubourg

 Contrecoeur avant et au moment de l'appel d'offres.

 Monsieur Deschamps est aussi le représentant

 officiel du parti du maire Tremblay à titre de

- 223 -

trésorier.	Voyez-vous	des problème	es avec cet	:te
------------	------------	--------------	-------------	-----

personne-là à titre de membre du comité de 2

sélection?

8

11

14

15

18

21

22

25

R. Évidemment que, tu sais, on peut faire en apparence

assez facilement des liens entre les contrats et

puis les activités politiques, donc, est-ce que

c'est vraiment comme ça ou non, je ne le sais pas.

Mais, tu sais, former un comité comme celui-là est

à tout le moins risqué, donc si on se faisait

attaquer en justice par le processus, pour le 10

processus, on aurait peut-être de la difficulté

avec des membres comme ça. 12

Q. [609] Et plus spécifiquement, le fait que monsieur 13

Deschamps a eu, et a encore, au moment de

l'exécution de son mandat, des mandats de Faubourg

Contrecoeur? 16

R. Encore là, on est avec quelqu'un qui, comme 17

monsieur Gauthier, est intimement lié au projet.

Donc, ce n'est pas quelqu'un, alors... Est-ce que 19

ça lui donne suffisamment de distance? Je ne le 20

sais pas, je n'ai pas assez d'information, tu sais,

c'est juste deux lignes qu'on me donne puis on me

dit « Il y a eu ça... » mais c'est sûr qu'il y a un 23

risque. 24

Q. [610] Et quant au dernier, Mario Paul-Hus qui est

- avocat chez Fasken, dans le secteur immobilier de
- la firme, et on dit que la firme aurait eu des
- mandats avec Paolo Catania, président de
- 4 Construction F. Catania, dans la même période.
- Domaine d'expertise en droit immobilier et le droit
- 6 municipal.
- R. Bon. Évidemment, les choses sont supposées être
- étanches et supposées avoir, tu sais, une partition
- mais, en apparence en tout cas, il n'y a pas
- beaucoup de distance, là.
- 11 Q. **[611]** O.K.
- R. Est-ce que...
- Q. **[612]** Et en apparence?
- R. Bien, en apparence... est-ce qu'il est en conflit
- d'intérêts ou non, je ne le sais pas, là, mais ça
- peut donner une apparence de ça.
- 17 Q. **[613]** O.K. Et les apparences?
- 18 R. Bon, en comité de sélection les apparences sont
- pratiquement plus importantes que la réalité. On
- est dans un processus formel où on essaie de porter
- des jugements. On n'est pas au plus bas prix, là.
- 22 Q. [614] Hum hum.
- R. Le plus bas prix c'est le plus bas prix. Mais dans
- un processus où on analyse des choses et on porte
- des jugements, O.K., et à cause de ces jugements-là

14

15

16

17

- 225 -

on fait que quelqu'un va être retenu et quelqu'un 1 d'autre ne sera pas retenu, il est important de 2 s'assurer que ces jugements-là sont portés d'une 3 manière qui ne prête pas facilement à critique. 4 Sinon, c'est tout le système qui s'effondre, il n'y a plus de raison de faire des comités de sélection si à chaque fois on est capable de démontrer que 7 finalement les jugements sont mal fondés, mal 8 justifiés, mal soutenus. Donc, on n'a plus de raison de faire ça, on va continuer au plus bas 10 prix conforme, point, et puis on va enlever tout 11 12 ça.

- Q. [615] Monsieur Victor, on conclut. Que pensez-vous de ce processus d'appel d'offres tel que vous l'avez vu avec la documentation qu'on vous a fournie? Êtes-vous capable de tirer des conclusions?
- R. Bien, des conclusions, non, mais des observations, 18 oui. J'en ai, en tout cas, je suis dans un 19 processus qui est complexe, un gros processus, il y 20 a beaucoup d'argent impliqué, il y a des intérêts 21 financiers très, très importants puis je le vois 22 puis c'est facile de comprendre. On a un parc 23 immobilier important qui est en développement, je 24 vois qu'il y a toutes sortes d'intérêts là-dedans. 25

2

3

4

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Ce que je vois aussi c'est que la Ville cherche à développer ce coin-là parce que ça doit être un problème sur le plan d'urbanisme, donc elle met des efforts là-dessus, elle travaille pendant plusieurs années pour développer quelque chose mais elle ne le fait pas de façon « Ville », de la Ville. Elle le fait avec des gens du privé, probablement Catania, j'ai l'impression qu'il est fortement impliqué là-dedans puisque j'ai vu des courriels, tu sais, qui montrent que c'est la suite de quelque chose. Je vois que c'est à peu près le seul qui a été capable de répondre dans le temps.

Je vois que l'autre, Marton, qui est là, dans le fond, pour cautionner, hein, en quelque sorte, a répondu lui aussi en un temps record, mais mettant beaucoup de précautions. Ça fait que si par hasard il était obligé d'avoir le contrat, il serait correct, ça marcherait très bien pareil. Là il n'y aurait pas de problème à le faire si, malgré tout, il devait le faire.

Donc, je vois un processus qui est loin de ce qu'on attend d'un processus public, là. On n'est pas... on n'est pas dans un appel d'offres public. On est presque dans une transaction entre privés, entre une entreprise privée, un promoteur

- 227 -

quelconque. Puis dans ce monde-là, c'est correct, ça ne serait pas un problème, là. On n'est pas...

Moi, je ne me vois pas avec ces documentslà dans un monde d'un donneur d'ordre public qui a
des actifs et des valeurs et des développements à
faire, qui veut savoir combien ça lui coûte et puis
qu'il confie ce contrat-là à quelque'un. Ce n'est
pas cet ordre-là.

- 9 Q. [616] Est-ce que tout le processus était

 10 attaquable, autant le processus que le résultat du

 11 choix de Catania à titre de promoteur?
- R. Sans... sans être juriste, tu sais, pour avoir

 passé trente (30) ans dans les marchés publics, je

 vois à peu près une tonne d'endroits où ça aurait

 pu être attaqué et facilement. Tu sais, il y a

 tellement d'éléments là-dedans qui sont tellement

 mal faits ou... n'importe qui aurait pu attaquer

 ça.
- 19 Q. **[617]** O.K.
- 20 R. C'est surprenant qu'il n'y en ait pas eu, mais ça 21 aurait pu.
- Q. [618] O.K. Je n'ai pas d'autres questions pour le témoin.
- LA PRÉSIDENTE :
- Merci. Est-ce que les parties sont prêtes à

Le 31 janvier 2013

NON-PUBLICATION - 228 -

- procéder au contre-interrogatoire?
- 2 Me NADIA THIBAULT :
- Moi, je ne suis pas prête.
- 4 LA PRÉSIDENTE :
- Je sais qu'il y a eu un problème, m'a-t-on mise au
- 6 courant, relativement aux documents qui ont été
- déposés en preuve. Alors, est-ce que des gens vont
- être... vont vouloir contre-interroger?
- 9 Me MICHEL DORVAL:
- Pour ma part, oui, mais je devrais parler avec mon
- 11 client avant.
- 12 LA PRÉSIDENTE :
- Qui d'autre?
- Me ?????? :
- Pour ma part aussi probablement.
- 16 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [619] Est-ce que ça vous cause un problème,
- Monsieur Paul-Hus, de revenir lundi? Je m'excuse.
- Je m'excuse. Monsieur Victor. Désolée.
- R. Bien, vous savez que...
- Q. **[620]** Je le sais, mais...
- R. Bien, je comprends aussi les intérêts de la
- Commission.
- Q. [621] Oui. O.K. Alors donc, comme il est quatre
- heures et vingt-quatre (16 h 24), nous reprendrons

Le 31 janvier 2013 NON-PUBLICATION - 229 -

```
les audiences lundi. Est-ce que ça va?
1
          Est-ce que d'autres personnes vont vouloir contre-
2
          interroger? Juste pour qu'on puisse savoir comment
3
          s'ajuster avec l'ordre de témoins.
4
          Me ESTELLE TREMBLAY :
          Pour ma part, non.
          LA PRÉSIDENTE :
7
          O.K.
8
          Me ????? :
          J'ai besoin de consulter.
10
          LA PRÉSIDENTE :
11
          Maître St-Jean?
12
          Me MARTIN ST-JEAN :
13
          Non.
14
          LA PRÉSIDENTE :
15
          O.K.
16
          Me PAUL CRÉPEAU :
17
          Madame la Présidente...
18
          LA PRÉSIDENTE :
19
          Oui.
20
          Me PAUL CRÉPEAU:
21
          ... je me permets tout simplement parce que, pour
22
```

avoir eu des discussions, je fais juste vous

nous dit gentiment...

souligner que monsieur Victor, qui est très poli,

23

24

25

DISCUSSION

- 230 -

LA PRÉSIDENTE : 1

NON-PUBLICATION

- Je le sais.
- Me PAUL CRÉPEAU: 3
- Oui. Monsieur Victor, je vous l'indique pour les 4
- fins du bénéfice, doit quitter le pays demain matin
- pour un voyage planifié d'un mois. Ça, je le
- mentionne, c'est pour ça qu'on tentait de le faire 7
- témoigner aujourd'hui. Et il doit quitter, c'est 8
- ça, avec sa conjointe. Je l'indique pour les fins
- des travaux de la Commission. 10
- LA PRÉSIDENTE : 11
- Est-ce que vous avez une heure précise? Demain 12
- matin, vous devez quitter? 13
- M. JACOUES VICTOR: 14
- Non, non, on part en véhicule, donc je n'ai pas 15
- d'heure... on n'a pas d'heure précise, ce n'est pas 16
- un avion. 17
- LA PRÉSIDENTE : 18
- Alors, écoutez, dans les circonstances, est-ce que 19
- les parties sont prêtes à revenir demain matin? 20
- Me MICHEL DORVAL: 21
- Pour ma part, Madame la Présidente, comme vous le 22
- savez, on a juste une journée par semaine, et ma 23
- journée de demain, les rendez-vous commencent à 24
- sept heures (7 h 00). Il y a beaucoup de choses que 25

VOLUME 55 DISCUSSION

```
je ne peux pas reporter. Je me verrais très
```

- difficilement être capable de déplacer tout ça. Je
- suis soulagé maintenant de savoir que ce n'est pas
- un billet d'avion qui se perd, mais simplement un
- départ en auto. Ça me rend moins mal à l'aise,
- 6 mais...
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- 8 Combien de temps pensez-vous en avoir?
- 9 Me MICHEL DORVAL:
- Écoutez, moi, j'ai juste des questions par rapport
- à monsieur Deschamps, mais je dois faire des
- vérifications avant de se poser ces questions-là.
- 13 LA PRÉSIDENTE :
- O.K. Regardez...
- Me MICHEL DORVAL:
- Mais quand je vais l'interroger, je n'en aurai pas
- pour longtemps.
- 18 LA PRÉSIDENTE :
- O.K. Et vous, Maître?
- Me NADIA THIBAULT:
- Moi, ça risque d'être un petit peu plus long par
- contre.
- LA PRÉSIDENTE :
- 24 « Un petit peu plus long » voulant dire quoi?

DISCUSSION

Le 31 janvier 2013 NON-PUBLICATION - 232 -

```
1 Me NADIA THIBAULT:
```

- 2 Peut-être une heure.
- 3 LA PRÉSIDENTE:
- Bon. On peut commencer cependant plus tôt lundi. On
- pourrait commencer à neuf heures (9 h 00), de telle
- sorte que si les avocats disent vrai en ce qui
- concerne la durée de leur contre-interrogatoire,
- vous devriez certainement avoir quitté pour disons
- onze heures (11 h 00). Est-ce que ça...
- 10 M. JACQUES VICTOR:
- Bien, écoutez...
- 12 LA PRÉSIDENTE :
- ... c'est concevable?
- M. JACQUES VICTOR:
- Oui, oui. Écoutez, je n'ai pas... je n'ai pas
- consulté qui je devais, mais comme... comme elle
- n'est pas loin, en l'occurrence, je crois qu'elle
- va comprendre.
- 19 LA PRÉSIDENTE:
- 20 Parfait. Et comme elle entend... non, c'est vrai,
- on est en non-publication.
- M. JACQUES VICTOR:
- Ah! Elle est dans la salle.
- LA PRÉSIDENTE :
- Ah! Bon.

Le 31 janvier 2013 NON-PUBLICATION - 233 -

```
1 Me MICHEL DORVAL:
```

- Mais, peut-être... peut-être, je ne sais pas, il
- part pour combien de temps, mais si on...
- 4 LA PRÉSIDENTE :
- 5 Un mois.
- 6 Me PAUL CRÉPEAU:
- 7 Un mois.
- 8 Me MICHEL DORVAL:
- Ah! Oui, c'est vrai, il y a non-publication, je
- comprends.
- 11 Me PAUL CRÉPEAU:
- 12 C'est ca.
- 13 LA PRÉSIDENTE :
- Oui, c'est ça. Oui, c'est ça.
- 15 Me MICHEL DORVAL:
- Sans ça, je vous aurais dit que...
- 17 LA PRÉSIDENTE:
- Non, je le sais. Moi aussi j'y ai pensé, mais on
- est en non-publication, alors c'est la difficulté.
- Me MICHEL DORVAL:
- Je viens de...
- LA PRÉSIDENTE :
- Oui. Bien, je pense qu'on n'a pas beaucoup le
- choix. Je ne sais pas où elle est. Peut-être que
- c'est la dame que je vois là, mais on n'a pas

VOLUME 55

Le 31 janvier 2013

NON-PUBLICATION - 234 -

vraiment le choix. Ça vous va, Madame? Merci
beaucoup.

Vous êtes sauvé.

M. JACQUES VICTOR:

Oui. Merci, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE:

Alors, on dit donc lundi neuf heures (9 h 00). Ça
vous va? Parfait.

9 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE (16:26:12)

10

1	
2	
3	
4	
5	Nous, soussignés, CLAUDE MORIN et DANIELLE
6	BERGERON, sténographes officiels, certifions sous
7	notre serment d'office que les pages ci-dessus sont
8	et contiennent la transcription fidèle et exacte de
9	l'enregistrement numérique, le tout hors de notre
10	contrôle et au meilleur de la qualité dudit
11	enregistrement.
12	
13	Le tout conformément à la loi.
14	Et nous avons signé,
15	
16	
17	CLAUDE MORIN
18	Sténographe officiel
19	
20	
21	
22	DANIELLE BERGERON
23	Sténographe officielle